047-200068948-20180328-DE\_020\_2018-DE

Regu le 04/04/2018

# Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

## Conseil Communautaire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: VOTE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2017 - BUDGET PRINCIPAL ALBRET

COMMUNAUTE - 700 N° Ordre : DE-020- 2018

Rapporteur: Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature: 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionei LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

Bruch: M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baise: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-Francols GARRABOS

Fleux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontioie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-VIIIeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac: Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou: -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL Montgalliard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompley: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompiey: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

047-200068948-20180328-DE\_020\_2018-DE

Regu le 04/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac: Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents : 45

Votants: 51

Absents: 10

Dont « pour » : 50

- Dont suppléé : 1

Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 1

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du Receveur Municipal n'appelle pas d'observation particulière.

# LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1° janvier au 31 décembre 2017, Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

> Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

▶ De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Principal Albret Communauté 700, en ce qui concerne l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle d'autre observation, ou réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

A Nérac, Le Président



047-200068948-20180328-CA\_2017\_700-BF

Recu le 05/04/2018

## Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

#### Conseil Communautaire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2017 - BUDGET PRINCIPAL ALBRET

COMMUNAUTE 700 N° Ordre : DE-021- 2018

Rapporteur : Monsieur le Président de séance désigné pour l'approbation du CA 2017

Nomenclature: 7.1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionei LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELLI** 

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac: M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-Francois GARRABOS

Fleux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjoie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac: Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou: -

Le Nomdleu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut: M. Francis MALISANI Moncrabeau: M. Nicolas CHOISNEL Montgaillard: M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu : M. Pascai BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pomplev: -

Poudenas: M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse: M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon: Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjole: M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac: M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrallies: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompley: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

047-200068948-20180328-CA\_2017\_700-BF Regu le 05/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse ; M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu: M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 50

Absents: 10

- Dont « pour » : 49

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 1

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que conformément aux articles L1612-12, L2121-14 al 2 et L2121-31 al 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la séance où le Compte Administratif est débattu, le Conseil élit son Président.

Dans ce cas, le Président peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

M. Nicolas CHOISNEL, en qualité de vice-président aux finances est désigné afin d'assumer la Présidence du Conseil Communautaire lors du vote du Compte Administratif 2017 du Budget Principal, du budget autonome et de tous les budgets annexes.

Il présente le Compte Administratif 2017, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Principal 700, l'exécution du Budget Primitif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

# Investissement

Recettes

Dépenses .	Prévu :	2 469 090,00
	Réalisé :	1 543 097,98
	Reste à réaliser :	264 770,00
Recettes	Prévu :	2 469 090,00
	Réalisé :	1 973 486,49
	Reste à réaliser :	95 890,00
<b>Fonctionnement</b>		
Dépenses	Prévu :	12 159 620,00
	Réalisé :	11 293 336,82
	Reste à réaliser :	0,00

Prévu:

Réalisé :

Reste à réaliser

# Résultat de clôture de l'exercice

Investissement:	430 388,51
Fonctionnement:	1 239 369,69
Résultat global:	1 669 758,20

12 159 620.00

12 532 706,51

0.00

047-200068948-20180328-CA\_2017\_700-BF Regu le 05/04/2018

Monsieur le Président, après présentation de ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président Présidé par M. Nicolas CHOISNEL Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

D'approuver le Compte Administratif 2017 du Budget Principal 700.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme,

> A Nérac, Le Président



047-200068948-20180328-DE\_022\_2018-DE

Resu le 04/04/2018

# Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

## Conseil Communautaire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET PRINCIPAL

ALBRET COMMUNAUTE - 700 N° Ordre: DE-022-2018

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenciature : 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-hult, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCi, M. Jacques LLONCH

Bruch: M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Esplens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-Francois GARRABOS

Figux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjole: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut: M. Francis MALISANI Moncrabeau: M. Nicolas CHOISNEL Montgaillard: M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu: M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiey: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon: Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjoie: M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac: M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT.

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompley: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

047-200068948-20180328-DE\_022\_2018-DE

Regu le 04/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 51

Absents: 10

■ Dont « pour » : 50

- Dont suppléé: 1

□ Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 1

Considérant le Compte de Gestion de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :

721 508,70

- un excédent reporté de :

517 860,99

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :

1 239 369,69

- un excédent d'investissement de :

430 388,51

- un déficit des restes à réaliser de :

168 880,00

Soit un excédent de financement de :

261 508,51

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

▶ D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT

1 239 369,69

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)

742 000,00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)

497 370,00

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT

430 389,00

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme,

> A Nérac, Le Président ALBRET COMMUNAUTÉ Rain LORENZE LI 47600 NERAC

047-200068948-20180328-DE\_023\_2018-DE

Recu le 04/04/2018

## Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

## Conseil Communautaire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES DIRECTES 2018

N° Ordre: DE-023- 2018

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature: 7.2.Fiscalité

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

# Membres présents (45) :

Andlran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELLI** 

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fleux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjole: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac: Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou: -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut: M. Francis MALISANI Moncrabeau: M. Nicolas CHOISNEL Montgalilard: M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu : M. Pascai BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pomplev: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon: Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjole: M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac: M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6) :

Le Fréchou: M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac: Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompiey: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :

047-200068948-20180328-DE\_023\_2018-DE

Regu le 04/04/2018

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu: M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 51

Absents: 10

Dont « pour »: 51

- Dont suppléé : 1

Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

Considérant la non transmission à temps de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales par les services de l'Etat,

Il est donc proposé au vote du Conseil Communautaire le renouvellement des taux suivants :

Taxe d'habitation

9,58 %

Taxe de foncier bâti

8,57 %

Taxe de foncier non bâti

25,81 %

Cotisation foncière Entreprise C.F.E. Hors ZAE

12.02 %

Cotisation foncière Entreprise C.F.E. Dans ZAE

27,74 %

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

D'approuver la proposition de Monsieur le Président en ce qui concerne les taux des taxes susvisées.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

A Nérac, Le Président

047-200068948-20180328-DE\_024\_2018-DE

Recu le 04/04/2018

## Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

# Conseil Communautaire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

**Objet: VOTE DE LA TEOM 2018** 

N° Ordre: DE-024- 2018

Rapporteur: Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature : 7.2. Fiscalité

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Consell de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELLI** 

Buzet-sur-Baise: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Esplens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fleux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjole: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac: Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou: -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut: M. Francis MALISANI Moncrabeau: M. Nicolas CHOISNEL Montgalllard: M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cvrll BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU. Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiey: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon: Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjoie: M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac: M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI
Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6);

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac: Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marviène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompley: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2):

047-200068948-20180328-DE\_024\_2018-DE Resu le 04/04/2018

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu: M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 51

Absents : 10

- Dont « pour » : 51

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

La Communauté de Communauté bénéficie de la compétence définie à l'article L2224-13 du CGCT c'est-à-dire la collecte et le traitement des déchets ménagers, qu'elle délègue au SMICTOM Lot-Garonne-Baïse (SMICTOM LGB) basé à Aiguillon.

Monsieur le Président rappelle qu'au vu du 2 de l'article 1636 B undecies du Code général des impôts que la nouvelle communauté de communes qui institue la TEOM peut, pour une période n'excédant pas dix ans, voter des taux différents sur son périmètre, afin de limiter les hausses de cotisations liées à l'harmonisation du mode de financement :

Vu la délibération 154-2017 du 28 juin 2017 par laquelle la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE a décidé d'instaurer <u>un mécanisme de lissage</u> (en application de l'article 1636 B undecies .2 du CGI).

Le Président précise à cet effet, qu'en période de lissage, la communauté de communes vote chaque année le taux de TEOM, avec possibilité de le faire varier d'une année sur l'autre. Le cas échéant, les services fiscaux calculent un coefficient de correction uniforme qui s'applique aux taux en cours de lissage afin d'assurer que la communauté perçoive bien un produit correspondant au taux voté, sans remettre en question le principe du lissage.

Monsieur le Président explique les évolutions de cotisation du SMICTOM LGB.

Considérant le montant de la participation à verser par la Communauté de Communes au SMICTOM Lot-Garonne-Baïse au titre du traitement et de la collecte des ordures ménagères,

Considérant que le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères était de 10,51 % pour l'année 2017,

Considérant la non transmission à temps par les services de l'Etat des bases prévisionnelles 2018 pour le calcul de la TEOM.

Il est donc proposé au vote du Conseil Communautaire que le taux de la TEOM demeure inchangé par rapport à 2017, soit à 10,51%.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

▶ De voter un taux de TEOM 2018 de 10.51%

047-200068948-20180328-DE\_024\_2018-DE

Regu le 04/04/2018

▶ De confirmer l'application du mécanisme de lissage des taux dans les conditions prévues à l'article 1636 B undecies du Code général des impôts, débuté en 2017.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

A Nérac, Le Président

047-200068948-20180328-BP\_2018\_700-BF

Regu le 06/04/2018

## Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

### Conseil Communautaire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: VOTE DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2018 - BUDGET PRINCIPAL ALBRET

COMMUNAUTE - 700 N° Ordre : DE-025-2018

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances Nomenciature : 7.1.1 Finances locales-décisions budgétaires-budget primitif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Llonel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELLI** 

Buzet-sur-Baīse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens : M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fleux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjoie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac: Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut: M. Francis MALISANI Moncrabeau: M. Nicolas CHOISNEL Montgaillard: M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu : M. Pascai BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pomplev: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon: Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjole: M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyrlac: M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac: Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompiev: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

047-200068948-20180328-BP\_2018\_700-BF

Regu le 06/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu: M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 51

Absents: 10

■ Dont « pour » : 50

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 1

Après consultation des éléments du Budget Primitif 2018, en ce qui concerne le Budget Principal Albret Communauté - 700, étant précisé que, conformément à la loi 99-1126 du 28 décembre 1999, ce budget intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent et qu'il s'équilibre comme suit :

# Investissement

Dépenses

3 554 789.00

Recettes

3 723 669,00

**Fonctionnement** 

Dépenses

12 504 322.00

Recettes

12 504 322,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses Recettes

3 819 559,00 (dont 264 770,00 de RAR)

3 819 559,00 (dont 95 890,00 de RAR)

**Fonctionnement** 

Dépenses

Recettes

12 504 322.00 (dont 0,00 de RAR)

12 504 322,00 (dont 0,00 de RAR)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président

047-200068948-20180328-BP\_2018\_700-BF Regu le 06/04/2018

> Considérant les éléments présentés à l'appui de la présente délibération Considérant le vote du compte administratif 2017 et l'affectation des résultats 2017 Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

- ▶ De procéder au vote du Budget Primitif 2018, conformément à la législation en vigueur, pour le Budget Principal Albret Communauté 700.
- ▶ D'accepter le Budget Primitif 2018 du Budget Principal Albret Communauté 700, comme présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme,

> A Nérac, Le Président

047-200068948-20180328-DE\_026\_2018-DE

Regu le 04/04/2018

## Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

#### Conseil Communautaire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: VOTE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2017 - BUDGET AUTONOME

PHOTOVOLTAIQUE 705 N° Ordre: DE-026-2018

Rapporteur: Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenciature: 7.10 1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELLI** 

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fieux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjoie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou: -

Le Nomdleu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut: M. Francis MALISANI Moncrabeau: M. Nicolas CHOISNEL Montgalllard: M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu: M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiev: -

Poudenas: M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse: M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon: Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjoie: M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac: M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meytan: M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI Vlanne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintraliles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou: M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompley: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

047-200068948-20180328-DE\_026\_2018-DE Resu le 04/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac: Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents : 45

Votants: 51

Absents: 10

- Dont « pour » : 51

- Dont suppléé : 1

Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du Receveur Municipal n'appelle pas d'observation particulière.

# LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2017, Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

▶ De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Autonome PHOTOVOLTAIQUE - 705, en ce qui concerne l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle d'autre observation, ou réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme,

TE de COM

ALBRET COMMUNAUTÉ 47600 NERAC A Nérac, Le Président

191

047-200068948-20180328-DE\_027\_2018-DE

Recu le 04/04/2018

## Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

## Conseil Communautaire

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: VOTE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE ZA CAUDAN 704

N° Ordre: DE-027-2018

Rapporteur: Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature : 7.10.1 Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Consell de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

Bruch: M. Alein LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac: M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Figux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjoie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut: M. Francis MALISANI Moncrabeau: M. Nicolas CHOISNEL Montgaillard: M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cvril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiey: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon: Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjole: M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac: M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintraliles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Plerre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompley: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2):

047-200068948-20180328-DE\_027\_2018-DE

Regu le 04/04/2018

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu: M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 51

Absents: 10

- Dont « pour » : 51

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du Receveur Municipal n'appelle pas d'observation particulière.

# LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2017, Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

▶ De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Annexe ZA Caudan - 704, en ce qui concerne l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle d'autre observation, ou réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme,

> A Nérac, Le Président

047-200068948-20180328-DE\_028\_2018-DE

Regu le 04/04/2018

## Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

## Conseil Communautaire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: VOTE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE ZA LABARRE II -

701

N° Ordre: DE-028-2018

Rapporteur: Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature: 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

Bruch: M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fleux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontioie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou: -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu: M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiey: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon: Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjoie: M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyrlac: M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI
Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6):

Le Fréchou: M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompley: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

047-200068948-20180328-DE\_028\_2018-DE

Regu le 04/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu: M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 51

Absents: 10

- Dont \* pour \* : 51

- Dont suppléé : 1

Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du Receveur Municipal n'appelle pas d'observation particulière.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2017, Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

▶ De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Annexe ZA Labarre II - 701, en ce qui concerne l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle d'autre observation, ou réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme,

> A Nérac, Le Président

047-200068948-20180328-DE\_029\_2018-DE

Regu le 04/04/2018

# Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

# Conseil Communautaire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: VOTE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE ZA BUZET - 703

N° Ordre: DE-029-2018

Rapporteur: Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature: 7.10.1 Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dîx-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andlran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCi, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELLI** 

Buzet-sur-Baise: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Figux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontiole: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis L'ALAUDE

Mézin: Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut: M. Francis MALISANI Moncrabeau: M. Nicolas CHOISNEL Montgailiard: M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu: M. Pascai BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiey: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniei AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6):

Le Fréchou: M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompiey: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2):

047-200068948-20180328-DE\_029\_2018-DE

Regu le 04/04/2018

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu: M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 51

Absents: 10

- Dont « pour »: 51

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du Receveur Municipal n'appelle pas d'observation particulière.

# LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2017, Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

▶ De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Annexe ZA Buzet - 703, en ce qui concerne l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle d'autre observation, ou réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme,

> A Nérac, Le Président

047-200068948-20180328-DE\_030\_2018-DE

Recu le 04/04/2018

# Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

# Conseil Communautaire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: VOTE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE ZA CC VAL ALBRET

- 702

N° Ordre: DE-030-2018

Rapporteur: Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature : 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELLI** 

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fleux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontioie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou: -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut: M. Francis MALISANI Moncrabeau: M. Nicolas CHOISNEL Montgaillard: M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu : M. Pascai B!ASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiey: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascai LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon: Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjole: M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac: M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintraliles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT.

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompley: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

047-200068948-20180328-DE\_030\_2018-DE

Regu le 04/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 51

Absents: 10

- Dont « pour »: 51

- Dont suppléé : 1

Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lul a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du Receveur Municipal n'appelle pas d'observation particulière.

# LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2017, Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

▶ De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Annexe ZA CC VAL ALBRET - 702, en ce qui concerne l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle d'autre observation, ou réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme,

> COMMUNAUTÉ 47600 NERAC

A Nérac, Le Président

047-200068948-20180328-DE\_031\_2018-DE

Recu le 04/04/2018

# Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

## Conseil Communautaire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Obiet: VOTE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

**XAINTRAILLES - 708** N° Ordre: DE-031-2018

Rapporteur: Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature: 7.10.1 Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Consell de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELLI** 

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fleux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjoie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu: M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut: M. Francis MALISANI Moncrabeau: M. Nicolas CHOISNEL Montgaillard: M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu: M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiev: -

Poudenas: M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse: M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyrlac: M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintraities: Mme Michèie AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompiey: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

047-200068948-20180328-DE\_031\_2018-DE

Regu le 04/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse : M. Pascai SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2) :

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 51

Absents: 10

Dont \* pour \* : 51

- Dont suppléé : 1

Tont « contre »: 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du Receveur Municipal n'appelle pas d'observation particulière.

# LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2017, Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

▶ De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Annexe Lotissement Xaintrailles - 708, en ce qui concerne l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle d'autre observation, ou réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme,

> A Nérac, Le Président

047-200068948-20180328-DE\_032\_2018-DE

Recu le 04/04/2018

# Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

# Conseil Communautaire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: VOTE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE ZA LESPARRE - 724

N° Ordre: DE-032-2018

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature: 7.10.1 Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELLI** 

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Figux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontiole: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdleu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut: M. Francis MALISANI Moncrabeau: M. Nicolas CHOISNEL Montgalllard: M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu: M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyrll BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiev: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompley: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2):

047-200068948-20180328-DE\_032\_2018-DE

Regu le 04/04/2018

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu: M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 51

Absents: 10

- Dont « pour » : 51

- Dont suppléé : 1

Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

■ Dont abstention: 0

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du Receveur Municipal n'appelle pas d'observation particulière.

# LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2017, Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

▶ De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Annexe ZA Lesparre - 724, en ce qui concerne l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle d'autre observation, ou réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mols et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme,

TÉ de

COMMUNAUTÉ

A Nérac, Le Président

047-200068948-20180328-DE\_033\_2018-DE

Regu le 04/04/2018

# Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

## Conseil Communautaire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: VOTE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE ZA LARQUE

MONTESQUIEU - 722 N° Ordre : DE-033- 2018

Rapporteur : Nicolas CHO!SNEL, vice-président aux finances

Nomenclature : 7.10.1 Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-hult, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELL!** 

Buzet-sur-Baīse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Esplens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fleux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjole: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABAD!E et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou: -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu : Μ. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompley: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon: Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjole: M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac: M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI
Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT.

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompley: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

047-200068948-20180328-DE\_033\_2018-DE

Regu le 04/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu: M. Alain POLO, suppléé par M. Pascai BIASUZZI

Membres absents non excusés (2) :

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 51

Absents: 10

- Dont « pour » : 51

- Dont suppléé : 1

■ Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du Receveur Municipal n'appelle pas d'observation particulière.

# LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2017, Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

▶ De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Annexe ZA Larqué Montesquieu - 722, en ce qui concerne l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle d'autre observation, ou réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme,

NUTÉ de

COMMUNAUTE

A Nérac, Le Président

047-200068948-20180328-DE\_034\_2018-DE

Recu le 04/04/2018

## Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

# Conseil Communautaire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: VOTE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE ZA COMBLAT - 723

Nº Ordre: DE-034-2018

Rapporteur: Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenciature: 7.10.1 Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELL!.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELLI** 

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-Francois GARRABOS

Figux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontiole: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou: -

Le Nomdleu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut: M. Francis MALISANI Moncrabeau: M. Nicolas CHOISNEL Montgaillard: M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu: M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiey: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompiey: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2):

047-200068948-20180328-DE\_034\_2018-DE

Regu le 04/04/2018

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu: M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 51

Absents: 10

- Dont « pour »: 51

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre »: 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celul de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du Receveur Municipal n'appelle pas d'observation particulière.

# LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2017, Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

▶ De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Annexe ZA Comblat - 723, en ce qui concerne l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle d'autre observation, ou réserve de sa part.

> Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

> > ALBRET 47600

A Nérac. Le Président

047-200068948-20180328-DE\_035\_2018-DE

Regu le 04/04/2018

# Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

### Conseil Communautaire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: VOTE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE ZA COMBLAT - 716

N° Ordre: DE-035-2018

Rapporteur: Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature: 7.10.1 Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son slège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

Bruch: M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fleux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjole: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou: -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompley: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT.

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompiey: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre V!CINI

Membre absent excusé (2):

047-200068948-20180328-DE\_035\_2018-DE Regu le 04/04/2018

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 51

Absents: 10

■Dont « pour »: 51

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du Receveur Municipal n'appelle pas d'observation particulière.

# LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

▶ De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Annexe ZA Comblat - 716, en ce qui concerne l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle d'autre observation, ou réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

> COMMUNAUTÉ 47600

A Nérac, Le Président

047-200068948-20180328-DE\_036\_2018-DE

Regu le 04/04/2018

# Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

### Conseil Communautaire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: VOTE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE ZA CUGNERAYRES

- 717

Nº Ordre: DE-036-2018

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature : 7.10.1 Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELLI** 

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac: M. Marc de LAVENERE

Esplens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fleux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontioie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompley: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascai LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT.

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompley: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

047-200068948-20180328-DE\_036\_2018-DE

Regu le 04/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 51

Absents: 10

- Dont « pour » : 51

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés ; 6

- Dont abstention: 0

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du Receveur Municipal n'appelle pas d'observation particulière.

# LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2017, Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

▶ De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Annexe ZA Cugnerayres - 717, en ce qui concerne l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle d'autre observation, ou réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme,

> COMMUNAUTÉ 47600

A Nérac, Le Président

Alain I ORENZELLI

2/2

047-200068948-20180328-DE\_037\_2018-DE

Regu le 04/04/2018

## Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

#### Conseil Communautaire

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: VOTE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE ZA L'HERISSON -

**718** 

N° Ordre: DE-037-2018

Rapporteur: Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature: 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Consell de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsleur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

Bruch: M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fleux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE Lamontjoie : M. Pascai BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëile LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou: -

Le Nomdleu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut: M. Francis MALISANI Moncrabeau: M. Nicolas CHOISNEL Montgalliard: M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiey: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon: Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjole: M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac: M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M: Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

047-200068948-20180328-DE\_037\_2018-DE

Resu le 04/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents : 45

Votants: 51

Absents: 10

- Dont « pour » : 51

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du Receveur Municipal n'appelle pas d'observation particulière.

# LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2017, Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

▶ De déciarer que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Annexe ZA L'Hérisson - 718, en ce qui concerne l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle d'autre observation, ou réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

ALBRET COMMUNAUTE 47600 A Nérac, Le Président

047-200068948-20180328-DE\_038\_2018-DE

Regu le 04/04/2018

### Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

#### Conseil Communautaire

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet : VOTE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE ZA LA RIVIERE -

721

Nº Ordre: DE-038-2018

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature : 7.10 1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELLI** 

Buzet-sur-Baise: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fleux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjoie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou: -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL Montgalilard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu : M. Pascai BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiev: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

047-200068946-20180326-DE\_038\_2018-DE

Regu le 04/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2)

Nérac: Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents : 45

Votants: 51

Absents: 10

- Dont < pour > : 51

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du Receveur Municipal n'appelle pas d'observation particulière.

# LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2017, Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives Après en avoir délibéré DECIDE à l'unamité

▶ De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Annexe ZA La Rivière - 721, en ce qui concerne l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle d'autre observation, ou réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme,

> A Nérac, Le Président

047-200068948-20180328-DE\_039\_2018-DE

Regu le 04/04/2018

### Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

#### Conseil Communautaire

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: VOTE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE ZA L'ANGE - 720

N° Ordre: DE-039-2018

Rapporteur: Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature: 7.10.1 Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Consell de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELLI** 

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fieux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjole: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou: -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut: M. Francis MALISANI Moncrabeau: M. Nicolas CHOISNEL Montgaillard: M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU. Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiev: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon: Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjole: M. Daniel AIRODO
Saints-Maure-de-Peyriac: M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI
Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompiey: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICIN!

Membre absent excusé (2):

047-200068948-20180328-DE\_039\_2018-DE

Regu le 04/04/2018

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2) :

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 51

Absents: 10

Dont « pour » : 51

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

→ Dont abstention : 0

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du Receveur Municipal n'appelle pas d'observation particulière.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2017, Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

▶ De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Annexe ZA L'Ange - 720, en ce qui concerne l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle d'autre observation, ou réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme,

> A Nérac, Le Président

047-200068948-20180328-DE\_040\_2018-DE

Regu le 04/04/2018

#### Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

#### Conseil Communautaire

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: VOTE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE ZA LAGROUETTE -

719

N° Ordre: DE-040-2018

Rapporteur: Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature : 7.10 1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELL!

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELLI** 

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-Francois GARRABOS

Fieux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjoie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou: -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut: M. Francis MALISANI Moncrabeau: M. Nicolas CHOISNEL Montgaillard: M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pomplev: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à Mi. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

047-200068948-20180328-DE\_040\_2018-DE

Regu le 04/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 51

Absents: 10

- Dont « pour » ; 51

- Dont suppléé : 1

Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

■ Dont abstention: 0

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du Receveur Municipal n'appelle pas d'observation particulière.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unamité

▶ De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Annexe ZA Lagrouette - 719, en ce qui concerne l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle d'autre observation, ou réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme,

E de Co

47600

A Nérac, Le Président

047-200068948-20180328-DE\_041\_2018-DE

Regu le 04/04/2018

### Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

#### Conseil Communautaire

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet : VOTE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS

**DUCOS - 710** 

N° Ordre: DE-041-2018

Rapporteur: Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenciature : 7.10.1 Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELLI** 

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac: M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolies: M. Jean-Francois GARRABOS

Fleux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjoie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëile LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou: -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCQUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut: M. Francis MALISANI Moncrabeau: M. Nicolas CHOISNEL Montgalilard: M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu: M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompley: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon: Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjoie: M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac: M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI
Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

047-200068948-20180328-DE\_041\_2018-DE

Regu le 04/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu: M. Alain POLO, suppléé par M. Pascai BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents : 45

Votants: 51

Absents: 10

- Dont « pour » : 51

- Dont suppléé : 1

- Dont \* contre \* : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du Receveur Municipal n'appelle pas d'observation particulière.

# LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2017, Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

▶ De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Annexe atelier relais DUCOS - 710, en ce qui concerne l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle d'autre observation, ou réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme,

COMMUNAUTÉ

A Nérac, Le Président

047-200068948-20180328-DE\_042\_2018-DE

Regu le 04/04/2018

### Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

#### Conseil Communautaire

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: VOTE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS

SABATHE - 711

N° Ordre: DE-042-2018

Rapporteur: Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature: 7.10.1 Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELL!

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELLI** 

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fleux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjoie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou: -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu : M. Pascai BIASUZZi, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiey: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascai LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon: Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjoie: M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac: M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINì
Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintraliles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT.

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

047-200068948-20180328-DE\_042\_2018-DE

Regu le 04/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu: M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac: Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 51

Absents: 10

- Dont « pour »: 51

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du Receveur Municipal n'appelle pas d'observation particulière.

# LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2017, Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

▶ De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Annexe atelier relais SABATHE - 711, en ce qui concerne l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle d'autre observation, ou réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme,

ALBRET COMMUNAUTÉ

A Nérac, Le Président

047-200068948-20180328-DE\_043\_2018-DE

Recu le 04/04/2018

### Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

#### Conseil Communautaire

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: VOTE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS

SCI 2M - 712

N° Ordre: DE-043-2018

Rapporteur: Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature : 7.10.1 Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Llonel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELLI** 

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolies: M. Jean-François GARRABOS

Fleux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjoie: M. Pascai BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou: -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu : M. Pascai BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompley: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon: Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjoie: M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac: M. Robert L!NOSSIER Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT.

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

047-200068948-20180328-DE\_043\_2018-DE

Regu le 04/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 51

Absents: 10

Dont « pour » : 51

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du Receveur Municipal n'appelle pas d'observation particulière.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2017, Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

▶ De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Annexe atelier relais SCI 2M - 712, en ce qui concerne l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle d'autre observation, ou réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme,

4760ñ

A Nérac, Le Président

047-200068948-20180328-DE\_044\_2018-DE

Regu le 04/04/2018

### Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

#### Conseil Communautaire

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: VOTE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS

**LAUGA - 713** 

N° Ordre: DE-044-2018

Rapporteur: Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature: 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

Bruch: M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens : M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fleux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjoie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdleu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut: M. Francis MALISANI Moncrabeau: M. Nicolas CHOISNEL Montgaillard: M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu: M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiey: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon: Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjole: M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac: M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI
Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT.

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

047-200068948-20180328-DE\_044\_2018-DE

Regu le 04/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu: M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 51

Absents: 10

- Dont « pour » : 51

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre »: 0

- Dont représentés : 6

Dont abstention: 0

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du Receveur Municipal n'appelle pas d'observation particulière.

# LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2017, Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

▶ De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Annexe atelier relais LAUGA - 713, en ce qui concerne l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle d'autre observation, ou réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme,

> A Nérac, Le Président

Alain LÖRENZELLI

MMUNAL

047-200068948-20180328-DE\_045\_2018-DE

Regu le 04/04/2018

### Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

#### Conseil Communautaire

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: VOTE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS

MIRAULT - 714

N° Ordre: DE-045-2018

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature: 7.10 1Finances locales-divers-approbation des documents budoétaires

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Llonel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELLI** 

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens : M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fleux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontiole: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL Montgalllard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu: M. Pascai BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas.

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiev: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiene LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre ViCINI Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

047-200068948-20180328-DE\_045\_2018-DE

Regu le 04/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu: M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac: Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 51

Absents: 10

- Dont « pour » : 51

- Dont suppléé : 1

Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du Receveur Municipal n'appelle pas d'observation particulière.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2017, Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

▶ De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Annexe atelier relais MIRAULT - 714, en ce qui concerne l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle d'autre observation, ou réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac, Le Président

047-200068948-20180328-DE\_046\_2018-DE

Regu le 04/04/2018

### Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

#### Conseil Communautaire

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: VOTE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS

**SARREMEJEAN - 715 N° Ordre : DE-046- 2018** 

Rapporteur: Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenciature : 7.10.1 Finances iocales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

#### Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueiine GAUCI, M. Jacques LLONCH

Bruch: M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Esplens : M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fleux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjoie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL Montgalilard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu : M. Pascai BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompley: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascai LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon: Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjoie: M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac: M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI
Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrallies: Mme Michèle AUTIPOUT

## Membres absents ayant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

047-200068948-20180328-DE\_046\_2018-DE

Regu le 04/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 51

Absents: 10

- Dont < pour > : 51

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bîlan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du Receveur Municipal n'appelle pas d'observation particulière.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2017, Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

▶ De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Annexe atelier relais SARREMEJEAN 715, en ce qui concerne l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle d'autre observation, ou réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

COMMUNAUTÉ

A Nérac, Le Président

047-200068948-20180328-DE\_047\_2018-DE

Recu le 04/04/2018

## Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

#### Conseil Communautaire

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: VOTE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE ZA DU PIN NERAC -

709

N° Ordre: DE-047-2018

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature: 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Llonel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueilne GAUCI, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELLI** 

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Esplens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fleux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjoie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdleu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut: M. Francis MALISANI Moncrabeau: M. Nicolas CHOISNEL Montgalilard: M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu: M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompley: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascai LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

047-200068948-20180328-DE\_047\_2018-DE

Regu le 04/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac: Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 51

Absents: 10

Dont \* pour \* : 51

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du Receveur Municipal n'appelle pas d'observation particulière.

# LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2017, Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

▶ De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Annexe ZA du Pin Nérac - 709, en ce qui concerne l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle d'autre observation, ou réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme,

> COMMUNAUTÉ 47600

A Nérac, Le Président

047-200068948-20180328-CA\_2017\_705-BF

Regu le 05/04/2018

## Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

#### Conseil Communautaire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2017 - BUDGET AUTONOME

PHOTOVOLTAIQUE SIEGE LABOURDETTE - 705

N° Ordre: DE-048-2018

Rapporteur : Monsieur le Président de séance désigné pour l'approbation du CA 2017

Nomenclature: 7.1.3 Finances locales décisions budgétaires compte administratif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

Bruch: M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac: M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fleux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjoie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdleu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu : M. Pascai BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiey: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascai LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon: Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjole: M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac: M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac: Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT.

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

047-200068948-20180328-CA\_2017\_705-BF Regu le 05/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2) :

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 50

Absents: 10

- Dont « pour » : 50

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

■ Dont abstention: 0

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que conformément aux articles L1612-12, L2121-14 al 2 et L2121-31 al 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la séance où le Compte Administratif est débattu, le Conseil élit son Président.

Dans ce cas, le Président peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

M. Nicolas CHOISNEL, en qualité de vice-président aux finances est désigné afin d'assumer la Présidence du Conseil Communautaire lors du vote du Compte Administratif 2017 du Budget Principal, du budget autonome et de tous les budgets annexes.

Il présente le Compte Administratif 2017, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Autonome Photovoltaïque Siege Labourdette - 705, l'exécution du Budget Primitif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

047-200068948-20180328-CA\_2017\_705-BF Regu le 05/04/2018

#### \* 8

Investissement

Dépenses

Prévu : 16 367,00

Réalisé : 6 640,96

Reste à réaliser : 0.00

Recettes Prévu: 16 367.00

Réalisé : 7 221,53

Reste à réaliser : 0,00

**Fonctionnement** 

Dépenses Prévu : 84 804,00

Réalisé : 11 890,98

Reste à réaliser : 0.00

Recettes Prévu : 84 804.00

Réalisé : 89 686,70

Reste à réaliser : 0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement: 580,57

Fonctionnement: 77 795,72

Résultat global : 78 376,29

Monsieur le Président, après présentation de ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président Présidé par M. Nicolas CHOISNEL Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

▶ D'approuver le Compte Administratif 2017 du Budget Autonome Photovoltaïque Siege Labourdette - 705.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme,

A Nérac, Le Président



047-200068948-20180328-CA\_2017\_704-BF

Recu le 05/04/2018

### Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

#### Conseil Communautaire

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE ZAE CAUDAN -

704

N° Ordre: DE-049-2018

Rapporteur : Monsieur le Président de séance désigné pour l'approbation du CA 2017

Nomenciature: 7.1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif

L'an deux milie dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Consell de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELLI** 

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-Francois GARRABOS

Fleux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjoie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou: -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI Moncrabeau : M. Nicolas CHO!SNEL Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu: M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiev: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascai LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon: Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjoie: M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac: M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI
Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèle AUT!POUT

Membres absents avant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT.

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

047-200068948-20180328-CA\_2017\_704-BF

Regu le 05/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents : 45

Votants: 50

Absents: 10

- Dont « pour » : 50

- Dont suppléé : 1

□ Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

Dont abstention: 0

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que conformément aux articles L1612-12, L2121-14 al 2 et L2121-31 al 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la séance où le Compte Administratif est débattu, le Conseil élit son Président.

Dans ce cas, le Président peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

M. Nicolas CHOISNEL, en qualité de vice-président aux finances est désigné afin d'assumer la Présidence du Conseil Communautaire lors du vote du Compte Administratif 2017 du Budget Principal, du budget autonome et de tous les budgets annexes.

Il présente le Compte Administratif 2017, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Annexe ZAE CAUDAN, l'exécution du Budget Primitif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

047-200068948-20180328-CA\_2017\_704-BF Regu le 05/04/2018

### Investissement

Dépenses Prévu: 1 349 470.00

Réalisé : 1 344 287.74

Reste à réaliser : 0.00

Recettes Prévu : 1 349 470.00

Réalisé : 1 033 888.64

Reste à réaliser : 0.00

<u>Eonctionnement</u>

Dépenses Prévu : 1 361 580.00

Réalisé : 1 036 396,94

Reste à réaliser : 0,00

Recettes Prévu : 1 361 580.00

Réalisé : 1 205 511,78

Reste à réaliser : 0,00

## Résultat de clôture de l'exercice

Investissement: -310 399,10

Fonctionnement: 169 114,84

Résultat global : -141 284,26

Monsieur le Président, après présentation de ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président Présidé par M. Nicolas CHOISNEL Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

D'approuver le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe ZAE CAUDAN - 704.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certiflé conforme,

A Nérac, Le Président

047-200068948-20180328-CA\_2017\_701-BF

Regu le 05/04/2018

## Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

#### Conseil Communautaire

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE ZA LABARRE II -

701

N° Ordre: DE-050- 2018

Rapporteur : Monsieur le Président de séance désigné pour l'approbation du CA 2017

Nomenciature: 7.1.3 Finances locales-décisions budgétaires compte administratif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELL!

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELLI** 

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac: M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fleux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjoie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

MézIn: Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut: M. Francis MALISANI Moncrabeau: M. Nicolas CHOISNEL Montgalllard: M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu: M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompley: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon: Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjoie: M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac: M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT.

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

047-200068948-20180328-CA\_2017\_701-BF

Regu le 05/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu ; M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 50

Absents: 10

- Dont « pour »: 50

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que conformément aux articles L1612-12, L2121-14 al 2 et L2121-31 al 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la séance où le Compte Administratif est débattu, le Conseil élit son Président. Dans ce cas, le Président peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

M. Nicolas CHOISNEL, en qualité de vice-président aux finances est désigné afin d'assumer la Présidence du Conseil Communautaire lors du vote du Compte Administratif 2017 du Budget Principal, du budget autonome et de tous les budgets annexes.

Il présente le Compte Administratif 2017, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Annexe ZA LABARRE II - 701, l'exécution du Budget Primitif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

047-200068948-20180328-CR\_2017\_701-BF

Regu le 05/04/2018

### Investissement

Dépenses Prévu : 198 503.00

Réalisé : 152 686,16

Reste à réaliser : 0,00

Recettes Prévu : 198 503,00

Réalisé : 76 005,88

Reste à réaliser : 0.00

**Equationing ment** 

Dépenses Prévu ; 245 994,00

Réalisé : 76 680,28

Reste à réaliser : 0,00

Recettes Prévu : 245 994.00

Réalisé : 199 176,69

Reste à réaliser : 0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement: -76 680,28
Fonctionnement: 122 496,41
Résultat global: 45 816,13

Monsieur le Président, après présentation de ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président Présidé par M. Nicolas CHOISNEL Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

D'approuver le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe ZA LABARRE II - 701.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

A Nérac, Le Président



047-200068948-20180328-CA\_2017\_703-BF

Regu le 05/04/2018

### Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

#### Conseil Communautaire

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE ZA BUZET - 703

N° Ordre: DE-051-2018

Rapporteur : Monsieur le Président de séance désigné pour l'approbation du CA 2017

Nomenclature: 7 1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELL!** 

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac: M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugaroiles: M. Jean-François GARRABOS

Fieux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontiole: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut: M. Francis MALISANI Moncrabeau: M. Nicolas CHOISNEL Montgaillard: M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu: M. Pascai BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiev: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon: Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjole: M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac: M. Robert LiNOSSIER Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICIN! Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Plerre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT.

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompiey: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre ViCINI

Membre absent excusé (2):

047-200068948-20180328-CA\_2017\_703-BF Regu le 05/04/2018

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 50

Absents: 10

- Dont « pour »: 50

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que conformément aux articles L1612-12, L2121-14 al 2 et L2121-31 al 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la séance où le Compte Administratif est débattu, le Conseil élit son Président.

Dans ce cas, le Président peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

M. Nicolas CHOISNEL, en qualité de vice-président aux finances est désigné afin d'assumer la Présidence du Conseil Communautaire lors du vote du Compte Administratif 2017 du Budget Principal, du budget autonome et de tous les budgets annexes.

Il présente le Compte Administratif 2017, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Annexe ZA Buzet - 703, l'exécution du Budget Primitif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

047-200068948-20180328-CA\_2017\_703-BF Regu le 05/04/2018

### Investissement

Dépenses Prévu: 81 043,00

Réalisé : 24 516,68

Reste à réaliser : 0,00

Recettes Prévu: 81 043.00

Réalisé : 0,00

Reste à réaliser : 0.00

**Fonctionnement** 

Dépenses Prévu : 81 043,00

Réalisé : 0.00

Reste à réaliser : 0,00

Recettes Prévu: 81 043.00

Réalisé : 56 525,16

Reste à réaliser : 0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement:

Fonctionnement:

56 525,16

Résultat global:

32 008,48

Monsieur le Président, après présentation de ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président Présidé par M. Nicolas CHOISNEL Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

D'approuver le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe ZA Buzet - 703.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

A Nérac, Le Président



047-200068948-20180328-CA\_2017\_702-BF

Regu le 05/04/2018

## Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

#### Conseil Communautaire

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE ZA CCVA - 702

N° Ordre: DE-052-2018

Rapporteur : Monsieur le Président de séance désigné pour l'approbation du CA 2017

Nomenclature: 7.1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

Bruch: M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Figux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjoie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut: M. Francis MALISANI Moncrabeau: M. Nicolas CHOISNEL Montgaillard: M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu: M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompley: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèie AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT.

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompiey: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2) :

047-200068948-20180328-CA\_2017\_702-BF Regu le 05/04/2018

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 50

Absents: 10

Dont « pour »: 50

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que conformément aux articles L1612-12, L2121-14 al 2 et L2121-31 al 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la séance où le Compte Administratif est débattu, le Conseil élit son Président.

Dans ce cas, le Président peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

M. Nicolas CHOISNEL, en qualité de vice-président aux finances est désigné afin d'assumer la Présidence du Conseil Communautaire lors du vote du Compte Administratif 2017 du Budget Principal, du budget autonome et de tous les budgets annexes.

Il présente le Compte Administratif 2017, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Annexe ZA CCVA - 702, l'exécution du Budget Primitif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

### <u>Investissement</u>

Dépenses	Prévu :	329 957,00
	Réalisé :	336 690,21
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	329 957,00
	Réalisé :	240 823,17
	Reste à réaliser :	0,00
Fonctionnement		
Dépenses	Prévu :	364 457,00
	Réalisé :	265 456,91
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	364 457,00
	Réalisé :	363 061,15
	Reste à réaliser:	0,00

# Résultat de ciôture de l'exercice

Investissement :	-95 867,04
Fonctionnement:	97 604,24
Résultat global :	1 737,20

047-200068948-20180328-CA\_2017\_702-BF Regu le 05/04/2018

Monsieur le Président, après présentation de ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président Présidé par M. Nicolas CHOISNEL Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

D'approuver le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe ZA CCVA - 702.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

A Nérac, Le Président



047-200068948-20180328-CA\_2017\_708-BF Resu le 05/04/2018

# Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

### Conseil Communautaire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

XAINTRAILLES - 708 N° Ordre : DE-053- 2018

Rapporteur : Monsieur le Président de séance désigné pour l'approbation du CA 2017

Nomenclature: 7.1.3 Finances locales décisions budgétaires compte administratif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Consell de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Llonel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELLI** 

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fleux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjoie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut: M. Francis MALISANI Moncrabeau: M. Nicolas CHOISNEL Montgaillard: M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu: M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompley: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon: Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjoie: M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac: M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI
Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintralles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompley: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

047-200068948-20180328-CA\_2017\_708-BF

Regu le 05/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 50

Absents: 10

- Dont « pour » : 50

- Dont suppléé : 1

∃ Dont « contrè » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que conformément aux articles L1612-12, L2121-14 al 2 et L2121-31 al 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la séance où le Compte Administratif est débattu, le Conseil élit son Président.

Dans ce cas, le Président peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

M. Nicolas CHOISNEL, en qualité de vice-président aux finances est désigné afin d'assumer la Présidence du Conseil Communautaire lors du vote du Compte Administratif 2017 du Budget Principal, du budget autonome et de tous les budgets annexes.

Il présente le Compte Administratif 2017, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Annexe lotissement Xaintrailles - 708, l'exécution du Budget Primitif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

047-200068948-20180328-CA\_2017\_708-BF Regu le 05/04/2018

# Investissement

Dépenses Prévu : 363 250,00

Réalisé : 181 324.56

Reste à réaliser : 0.00

Recettes Prévu : 363 250.00

Réalisé : 0,00

Reste à réaliser : 0,00

**Fonctionnement** 

Dépenses Prêvu : 364 150,00

Réalisé : 0,00

Reste à réaliser : 0,00

Recettes Prévu : 364 150,00

Réalisé : 24 475,70

Reste à réaliser : 0,00

# Résultat de clôture de l'exercice

Investissement: -181 324,56
Fonctionnement: 24 475,70
Résultat global: -156 848,86

Monsleur le Président, après présentation de ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président Présidé par M. Nicolas CHOISNEL Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

D'approuver le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe Lotissement Xaintrailles - 708.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme,

A Nérac, Le Président

047-200068948-20180328-CA\_2017\_724-BF

Regu le 05/04/2018

### Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

### Conseil Communautaire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE ZA LESPARRE -

724

N° Ordre: DE-054-2018

Rapporteur : Monsieur le Président de séance désigné pour l'approbation du CA 2017

Nomenclature: 7.1.3 Finances locales décisions budgétaires compte administratif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE étalt réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELL!

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueilne GAUC!, M. Jacques LLONCH

Bruch: M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac: M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fieux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjoie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou: -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu : M. Pascai BIASUZZ!, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompley: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon: Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjole: M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac: M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac: Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompley: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

047-200068948-20180328-CA\_2017\_724-BF Regu le 05/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 50

Absents: 10

- Dont « pour »: 50

- Dont suppiéé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que conformément aux articles L1612-12, L2121-14 al 2 et L2121-31 al 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la séance où le Compte Administratif est débattu, le Conseil élit son Président.

Dans ce cas, le Président peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

M. Nicolas CHOISNEL, en qualité de vice-président aux finances est désigné afin d'assumer la Présidence du Conseil Communautaire lors du vote du Compte Administratif 2017 du Budget Principal, du budget autonome et de tous les budgets annexes.

Il présente le Compte Administratif 2017, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Annexe ZA Lesparre - 724, l'exécution du Budget Primitif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

### Investissement

Dépenses	Prévu :	0,00
•	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	0,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
<b>Fonctionnement</b>		
Dépenses	Prévu ;	0,00
•	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	0,00
	Réalisé :	28 169,27
	Reste à réaliser ;	0,00

### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement:	0,00
Fonctionnement:	28 169,27
Résultat global :	28 169,27

047-200068948-20180328-CA\_2017\_724-BF Recu le 05/04/2018

Monsieur le Président, après présentation de ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président Présidé par M. Nicolas CHOISNEL Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

D'approuver le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe ZA Lesparre - 724.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

A Nérac, Le Président



047-200068948-20180328-CA\_2017\_722-BF

Regu le 05/04/2018

# Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

#### Conseil Communautaire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE ZA LARQUE

MONTESQUIEU - 722 N° Ordre : DE-055- 2018

Rapporteur : Monsieur le Président de séance désigné pour l'approbation du CA 2017

Nomenclature . 7.13 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif

L'an deux mille dix-hult, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELL!

Membres présents (45):

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

Bruch: M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fleux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjoie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL Montgalilard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-eur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompley: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon: Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjole: M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyrlac: M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT.

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompley: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

047-200068948-20180328-CA\_2017\_722-BF Regu le 05/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 50

Absents: 10

- Dont « pour »: 50

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

Monsieur le Président rappelle au Consell Communautaire que conformément aux articles L1612-12, L2121-14 al 2 et L2121-31 al 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la séance où le Compte Administratif est débattu, le Conseil élit son Président.

Dans ce cas, le Président peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

M. Nicolas CHOISNEL, en qualité de vice-président aux finances est désigné afin d'assumer la Présidence du Conseil Communautaire lors du vote du Compte Administratif 2017 du Budget Principal, du budget autonome et de tous les budgets annexes.

Il présente le Compte Administratif 2017, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Annexe ZA Larqué Montesquieu - 722, l'exécution du Budget Primitif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

## <u>Investissement</u>

Dépenses	Prévu :	214 445,00
•	Réalisé :	12 621,55
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	214 445,00
	Réalisé:	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
<b>Fonctionnement</b>		
Dépenses	Prévu :	232 445,00
•	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	232 445,00
	Réalisé :	12 621,55
	Reste à réaliser :	0,00

### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-12 621,55
Fonctionnement :	12 621,55
Résultat global	0,00

047-200068948-20180328-CA\_2017\_722-BF Regu le 05/04/2018

Monsieur le Président, après présentation de ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président Présidé par M. Nicolas CHOISNEL Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

D'approuver le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe ZA Larqué Montesquieu - 722.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

A Nérac, Le Président



047-200068948-20180328-CA\_2017\_723-BF

Recu le 05/04/2018

# Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

#### Conseil Communautaire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE ZA COMBLAT -

723

N° Ordre : DE-056- 2018

Rapporteur : Monsieur le Président de séance désigné pour l'approbation du CA 2017

Nomenclature: 7.1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) ;

Andiran: M. Lionei LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELLI** 

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fleux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjoie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiey: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascai LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon: Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjole: M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac: M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI
Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrallies: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompley: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

047-200068948-20180328-CA\_2017\_723-BF

Regu le 05/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de consellers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 50

Absents: 10

- Dont « pour » : 50

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que conformément aux articles L1612-12, L2121-14 al 2 et L2121-31 al 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la séance où le Compte Administratif est débattu, le Consell élit son Président.

Dans ce cas, le Président peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

M. Nicolas CHOISNEL, en qualité de vice-président aux finances est désigné afin d'assumer la Présidence du Conseil Communautaire lors du vote du Compte Administratif 2017 du Budget Principal, du budget autonome et de tous les budgets annexes.

Il présente le Compte Administratif 2017, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget

Annexe ZA Comblat - 723, l'exécution du Budget Primitif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

### Investissement

Dépenses	Prévu :	223 103,00
•	Réalisé :	13 126,41
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	223 103,00
	Réalisé ;	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Fonctionnement.		
Dépenses	Prévu :	242 303,00
•	Réalisé ;	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	242 303,00
	Réalisé :	13 126,41
	Reste à réaliser :	0,00

### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement:	-13 126,41
Fonctionnement :	13 126,41
Résultat global :	0,00

047-200068948-20180328-CA\_2017\_723-BF

Regu le 05/04/2018

Monsieur le Président, après présentation de ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président Présidé par M. Nicolas CHOISNEL Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

D'approuver le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe ZA Comblat - 723.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac, Le Président

Alain LORENZELLI

ALUTÉ de GO

COMMUNAUTE Z

ATRON

ATRON

NERVAC

SO

NERVAC

047-200068948-20180328-DE\_057\_2018-DE

Regu le 05/04/2018

### Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

### Conseil Communautaire

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE ZA COMBLAT -

716

N° Ordre: DE-057-2918

Rapporteur : Monsieur le Président de séance désigné pour l'approbation du CA 2017

Nomenciature : 7.1.3 Finances locales décisions budgétaires compte administratif

L'an deux mille dix-hult, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELLI** 

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac: M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fleux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjoie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlie LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou: -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL Montgalliard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT Montaguieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompley: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon: Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjoie: M. Daniel AiRODO Sainte-Maure-de-Peyriac: M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintralles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac: Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT.

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompiey: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

047-200068948-20180328-DE\_057\_2018-DE

Regu le 05/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 50

Absents: 10

- Dont « pour » : 50

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que conformément aux articles L1612-12, L2121-14 al 2 et L2121-31 al 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la séance où le Compte Administratif est débattu, le Conseil élit son Président.

Dans ce cas, le Président peut assister à la discussion, mais il dolt se retirer au moment du vote.

M. Nicolas CHOISNEL, en qualité de vice-président aux finances est désigné afin d'assumer la Présidence du Conseil Communautaire lors du vote du Compte Administratif 2017 du Budget Principal, du budget autonome et de tous les budgets annexes.

Il présente le Compte Administratif 2017, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Annexe ZA Comblat - 716, l'exécution du Budget Primitif 2017, lequel peut se résumer ainsì :

Section d'investissement		
Dépenses	Prévues :	0,00
	Réalisées :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévues :	0,00
	Réalisées :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Section de Fonctionnement		
Dépenses	Prévues :	0,00
	Réalisées :	0,00
Recettes	Prévues :	0,00
Tiboutos	Réalisées :	0,00
Résultat de clôture de l'exercice		
Investissement :		0,00
Fonctionnement :		0,00
Résultat global :		0,00

Monsieur le Président, après présentation de ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

> LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président Présidé par M. Nicolas CHOISNEL Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

047-200068948-20180328-DE\_057\_2018-DE Regu le 05/04/2018

D'approuver le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe ZA Comblat - 716.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certiflé conforme,

A Nérac, Le Président



047-200068948-20180328-DE\_058\_2018-DE

Regu le 05/04/2018

# Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE ZA

CUGNERAYRES - 717 N° Ordre : DE-058- 2018

Rapporteur : Monsieur le Président de séance désigné pour l'approbation du CA 2017

Nomenciature: 7.1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif

L'an deux mille dix-hult, le 28 mars à 20h30, le Consell de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Aiain LORENZELLI.

Membres présents (45):

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELLI** 

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOL!NIE

Calignac: M. Marc de LAVENERE

Espiens : M. Daniel CALBO

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fleux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjole: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdleu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut: M. Francis MALISANI Moncrabeau: M. Nicolas CHOISNEL Montgaillard: M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu: M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiey: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniei AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSS/ER Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompiey: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

047-200068948-20180328-DE\_058\_2018-DE

Regu le 05/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

Fn exercice: 54

Présents: 45

Votants: 50

Absents: 10

- Dont « pour »: 50

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre »: 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que conformément aux articles L1612-12, L2121-14 al 2 et L2121-31 al 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la séance où le Compte Administratif est débattu, le Conseil élit son Président.

Dans ce cas, le Président peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

M. Nicolas CHOISNEL, en qualité de vice-président aux finances est désigné afin d'assumer la Présidence du Conseil Communautaire lors du vote du Compte Administratif 2017 du Budget Principal, du budget autonome et de tous les budgets annexes.

Il présente le Compte Administratif 2017, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Annexe ZA Cugnerayres - 717, l'exécution du Budget Primitif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'Investissement		
Dépenses	Prévues :	0,00
	Réalisées :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévues :	0,00
10001100	Réalisées :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Section de Fonctionnemen	t	
Dépenses	Prévues :	0,00
	Réalisées :	0,00
Recettes	Prévues :	0,00
Recottes	Réalisées :	0,00
Résultat de clôture de l'ex	ercice	
Investissement :		0,00
Fonctionnement :		0,00
Résultat global :		0,00

Monsieur le Président, après présentation de ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

> LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président Présidé par M. Nicolas CHOISNEL Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

047-200068948-20180328-DE\_058\_2018-DE Regu le 05/04/2018

D'approuver le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe ZA Cugnerayres - 717.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme,

> A Nérac, Le Président



047-200068948-20180328-DE\_059\_2018-DE

Regu le 05/04/2018

# Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE ZA L'HERISSON

N° Ordre : DE-059- 2018

Rapporteur : Monsieur le Président de séance désigné pour l'approbation du CA 2017

Nomenclature: 7.1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compts administratif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionei LABARTHE

Barbaste : Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baise: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Esplens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fleux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjoie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT Pompiey: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mms Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjoie: M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac ; Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI Pompley: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

047-200068948-20180328-DE\_059\_2018-DE

Resu le 05/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascai BIASUZZI

Membres absents non excusés (2) :

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Votants: 50 Présents: 45

- Dont « pour » ; 50 Absents: 10 - Dont « contre »: 0 - Dont suppléé : 1 - Dont abstention: 0

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que conformément aux articles - Dont représentés : 6 L1612-12, L2121-14 al 2 et L2121-31 al 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la séance où le Compte Administratif est débattu, le Conseil élit son Président.

Dans ce cas, le Président peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

M. Nicolas CHOISNEL, en qualité de vice-président aux finances est désigné afin d'assumer la Présidence du Conseil Communautaire lors du vote du Compte Administratif 2017 du Budget Principal,

Il présente le Compte Administratif 2017, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget du budget autonome et de tous les budgets annexes. Annexe ZA L'Hérisson - 718, l'exécution du Budget Primitif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

	n du Budget Primitil 2011, toque	0,00
ection d'investissement	Prévues :	0,00
épenses	Réalisées :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
	Prévues :	0,00
Recettes	Péglisées :	0,00
	Reste à réaliser :	
		0,00
Section de Fonctionnement	Prévues :	0,00
Dépenses	Réalisées :	
		0,00
	Prévues :	0,0
Recettes	Réalisées :	
	roles .	0,0
Résultat de clôture de l'exer	CIGS	0,0
Investissement:		0,0
Fonctionnement:		
Résultat global :		

Monsieur le Président, après présentation de ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président Présidé par M. Nicolas CHOISNEL Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

047-200068948-20180328-DE\_059\_2018-DE

Regu le 05/04/2018

D'approuver le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe ZA L'Hérisson - 718.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme,

> A Nérac, Le Président



047-200068948-20180328-DE\_060\_2018-DE

Regu le 05/04/2018

# Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

### Conseil Communautaire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE ZA LA RIVIERE -

721

N° Ordre: DE-060-2018

Rapporteur : Monsieur le Président de séance désigné pour l'approbation du CA 2017

Nomenclature : 7.1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELLI** 

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac: M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fleux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjoie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou: -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL Montgalilard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU. Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiey: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT.

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompley: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

047-200068948-20180328-DE\_060\_2018-DE

Regu le 05/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2) :

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 50

Absents: 10

- Dont « pour » : 50

- Dont suppléé : 1

Dont « contre »: 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

Monsieur le Président rappelle au Consell Communautaire que conformément aux articles L1612-12, L2121-14 al 2 et L2121-31 al 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la séance où le Compte Administratif est débattu, le Conseil élit son Président.

Dans ce cas, le Président peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

M. Nicolas CHOISNEL, en qualité de vice-président aux finances est désigné afin d'assumer la Présidence du Conseil Communautaire lors du vote du Compte Administratif 2017 du Budget Principal,

du budget autonome et de tous les budgets annexes.

Il présente le Compte Administratif 2017, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Annexe ZA La Rivière - 721, l'exécution du Budget Primitif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'investissement		
Dépenses	Prévues :	0,00
	Réalisées :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévues :	0,00
10001100	Réalisées :	00,00
	Reste à réaliser :	0,00
Section de Fonctionnement		
Dépenses	Prévues :	0,00
	Réalisées :	0,00
Recettes	Prévues :	0,00
Trecones	Réalisées :	0,00
Résultat de clôture de l'exercice		
Investissement :		0,00
Fonctionnement :		0,00
Résultat global :		0,00

Monsieur le Président, après présentation de ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président Présidé par M. Nicolas CHOISNEL Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

047-200068948-20180328-DE\_060\_2018-DE Regu le 05/04/2018

D'approuver le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe ZA La Rivière - 721.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certiflé conforme,

> A Nérac, Le Président

047-200068948-20180328-DE\_061\_2018-DE

Regu le 05/04/2018

# Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

### Conseil Communautaire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE ZA L'ANGE - 720

N° Ordre: DE-061-2018

Rapporteur : Monsieur le Président de séance désigné pour l'approbation du CA 2017

Nomenclature: 7.1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Consell de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

Bruch: M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fleux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjoie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou: -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu: M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyrll BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompley: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon: Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjoie: M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac: M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintraliles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompiey: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2):

047-200068948-20180328-DE\_061\_2018-DE Regu le 05/04/2018

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 50

Absents: 10

- Dont « pour » : 50

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés ; 6

- Dont abstention : 0

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que conformément aux articles L1612-12, L2121-14 al 2 et L2121-31 al 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la séance où le Compte Administratif est débattu, le Conseil élit son Président.

Dans ce cas, le Président peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

M. Nicolas CHOISNEL, en qualité de vice-président aux finances est désigné afin d'assumer la Présidence du Conseil Communautaire lors du vote du Compte Administratif 2017 du Budget Principal, du budget autonome et de tous les budgets annexes.

Il présente le Compte Administratif 2017, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Annexe ZA L'ange - 720, l'exécution du Budget Primitif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

Prévues :	0,00
Réalisées :	0,00
Reste à réaliser :	0,00
Prévues :	0,00
Réalisées :	0,00
Reste à réaliser :	0,00
t	
Prévues :	0,00
Réalisées :	0,00
Prévues :	0,00
Réalisées :	0,00
ercice	
	0,00
	0,00
	0,00
	Reste à réaliser : Prévues : Réalisées : Reste à réaliser : t Prévues : Réalisées :

Monsieur le Président, après présentation de ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président Présidé par M. Nicolas CHOISNEL Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

047-200068948-20180328-DE\_061\_2018-DE Regu le 05/04/2018

D'approuver le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe ZA L'ange - 720.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

> A Nérac, Le Président



047-200068948-20180328-DE\_062\_2018-DE

Regu le 05/04/2018

# Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

#### Conseil Communautaire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE ZA

LAGROUETTE - 719 N° Ordre : DE-062- 2018

Rapporteur : Monsieur le Président de séance désigné pour l'approbation du CA 2017

Nomenciature : 7.1.3 Finances locales-décisions budgétaires compte administratif

L'an deux mille dix-hult, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELLI** 

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fieux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjole: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou: -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut: M. Francis MALISANI Moncrabeau: M. Nicolas CHOISNEL Montgalliard: M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu: M. Pascai BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompley: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Llase : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon: Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjoie: M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac: M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI
Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèle AUT!POUT

Membres absents avant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompiey: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

047-200068948-20180328-DE\_062\_2018-DE Regu le 05/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents : 45

Votants: 50

Absents: 10

- Dont « pour » : 50

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que conformément aux articles L1612-12, L2121-14 al 2 et L2121-31 al 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la séance où le Compte Administratif est débattu, le Conseil élit son Président.

Dans ce cas, le Président peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

M. Nicolas CHOISNEL, en qualité de vice-président aux finances est désigné afin d'assumer la Présidence du Conseil Communautaire lors du vote du Compte Administratif 2017 du Budget Principal, du budget autonome et de tous les budgets annexes.

Il présente le Compte Administratif 2017, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Annexe ZA Lagrouette - 719, l'exécution du Budget Primitif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'Investissement		
Dépenses	Prévues :	0,00
	Réalisées :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévues :	0,00
	Réalisées :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Section de Fonctionnement		
Dépenses	Prévues :	0,00
	Réalisées :	0,00
Recettes	Prévues :	0,00
	Réalisées :	0,00
Résultat de clôture de l'exercice		
Investissement :		0,00
Fonctionnement :		0,00
Résultat global :		0,00

Monsieur le Président, après présentation de ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président Présidé par M. Nicolas CHOISNEL Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

047-200068948-20180328-DE\_062\_2018-DE Regu le 05/04/2018

▶ D'approuver le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe Lagrouette - 719.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme,

> A Nérac, Le Président



047-200068948-20180328-CA\_2017\_710-BF

Regu le 05/04/2018

# Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

#### Conseil Communautaire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE ATELIER

RELAIS DUCOS - 710 N° Ordre : DE-063- 2018

Rapporteur : Monsieur le Président de séance désigné pour l'approbation du CA 2017

Nomenclature: 7.1.3 Finances locales-déclaions budgétaires-compte administratif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

Bruch: M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fieux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjoie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdleu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu : M. Pascai BIAŞUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompley: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompley: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

047-200068948-20180328-CA\_2017\_710-BF

Regu le 05/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2) :

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 50

Absents: 10

- Dont « pour » : 50

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

■ Dont abstention: 0

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que conformément aux articles L1612-12, L2121-14 al 2 et L2121-31 al 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la séance où le Compte Administratif est débattu, le Conseil élit son Président.

Dans ce cas, le Président peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

M. Nicolas CHOISNEL, en qualité de vice-président aux finances est désigné afin d'assumer la Présidence du Conseil Communautaire lors du vote du Compte Administratif 2017 du Budget Principal, du budget autonome et de tous les budgets annexes.

Il présente le Compte Administratif 2017, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Annexe atelier relais Ducos - 710, l'exécution du Budget Primitif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

### Investissement

Résultat de clôture de l'exercice

investissement:

Fonctionnement:

Résultat global :

Dépenses	Prévu :	3 692,00
•	Réalisé:	2 754,28
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	3 692,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Fonctionnement		
Dépenses	Prévu :	3 155,00
	Réalisé :	1 796,93
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	3 155,00
	Réalisé :	432,00
	Reste à réaliser :	0,00

-2 754.28

-1 364.93

-4 119,21

047-200068948-20180328-CA\_2017\_710-BF Regu le 05/04/2018

Monsieur le Président, après présentation de ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président Présidé par M. Nicolas CHOISNEL Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

▶ D'approuver le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe atelier relais Ducos - 710.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

> A Nérac, Le Président



047-200068948-20180328-CA\_2017\_711-BF Regu le 05/04/2018

# Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE Conseil Communautaire

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE ATELIER

RELAIS SABATHE - 711 N° Ordre : DE-064- 2018

Rapporteur : Monsieur le Président de séance désigné pour l'approbation du CA 2017

Nomenclature: 7.1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Consell de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELLI** 

Buzet-sur-Baise: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Figur: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjoie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou: -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL Montgalilard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu: M. Pascal BIASUZZi, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiey: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyrlac : M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompley: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

047-200068948-20180328-CA\_2017\_711-BF

Regu le 05/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 50

Absents: 10

- Dont « pour »: 50

- Dont suppléé : 1

□ Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que conformément aux articles L1612-12, L2121-14 al 2 et L2121-31 al 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la séance où le Compte Administratif est débattu, le Conseil élit son Président.

Dans ce cas, le Président peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

M. Nicolas CHOISNEL, en qualité de vice-président aux finances est désigné afin d'assumer la Présidence du Conseil Communautaire lors du vote du Compte Administratif 2017 du Budget Principal, du budget autonome et de tous les budgets annexes.

Il présente le Compte Administratif 2017, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Annexe atelier relais Sabathé - 711, l'exécution du Budget Primitif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

## Investissement

Dépenses	Prévu :	4 128,00
•	Réalisé :	4 127,71
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	4 128,00
	Réalisé :	4 118,77
	Reste à réaliser :	0,00
Fonctionnement		
Dépenses	Prévu :	3 793,00
	Réalisé :	1 471,09
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	3 793,00
	Réalisé :	1 479,99
	Reste à réaliser :	0,00

## Résultat de clôture de l'exercice

Investissement:	-8,94
Fonctionnement :	8,90
Résultat global :	-0,04

047-200068948-20180328-CA\_2017\_711-BF Regu le 05/04/2018

Monsieur le Président, après présentation de ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président Présidé par M. Nicolas CHOISNEL Après en avoir déilbéré DECIDE à l'unanimité

D'approuver le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe atelier relais Sabathé - 711.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme,

> A Nérac, Le Président

Alain LORENZELLI



047-200068948-20180328-CA\_2017\_712-BF

Regu le 05/04/2018

## Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

### Conseil Communautaire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE ATELIER

RELAIS SCI 2M - 712 N° Ordre : DE-065- 2018

Rapporteur : Monsieur le Président de séance désigné pour l'approbation du CA 2017

Nomenclature : 7.1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELLI** 

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fleux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjole: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL Montgalilard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiev: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon: Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjole: M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac: M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompiey: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

047-200068948-20180328-CA\_2017\_712-BF Regu le 05/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents : 45

Votants: 50

Absents: 10

- Dont « pour » : 50

- Dont suppléé : 1

→ Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

■ Dont abstention: 0

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que conformément aux articles L1612-12, L2121-14 al 2 et L2121-31 al 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la séance où le Compte Administratif est débattu, le Conseil élit son Président.

Dans ce cas, le Président peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

M. Nicolas CHOISNEL, en qualité de vice-président aux finances est désigné afin d'assumer la Présidence du Conseil Communautaire lors du vote du Compte Administratif 2017 du Budget Principal, du budget autonome et de tous les budgets annexes.

Il présente le Compte Administratif 2017, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Annexe atelier relais SCI 2M - 712, l'exécution du Budget Primitif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

## **Investissement**

Dépenses	Prévu :	7 121,00
	Réalisé :	7 120,73
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	7 121,00
	Réalisé :	7 120,72
	Reste à réaliser :	00,0
Fonctionnement		
Dépenses	Prévu :	2 800,00
•	Réalisé :	309,08
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	2 800,00
	Réalisé :	2 799,08

## Résultat de clôture de l'exercice

investissement:	-0,01
Fonctionnement :	2 490,00
Résultat global :	2 489,99

Reste à réaliser :

0.00

047-200068948-20180328-CA\_2017\_712-BF Regu le 05/04/2018

Monsieur le Président, après présentation de ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président Présidé par M. Nicolas CHOISNEL Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

▶ D'approuver le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe atelier relais SCI 2M - 712.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

A Nérac, Le Président

Alain LORENZELLI

047-200068948-20180328-CA\_2017\_713-BF

Regu le 05/04/2018

# Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

### Conseil Communautaire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE ATELIER

RELAIS LAUGA - 713 N° Ordre : DE-066- 2018

Rapporteur : Monsieur le Président de séance désigné pour l'approbation du CA 2017

Nomenclature: 7.1.3 Finances locales décisions budgétaires compte administratif

L'an deux mille dix-hult, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

<u>Membres présents (45) :</u>

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELLI** 

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fleux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjoie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

La Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL Montgalilard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu : M. Pascai BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiey: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompley: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

047-200068948-20180328-CA\_2017\_713-BF Regu le 05/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2) :

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 50

Absents: 10

- Dont « pour » : 50

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que conformément aux articles L1612-12, L2121-14 al 2 et L2121-31 al 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la séance où le Compte Administratif est débattu, le Conseil élit son Président.

Dans ce cas, le Président peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

M. Nicolas CHOISNEL, en qualité de vice-président aux finances est désigné afin d'assumer la Présidence du Conseil Communautaire lors du vote du Compte Administratif 2017 du Budget Principal, du budget autonome et de tous les budgets annexes.

Il présente le Compte Administratif 2017, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Annexe atelier relais Lauga - 713, l'exécution du Budget Primitif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

## Investissement

Dépenses	Prévu :	4 627,00
	Réalisé :	2 299,30
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	4 627,00
	Réalisé :	4 652,74
	Reste à réaliser :	0,00
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévu :	1 802,00
	Réalisé :	1 139,93
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	1 802,00
	Réalisé :	1 398,02
	Reste à réaliser :	0,00

## Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	2 353,44
Fonctionnement:	258,09
Résultat global :	2 611,53

047-200068948-20180328-CA\_2017\_713-BF Regu le 05/04/2018

Monsieur le Président, après présentation de ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président Présidé par M. Nicolas CHOISNEL Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

▶ D'approuver le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe atelier relais Lauga - 713.

Fait et délibéré les jours, mols et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

> A Nérac, Le Président

Alain LORENZELLI



047-200068948-20180328-CA\_2017\_714-BF

Regu le 05/04/2018

## Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

#### Conseil Communautaire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE ATELIER

RELAIS MIRAULT - 714 N° Ordre : DE-067- 2018

Rapporteur : Monsieur le Président de séance désigné pour l'approbation du CA 2017

Nomenclature: 7.1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif

L'an deux mille dix-hult, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELLI** 

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-Francois GARRABOS

Fleux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE Lamontjole : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou: -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiey: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon: Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjoie: M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac: M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT.

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompiey: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

047-200068948-20180328-CA\_2017\_714-BF Regu le 05/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents : 45

Votants: 50

Absents: 10

→ Dont « pour » : 50

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

■ Dont abstention: 0

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que conformément aux articles L1612-12, L2121-14 al 2 et L2121-31 al 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la séance où le Compte Administratif est débattu, le Conseil élit son Président.

Dans ce cas, le Président peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

M. Nicolas CHOISNEL, en qualité de vice-président aux finances est désigné afin d'assumer la Présidence du Conseil Communautaire lors du vote du Compte Administratif 2017 du Budget Principal, du budget autonome et de tous les budgets annexes.

li présente le Compte Administratif 2017, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Annexe atelier relais Mirault - 714, l'exécution du Budget Primitif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

## **Investissement**

Dépenses	Prévu :	5 578,00
•	Réalisé :	5 577,21
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu:	5 578,00
•	Réalisé :	5 577,22
	Reste à réaliser :	0,00
Fonctionnement		
Dépenses	Prévu :	3 115,00
	Réalisé :	2 077,14
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	3 115,00
	Réalisé ;	2 077,13
	Reste à réaliser	0,00

## Résultat de clôture de l'exercice

Investissement:	0,01
Fonctionnement:	-0,01
Résultat global :	0,00

047-200068948-20180328-CA\_2017\_714-BF Regu le 05/04/2018

Monsieur le Président, après présentation de ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

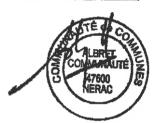
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président Présidé par M. Nicolas CHOISNEL Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

D'approuver le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe atelier relais Mirault - 714.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme,

A Nérac, Le Président

Alain LORENZELLI



047-200068948-20180328-CR\_2017\_715-BF

## Resu le 05/04/2018

## Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

### Conseil Communautaire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE ATELIER

**RELAIS SARREMEJEAN - 715** 

N° Ordre: DE-068-2018

Rapporteur : Monsieur le Président de séance désigné pour l'approbation du CA 2017

Nomenclature: 7.1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif

L'an deux mille dix-hult, le 28 mars à 20h30, le Consell de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Aiain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELLI** 

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolies: M. Jean-François GARRABOS

Fieux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjoie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL Montgalilard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu: M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompley: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyrlac : M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT.

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompiey: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

047-200068948-20180328-CA\_2017\_715-BF Regu le 05/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 50

Absents: 10

- Dont « pour » : 50

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que conformément aux articles L1612-12, L2121-14 al 2 et L2121-31 al 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la séance où le Compte Administratif est débattu, le Conseil élit son Président.

Dans ce cas, le Président peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

M. Nicolas CHOISNEL, en qualité de vice-président aux finances est désigné afin d'assumer la Présidence du Conseil Communautaire lors du vote du Compte Administratif 2017 du Budget Principal, du budget autonome et de tous les budgets annexes.

Il présente le Compte Administratif 2017, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Annexe atelier relais Sarremejean - 715, l'exécution du Budget Primitif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

## Investissement

Dépenses	Prévu :	23 008,00
	Réalisé :	22 958,16
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	23 008,00
	Réalisé :	17 188,16
	Reste à réaliser :	0,00
<u>Fonctionnement</u>		
Dépe <b>nse</b> s	Prévu :	2 422,00
	Réalisé :	598,64
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	2 422,00
	Réalisé :	479,44
	Reste à réaliser :	0,00

## Résuitat de clôture de l'exercice

Investissement:	-5 770,00
Fonctionnement:	-119,20
Résultat global :	-5 889,20

047-200068948-20180328-CA\_2017\_715-BF Regu le 05/04/2018

Monsieur le Président, après présentation de ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'axposé du Président Présidé par M. Nicolas CHOISNEL Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

D'approuver le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe atelier relais Sarremejean - 715.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

A Nérac, Le Président

Alain LORENZELLI



047-200068948-20180328-CA\_2017\_709-BF

Regu le 05/04/2018

# Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

### Conseil Communautaire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE ZA DU PIN

**NERAC - 709** 

N° Ordre: DE-069-2018

Rapporteur : Monsieur le Président de séance désigné pour l'approbation du CA 2017

Nomenciature: 7.1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionei LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

Bruch: M. Alain LORENZELL!

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugaroiles: M. Jean-François GARRABOS

Fleux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjoie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou ; -

La Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut: M. Francis MALISANI Moncrabeau: M. Nicolas CHOISNEL Montgaillard: M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiey: -

Poudenas: M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjole: M. Daniel AlRODO Sainte-Maure-de-Peyriac: M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompley: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

047-200068948-20180328-CA\_2017\_709-BF Regu le 05/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents : 45

Votants: 50

Absents: 10

- Dont « pour » : 50

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que conformément aux articles L1612-12, L2121-14 al 2 et L2121-31 al 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la séance où le Compte Administratif est débattu, le Conseil élit son Président.

Dans ce cas, le Président peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

M. Nicolas CHOISNEL, en qualité de vice-président aux finances est désigné afin d'assumer la Présidence du Conseil Communautaire lors du vote du Compte Administratif 2017 du Budget Principal, du budget autonome et de tous les budgets annexes.

Il présente le Compte Administratif 2017, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Annexe ZA du Pin Nérac - 709, l'exécution du Budget Primitif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

## Investissement

Dépenses	Prévu :	432 577,00
•	Réalisé :	31 940,24
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	432 577,00
	Réalisé :	432 576,87
	Reste à réaliser :	0,00
<b>Fonctionnement</b>		
Dépenses	Prévu :	750 309,00
	Réalisé :	716 993,43
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	750 309,00
	Réalisé :	200,00
	Reste à réaliser :	0,00

## Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	400 636,63
Fonctionnement:	-716 793,43
Résultat global :	-316 156,80

047-200068948-20180328-CR\_2017\_709-BF Regu le 05/04/2018

Monsieur le Président, après présentation de ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président Présidé par M. Nicolas CHOISNEL Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

▶ D'approuver le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe ZA du Pin Nérac - 709.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme,

A Nérac, Le Président

Alain LORENZELLI



047-200068948-20180328-DE\_070\_2018-DE

Regu le 04/04/2018

## Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

### Conseil Communautaire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET AUTONOME

PHOTOVOLTAIQUE - 705 N° Ordre: DE-070- 2018

Rapporteur: Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature: 7.10.1 Finances locales divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionei LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELLI** 

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens : M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fleux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjoie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou: -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL Montgailfard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompley: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon: Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjoie: M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac: M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompley: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

047-200068948-20180328-DE\_070\_2018-DE

Resu le 04/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse ; M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents : 45

Votants: 51

Absents: 10

- Dont « pour » : 51

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

Considérant le Compte de Gestion de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :

19 169,76

- un excédent reporté de :

58 625,96

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :

77 795,72

- un excédent d'investissement de :

580,57

- un déficit des restes à réaliser de :

0,00

Soit un excédent de financement de :

580,57

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

▶ D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT

77 795,72

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)

0,00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)

77 796.00

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001): EXCÉDENT

581.00

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme,

47600

A Nérac, Le Président

Alain LORENZELLI

212

047-200068948-20180328-DE\_071\_2018-DE

Regu le 04/04/2018

## Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

### Conseil Communautaire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE ZA

**CAUDAN - 704** 

N° Ordre: DE-071-2018

Rapporteur: Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenciature : 7.10.1 Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELLI** 

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fleux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontiole: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeieine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL Montgalliard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu : M. Pascai BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompley: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascai LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon: Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjoie: M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac: M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT.

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompiey: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

047-200068948-20180328-DE\_071\_2018-DE

Resu le 04/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu: M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 51

Absents: 10

- Dont « pour »: 51

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

Considérant le Compte de Gestion de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :

0,00

- un excédent reporté de :

169 114,84

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :

169 114.84

- un déficit d'investissement de :

310 399,10

- un déficit des restes à réaliser de :

0.00

Soit un besoin de financement de :

310 399.10

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

▶ D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT

169 114.84

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)

0,00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)

169 115,00

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT

310 400,00

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme,

> A Nérac, Le Président

ALBRET COMMUNAUTALES LORDINEELI

047-200068948-20180328-DE\_072\_2018-DE

Regu le 04/04/2018

## Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

### Conseil Communautaire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE ZA

LABARRE II NERAC - 701 N° Ordre : DE-072- 2018

Rapporteur: Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature: 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-hult, le 28 mars à 20h30, le Consell de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lione! LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELLI** 

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fieux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjoie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompley: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon: Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjole: M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac: M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI
Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompiey: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

047-200068948-20180328-DE\_072\_2018-DE

Regu le 04/04/2018

Membre absent excusé (2) :

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac: Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 51

Absents: 10

- Dont **\*** pour **\*** : 51

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

Considérant le Compte de Gestion de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de

0,00

- un excédent reporté de :

122 496.41

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :

122 496,41

un déficit d'investissement de :

76 680.28

un déficit des restes à réaliser de :

0,00

Soit un besoin de financement de :

76 680,28

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

▶ D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT

122 496,41

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)

0.00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)

122 496,00

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT

76 681,00

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,



047-200058948-20180328-DE\_073\_2018-DE

Regu le 05/04/2018

## Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

#### Conseil Communautaire

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE ZA

**BUZET - 703** 

N° Ordre: DE-073-2018

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature : 7.10.1Finances locales divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELLI** 

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Esplens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-Francois GARRABOS

Fleux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjoie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou: -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL Montgalliard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiev: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon: Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjoie: M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyrlac: M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompiey: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

047-200068948-20180328-DE\_073\_2018-DE

Recu le 05/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac: Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents : 45

Votants: 51

Absents: 10

- Dont « pour » : 51

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

Dont abstention: 0

Considérant le Compte de Gestion de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :

0.00

- un excédent reporté de :

56 525,16

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :

56 525,16

- un déficit d'investissement de :

24 516,68

- un déficit des restes à réaliser de :

0,00

Soit un besoln de financement de :

24 516,68

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

▶ D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT

56 525,16

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)

0,00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)

56 525,00

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001): EXCÉDENT

24 517,00

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme,

> A Nérac, Le Président

ALBRET AND LOFTENZELLI
COMMUNAUTE Z
47800
NERAC

047-200068948-20180328-DE\_074\_2018-DE

Recu le 05/04/2018

## Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

### Conseil Communautaire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Obiet : AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE ZA

CC VAL ALBRET - 702 N° Ordre: DE-074-2018

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenciature : 7.10.1 Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueilne GAUCI, M. Jacques LLONCH

Bruch: M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac: M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Floux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontioie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut: M. Francis MALISANI Moncrabeau: M. Nicolas CHOISNEL Montgaillard: M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu: M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE. Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiev: -

Poudenas: M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse: M. Pascai LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjoie: M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

## Membres absents ayant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompley: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

047-200068948-20180328-DE\_074\_2018-DE

Regu le 05/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 51

Absents: 10

- Dont \* pour \* : 51

- Dont suppléé : 1

Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

Dont abstention: 0

Considérant le Compte de Gestion de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :

79 126,28

un excédent reporté de :

18 477,96

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :

97 604,24

- un déficit d'investissement de :

95 867.04

- un déficit des restes à réaliser de :

0.00

Soit un besoin de financement de :

95 867.04

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président Après en avoir délibéré **DECIDE à l'unanimité** 

▶ D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT

97 604,24

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)

0,00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)

97 604,24

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT

95 867,04

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme,

47600

A Nérac. Le Président AURRET

047-200068948-20180328-DE\_075\_2018-DE

Regu le 05/04/2018

# Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

## Conseil Communautaire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE

**LOTISSEMENT XAINTRAILLES - 708** 

N° Ordre: DE-075-2018

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature : 7.10.1 Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-hult, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELLI** 

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Esplens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fleux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontiole: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiey: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert L!NOSSIER Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompley: M. Roland MONTHEAU & M. Jean-Pierre VICINI

047-200068948-20180328-DE\_075\_2018-DE

Regu le 05/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents : 45

Votants: 51

Absents: 10

- Dont « pour » : 51

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

Considérant le Compte de Gestion de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :

0,00

- un excédent reporté de :

24 475.70

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :

24 475,70

- un déficit d'investissement de :

181 324,56

un déficit des restes à réaliser de :

0,00

Soit un besoin de financement de :

181 324.56

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

▶ D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT

24 475,70

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)

0.00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)

24 475,00

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT

181 325,00

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme,

> A Nérac, Le Président OMMUNAUTÉ É 47600 Alair OMFINZELLI NERAC

047-200068948-20180328-DE\_076\_2018-DE

Regu le 05/04/2018

## Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

### Conseil Communautaire

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE ZA

**LESPARRE - 724** 

N° Ordre: DE-076-2018

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature: 7.10 1 Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Llonel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELLI** 

Buzet-sur-Baīse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac: M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fieux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjole: M. Pascai BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou: -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISAN! Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT Montasquisu : M. Pascai BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompley: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascai LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon: Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjoie: M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac: M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT.

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompley: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

047-200068948-20180328-DE\_076\_2018-DE

Regu le 05/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 51

Absents: 10

- Dont \* pour \* : 51

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

Considérant le Compte de Gestion de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :

28 169,27

- un déficit reporté de :

0.00

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :

28 169,27

- un déficit d'investissement de :

0.00

- un déficit des restes à réaliser de :

0.00

Soit un besoin de financement de :

0,00

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

▶ D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT

28 169,27

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)

0.00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)

28 169,27

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT

0.00

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

ALBRET LO Président

ALBRET LO Président

47600 Alare LORENZELLI

NERAC

047-200068948-20180328-DE\_077\_2018-DE

Regu le 05/04/2018

# Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

### Conseil Communautaire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE ZA

**LARQUE MONTESQUIEU - 722** 

N° Ordre: DE-077-2018

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenciature: 7.10.1Finances locales divers approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELLI** 

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fleux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjoie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou: -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut: M. Francis MALISANI Moncrabeau: M. Nicolas CHOISNEL Montgaillard: M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiey: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AiRODO Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompley: M. Roland MONTHEAU & M. Jean-Pierre VICINI

047-200068948-20180328-DE\_077\_2018-DE

Regu le 05/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 51

Absents: 10

- Dont « pour »: 51

- Dont suppléé : 1

Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

Dont abstention: 0

Considérant le Compte de Gestion de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :

0,00

- un excédent reporté de :

12 621,55

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :

12 621,55

- un déficit d'Investissement de :

12 621,55

- un déficit des restes à réaliser de

0,00

Soit un besoin de financement de :

12 621,55

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

▶ D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT

12 621.55

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)

0,00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)

12 621,55

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT

12 621,55

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

COMMUNAUTE 47600 NERAC A Nérac, Le Président

ain LORÉNZELL

047-200068948-20180328-DE\_078\_2018-DE

Recu le 05/04/2018

## Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

### Conseil Communautaire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE ZA

COMBLAT - 723

N° Ordre: DE-078- 2018

Rapporteur: Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenciature: 7 10.1 Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUC!, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELLI** 

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-Francois GARRABOS

Fleux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjoie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou: -

Le Nomdleu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut: M. Francis MALISANI Moncrabeau: M. Nicolas CHOISNEL Montgalilard: M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu : M. Pascai BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiev: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascai LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon: Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjoie: M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac: M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT.

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompley: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

047-200068948-20180328-DE\_078\_2018-DE

Regu le 05/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 51

Absents: 10

Dont \* pour > : 51

- Dont suppléé : 1

→ Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

Considérant le Compte de Gestion de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :

0.00

- un excédent reporté de :

13 126,41

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :

13 126,41

- un déficit d'investissement de :

13 126,41

«un déficit des restes à réaliser de :

0,00

Soit un besoin de financement de :

13 126.41

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

▶ D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT

13 126,41

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)

0,00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)

13 126,41

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001): DÉFICIT

13 126,41

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,



047-200068948-20180328-DE\_079\_2018-DE

Regu le 05/04/2018

# Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

### Conseil Communautaire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE

**ATELIER RELAIS DUCOS - 710** 

N° Ordre: DE-079-2018

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature: 7.10 1 Finances locales divers approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELLI** 

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac: M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-Francois GARRABOS

Fleux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjole: M. Pascai BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou: -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut: M. Francis MALISANI Moncrabeau: M. Nicolas CHOISNEL Montgalilard: M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompley: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSS!ER Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompley: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

047-200068948-20180328-DE\_079\_2018-DE Regu le 05/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents : 45

Votants: 51

Absents: 10

Dont « pour »: 51

- Dont suppléé : 1

☐ Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

■ Dont abstention: 0

Considérant le Compte de Gestion de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

~ un déficit de fonctionnement de :

1 364,93

- un déficit reporté de :

0,00

Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :

1 364,93

- un déficit d'investissement de :

2 754,28

- un déficit des restes à réaliser de :

0.00

Soit un besoin de financement de :

2 754,28

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

▶ D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : DÉFICIT

1 364,93

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)

0,00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)

1 364,93

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT

2 754,28

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

> ALBRET COMMUNAUTÉ Z 47600 ALBRIT LORGENZALLI NERAC

047-200068948-20180328-DE\_080\_2018-DE

Regu le 05/04/2018

## Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

#### Conseil Communautaire

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE

**ATELIER RELAIS SABATHE - 711** 

N° Ordre: DE-080-2018

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature : 7.10.1 Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-hult, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Llonel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELLI** 

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-Francois GARRABOS

Fieux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjoie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou: -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut: M. Francis MALISANI Moncrabeau: M. Nicolas CHOISNEL Montgalilard: M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu: M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompley: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon: Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjoie: M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac: M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT.

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompiey: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

047-200068948-20180328-DE\_080\_2018-DE Regu le 05/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 51

Absents: 10

Dont « pour » : 51

- Dont suppléé : 1

- Dont \* contre \* : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

Considérant le Compte de Gestion de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- UD	evcédent	de	fonctionnement de :	
T WILL	CVACHOUR		INTINGALITICALISM -	

8,90

- un déficit reporté de :

0.00

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :

8,90

- un déficit d'investissement de :

8,94

- un déficit des restes à réaliser de :

0,00

Soit un besoin de financement de :

8,94

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

▶ D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT

B,90

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)

0,00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)

8,90

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001): DÉFICIT

8,94

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme,

A Nérac, Le Président ARRAC Main LORENZELLI 2/2

047-200068948-20180328-DE\_081\_2018-DE

Recu le 05/04/2018

## Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

### Conseil Communautaire

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE

ATELIER RELAIS SCI 2M - 712

N° Ordre: DE-081-2018

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenciature : 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-hult, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

Bruch: M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fieux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontiole: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlie LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL Montgalilard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu: M. Pascai BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompley: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascai LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xeintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompiey: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

047-200068948-20180328-DE\_081\_2018-DE

Regu le 05/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

<u> Membres absents non excusés (2)</u> :

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents : 45

Votants: 51

Absents: 10

- Dont « pour » : 51

- Dont suppléé : 1

⇒Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

Considérant le Compte de Gestion de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

«un excédent de fonctionnement de :

2 490,00

- un déficit reporté de :

0.00

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :

2 490.00

- un déficit d'investissement de :

0,01

- un déficit des restes à réaliser de :

0,00

Soit un besoin de financement de :

0,01

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

▶ D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT

2 490.00

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)

0,00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)

2 490,00

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT

0.01

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme,

> A Nérac, Le Président

ALBRET A PAIN LORENZELL
COMMUNAUTE ZE
47800 89

047-200068948-20180328-DE\_082\_2018-DE

Regu le 05/04/2018

## Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

### Conseil Communautaire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE

**ATELIER RELAIS LAUGA - 713** 

N° Ordre: DE-082-2018

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL. vice-président aux finances

Nomenciature : 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELLI** 

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac: M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fleux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjoie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdleu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut: M. Francis MALISANI Moncrabeau: M. Nicolas CHOISNEL Montgalllard: M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu: M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiey: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse: M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjoie: M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyrlac: M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrallies: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompley: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

047-200068948-20180328-DE\_082\_2018-DE

Regu le 05/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents : 45

Votants: 51

Absents: 10

Dont « pour »: 51

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

Dont abstention: 0

Considérant le Compte de Gestion de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :

258,09

- un déficit reporté de :

0,00

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :

258,09

- un excédent d'investissement de :

2 353,44

- un déficit des restes à réaliser de :

0,00

Soit un excédent de financement de

2 353,44

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT

258,09

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)

0,00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)

258,09

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT

2 353,44

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

ALBRET
COMMANDAIREITE ERÉNZELLI

47600
NERAC

2/2

047-200068948-20180328-DE\_083\_2018-DE

Recu le 05/04/2018

### Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

### Conseil Communautaire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE

**ATELIER RELAIS MIRAULT - 714** 

N° Ordre: DE-083-2018

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature: 7.10 1Finances iccales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

Bruch: M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Esplens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fieux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjoie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut: M. Francis MALISANI Moncrabeau: M. Nicolas CHOISNEL Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu: M. Pascai BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiev: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse: M. Pascai LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjoie: M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan: M. Didler SOUBIRON Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI Vlanne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompiey: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

047-200068948-20180328-DE\_083\_2018-DE

Regu le 05/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 51

Absents: 10

- Dont < pour > : 51

- Dont suppléé: 1

Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

→ Dont abstention: 0

Considérant le Compte de Gestion de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un	déficit de	fonctionnement	de
- un	deticit de	touctionnement	ae -

0,01

- un déficit reporté de :

0,00

Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :

0,01

- un excédent d'investissement de :

0.01

- un déficit des restes à réaliser de :

0,00

Soit un excédent de financement de :

0.01

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

▶ D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : DÉFICIT

0,01

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)

0,00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)

0,01

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT

0,01

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac, Le Président ALBRET COMMINAUTE LO RENZELLI 47600 NERAC

047-200068948-20180328-DE\_084\_2018-DE

Regu le 05/04/2018

## Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

### Conseil Communautaire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE

ATELIER RELAIS SARREMEJEAN - 715

N° Ordre: DE-084-2018

Rapporteur: Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature: 7.10 1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

Bruch: M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Esplens: M. Daniel CALBO

Feugarolies: M. Jean-François GARRABOS

Fieux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjole: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdleu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mmes Domínique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut: M. Francis MALISANI Moncrabeau: M. Nicolas CHOISNEL Montgaillard: M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu : M. Pascai BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiey: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascai LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon: Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjole: M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac: M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI
Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Maryiène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompiey : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

047-200068948-20180328-DE\_084\_2018-DE

Regu le 05/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascai BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents : 45

Votants: 51

Absents: 10

- Dont « pour » : 51

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

Considérant le Compte de Gestion de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :

119,20

- un déficit reporté de :

0,00

Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :

119,20

- un déficit d'investissement de :

5 770.00

- un déficit des restes à réaliser de :

0.00

Soit un besoin de financement de :

5 770,00

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

▶ D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : DÉFICIT

119,20

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)

0.00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)

119,20

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT

5 770,00

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme,

A Nérac, Le Président A7600 NERAC ARBIN LOUIS NZELLI

047-200068948-20180328-DE\_085\_2018-DE

Regu le 05/04/2018

## Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

### Conseil Communautaire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE ZA

**DU PIN NERAC - 709** N° Ordre: DE-085- 2018

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature : 7.10.1Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionei LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCi, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELL!** 

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fleux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontioie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdleu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut: M. Francis MALISANI Moncrabeau: M. Nicolas CHOISNEL Montgaillard: M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu: M. Pascai BiASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiev: -

Poudenas: M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse: M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjole: M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrallies: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompley: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

047-200068948-20180328-DE\_085\_2018-DE

Regu le 05/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

<u> Membres absents non excusés (2) :</u>

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents : 45

Votants: 51

Absents: 10

- Dont « pour » : 51

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

Considérant le Compte de Gestion de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :

264 147,43

- un déficit reporté de :

432 646,00

Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :

716 793,43

- un excédent d'investissement de :

400 636,63

- un déficit des restes à réaliser de :

0,00

Soit un excédent de financement de :

400 636,63

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

▶ D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : DÉFICIT

716 793,43

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)

0,00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)

716 793,43

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001): EXCÉDENT

400 636,63

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme,



047-200068948-20180328-BP\_2018\_705-BF

Regu le 06/04/2018

## Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

#### Conseil Communautaire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: VOTE DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2018 - BUDGET AUTONOME PHOTOVOLTAIQUE -

705

N° Ordre: DE-086-2018

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances Nomenclature : 7.1.1 Finances locales-déclaions budgétaires-budget primitif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Consell de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

Bruch: M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fleux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjole: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL Montgalilard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompley: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiene LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI
Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompiey: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

047-200068948-20180328-BP\_2018\_705-BF

Regu le 06/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents : 45

Votants: 51

Absents: 10

Dont « pour » : 51

- Dont suppléé ; 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

Après consultation des éléments du Budget Primitif 2018, en ce qui concerne le Budget Autonome PHOTOVOLTAIQUE - 705, étant précisé que, conformément à la loi 99-1126 du 28 décembre 1999, ce budget intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent et qu'il s'équilibre comme suit :

### <u>Investissement</u>

Dépenses

18 871.00

Recettes

18 871,00

**Fonctionnement** 

Dépenses

110 152,00

Recettes

110 152,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses Recettes

18 871,00 (dont 0,00 de RAR)

18 871,00 (dont 0,00 de RAR)

**Fonctionnement** 

Dépenses Recettes

110 152,00 (dont 0,00 de RAR)

110 152,00 (dont 0,00 de RAR)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président Considérant les éléments présentés à l'appui de la présente délibération

047-200068948-20180328-BP\_2018\_705-BF Regu le 06/04/2018

### Considérant le vote du compte administratif 2017 et l'affectation des résultats 2017 Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

- ▶ De procéder au vote du Budget Primitif 2018, conformément à la législation en vigueur, pour le Budget Autonome PHOTOVOLTAIQUE 705.
- ▶ D'accepter le Budget Primitif 2018 du Budget Autonome PHOTOVOLTAIQUE 705, comme présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

A Nérac, Le Président

Alain LORENZELLI



047-200068948-20180328-BP\_2018\_704-BF

Regu le 06/04/2018

## Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

### Conseil Communautaire

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: VOTE DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2018 - BUDGET ANNEXE ZA CAUDAN - 704

N° Ordre: DE-087-2018

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances Nomenclature : 7.1.1 Finances locales-décisions budgétaires-budget primitif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Consell de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE étalt réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

Bruch: M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Figux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjole: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyrll BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiey: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascai LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon: Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjole: M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac: M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI
Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompiey: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2):

047-200068948-20180328-BP\_2018\_704-BF

Regu le 06/04/2018

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 51

Absents: 10

- Dont < pour > : 51

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

Après consultation des éléments du Budget Primitif 2018, en ce qui concerne le Budget Annexe ZA Caudan - 704, étant précisé que, conformément à la loi 99-1126 du 28 décembre 1999, ce budget intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent et qu'il s'équilibre comme suit :

### Investissement

Dépenses

1 353 400.00

Recettes

1 353 400.00

**Fonctionnement** 

Dépenses

1 363 900.00

Recettes

1 363 900,00

Pour rappel, total budget:

Investissement

Dépenses Recettes

1 353 400,00 (dont 0,00 de RAR)

1 353 400,00 (dont 0,00 de RAR)

**Fonctionnement** 

Dépenses Recettes

1 363 900,00 (dont 0,00 de RAR)

1 363 900,00 (dont 0,00 de RAR)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président Considérant les éléments présentés à l'appui de la présente délibération

047-200068948-20180328-BP\_2018\_704-BF Regu le 06/04/2018

## Considérant le vote du compte administratif 2017 et l'affectation des résultats 2017 Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

- ▶ De procéder au vote du Budget Primitif 2018, conformément à la législation en vigueur, pour le Budget Annexe ZA Caudan 704.
- D'accepter le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe ZA Caudan 704, comme présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme,

> A Nérac, Le Président

Alain LORENZELLI



047-200068948-20180328-BP\_2018\_701-BF Recu le 06/04/2018

## Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

### Conseil Communautaire

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: VOTE DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2018 - BUDGET ANNEXE ZA LABARRE II NERAC

- 701

N° Ordre: DE-088-2018

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances Nomenciature : 7.1.1 Finances locales-décisions budgétaires-budget primitif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELLI** 

Buzet-sur-Baise: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Esplens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fleux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjoie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou: -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL Montgalliard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu : M. Pascai BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompley: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascai LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon: Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjoie: M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac: M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI
Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompley: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

047-200068948-20180328-BP\_2018\_701-BF

Recu le 06/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 51

Absents: 10

- Dont « pour » : 51

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

Après consultation des éléments du Budget Primitif 2018, en ce qui concerne le Budget Annexe ZA LABARRE II Nérac - 701, étant précisé que, conformément à la loi 99-1126 du 28 décembre 1999, ce budget intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent et qu'il s'équilibre comme suit :

### Investissement

Dépenses

154 362,00

Recettes

154 362,00

**Fonctionnement** 

Dépenses

201 177,00

Recettes

201 177,00

Pour rappel, total budget :

investissement

Dépenses :

154 362,00 (dont 0,00 de RAR)

154 362,00 (dont 0,00 de RAR)

**Fonctionnement** 

Dépenses

Recettes

201 177,00 (dont 0,00 de RAR)

201 177.00

201 177,00 (dont 0,00 de RAR)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président

047-200068948-20180328-BP\_2018\_701-BF Regu le 06/04/2018

> Considérant les éléments présentés à l'appui de la présente délibération Considérant le vote du compte administratif 2017 et l'affectation des résultats 2017 Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

- ▶ De procéder au vote du Budget Primitif 2018, conformément à la législation en vigueur, pour le Budget Annexe ZA LABARRE II Nérac 701.
- ▶ D'accepter le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe ZA LABARRE II Nérac 701, comme présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

A Nérac, Le Président

Alain LORENZELLI



047-200068948-20180328-BP\_2018\_703-BF

Regu le 06/04/2018

### Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

#### Conseil Communautaire

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: VOTE DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2018 - BUDGET ANNEXE ZA BUZET - 703

N° Ordre: DE-089-2018

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances Nomenclature : 7.1.1 Finances locales-décisions budgétaires-budget primitif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réunl en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELLI** 

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fleux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjole: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut: M. Francis MALISANI Moncrabeau: M. Nicolas CHOISNEL Montgaillard: M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu: M. Pascai BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiey: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon: Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjole: M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac: M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompiey: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICIN!

Membre absent excusé (2):

047-200068948-20180328-BP\_2018\_703-BF

Regu le 06/04/2018

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac: Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents : 45

Votants: 51

Absents: 10

Dont « pour »: 51

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

□ Dont abstention : 0

Après consultation des éléments du Budget Primitif 2018, en ce qui concerne le Budget Annexe ZA Buzet - 703, étant précisé que, conformément à la loi 99-1126 du 28 décembre 1999, ce budget intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent et qu'il s'équilibre comme suit :

### <u>Investissement</u>

Dépenses

105 559,00

Recettes

105 559,00

**Fonctionnement** 

Dépenses

162 084.00

Recettes :

182 084.00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : Recettes 105 559,00 (dont 0,00 de RAR)

105 559,00 (dont 0,00 de RAR)

**Fonctionnement** 

Dépenses Recettes 162 084,00 (dont 0,00 de RAR)

162 084,00 (dont 0,00 de RAR)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Considérant les éléments présentés à l'appui de la présente délibération

047-200068948-20180328-BP\_2018\_703-BF Regu le 06/04/2018

## Considérant le vote du compte administratif 2017 et l'affectation des résultats 2017 Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

- ▶ De procéder au vote du Budget Primitif 2018, conformément à la législation en vigueur, pour le Budget Annexe ZA Buzet 703.
- D'accepter le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe ZA Buzet 703, comme présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

A Nérac, Le Président

**Alain LORENZELLI** 



047-200068948-20180328-BP\_2018\_702-BF

Regu le 06/04/2018

## Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

### Conseil Communautaire

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: VOTE DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2018 - BUDGET ANNEXE ZA CC VAL ALBRET -

702

N° Ordre: DE-090-2018

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances Nomenclature : 7.1.1 Finances locales-décisions budgétaires-budget primitif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELLI** 

Buzet-sur-Baise: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Figux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjoie: M. Pascai BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL Montgalllard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu : M. Pascai BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiey: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintraliles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompiey: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Plerre VICINI

047-200068948-20180328-BP\_2018\_702-BF

Regu le 06/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de consellers

En exercice: 54

Présents : 45

Votants: 51

Absents: 10

Dont « pour » : 51

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

Dont abstention: 0

Après consultation des éléments du Budget Primitif 2018, en ce qui concerne le Budget Annexe ZA CC Val Albret - 702, étant précisé que, conformément à la loi 99-1126 du 28 décembre 1999, ce budget intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent et qu'il s'équilibre comme suit :

### Investissement

Dépenses

393 691.00

Recettes

393 691.00

**Fonctionnement** 

Dépenses

448 928,00

Recettes

448 928,00

Pour rappel, total budget :

<u>Investissement</u>

Dépenses : 393 691,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 393 691,00 (dont 0,00 de RAR)

**Fonctionnement** 

Dépenses : 448 928,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 448 928,00 (dont 0,00 de RAR)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président

047-200068948-20180328-BP\_2018\_702-BF Regu le 06/04/2018

> Considérant les éléments présentés à l'appui de la présente délibération Considérant le vote du compte administratif 2017 et l'affectation des résultats 2017 Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

- ▶ De procéder au vote du Budget Primitif 2018, conformément à la législation en vigueur, pour le Budget Annexe ZA CC Val Albret 702.
- ▶ D'accepter le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe ZA CC Val Albret 702, comme présenté cidessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme,

A Nérac, Le Président

Alain LORENZELLI



047-200068948-20180328-BP\_2018\_708-BF

Regu le 06/04/2018

### Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

### Conseil Communautaire

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: VOTE DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2018 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

XAINTRAILLES - 708 N° Ordre : DE-091- 2018

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances Nomenclature : 7.1.1 Finances locales-décisions budgétaires-budget primitif

L'an deux milie dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Consell de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

Bruch: M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE Espiens : M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fleux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjoie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

La Nomdiau : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL Montgalilard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiey: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon: Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjoie: M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac: M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI
Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrallies: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompiey: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

047-200068948-20180328-BP\_2018\_708-BF

Recu le 06/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu: M. Alain POLO, suppléé par M. Pascai BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 51

Absents: 10

- Dont « pour » : 51

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre »: 0

- Dont représentés : 6

Dont abstention: 0

Après consultation des éléments du Budget Primitif 2018, en ce qui concerne le Budget Annexe Lotissement Xaintrailles - 708, étant précisé que, conformément à la loi 99-1126 du 28 décembre 1999, ce budget intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent et qu'il s'équilibre comme suit ;

### Investissement

Dépenses

387 125,00

Recettes

387 125,00

**Fonctionnement** 

Dépenses

411 600,00

Recettes

411 600,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses :

387 125,00 (dont 0,00 de RAR)

387 125,00 (dont 0,00 de RAR)

**Fonctionnement** 

Recettes

Dépenses

411 600,00 (dont 0,00 de RAR)

411 600,00 (dont 0,00 de RAR)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Considérant les éléments présentés à l'appui de la présente délibération

047-200068948-20180328-BP\_2018\_708-BF Resu le 06/04/2018

## Considérant le vote du compte administratif 2017 et l'affectation des résultats 2017 Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

- ▶ De procéder au vote du Budget Primitif 2018, conformément à la législation en vigueur, pour le Budget Annexe Lotissement Xalntrailles 708.
- ▶ D'accepter le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe Lotissement Xalntrailles 708, comme présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

> A Nérac, Le Président

Alain LORENZELLI



047-200068948-20180328-BP\_2018\_724-BF

Regu le 06/04/2018

## Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

### Conseil Communautaire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: VOTE DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2018 - BUDGET ANNEXE ZA LESPARRE - 724

N° Ordre: DE-092-2018

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances Nomenclature . 7.1.1 Finances locales-décisions budgétaires-budget primitif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Llonel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELLI** 

Buzet-sur-Baise: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE Espiens : M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Flaux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjole: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdleu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut: M. Francis MALISANI Moncrabeau: M. Nicolas CHOISNEL Montgaillard: M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu : M. Pascai BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiev: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascai LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon: Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjoie: M. Daniei AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac: M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac: Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompiey: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2):

047-200068948-20180328-BP\_2018\_724-BF

Regu le 06/04/2018

Buzet-sur-Baise: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 51

Absents: 10

- Dont « pour » : 51

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre »: 0

- Dont représentés : 6

~ Dont abstention: 0

Après consultation des éléments du Budget Primitif 2018, en ce qui concerne le Budget Annexe ZA Lesparre - 724, étant précisé que, conformément à la loi 99-1126 du 28 décembre 1999, ce budget intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent et qu'il s'équilibre comme suit :

### **Investissement**

Dépenses

0.00

Recettes

0.00

**Fonctionnement** 

Dépenses

56 169.00

Recettes

56 169,00

Pour rappel, total budget:

<u>Investissement</u>

Dépenses :

0,00 (dont 0,00 de RAR)

0.00 (dont 0,00 de RAR)

**Fonctionnement** 

Dépenses Recettes 56 169,00 (dont 0,00 de RAR)

56 169,00 (dont 0,00 de RAR)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Considérant les éléments présentés à l'appui de la présente délibération

047-200068948-20180328-BP\_2018\_724-BF Regu le 06/04/2018

## Considérant le vote du compte administratif 2017 et l'affectation des résultats 2017 Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

- ▶ De procéder au vote du Budget Primitif 2018, conformément à la législation en vigueur, pour le Budget Annexe ZA Lesparre 724.
- ▶ D'accepter le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe ZA Lesparre 724, comme présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme,

> A Nérac, Le Président

Alain LORENZELLI



047-200068948-20180328-BP\_2018\_722-BF

Regu le 06/04/2018

### Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

### Conseil Communautaire

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: VOTE DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2018 - BUDGET ANNEXE ZA LARQUE

MONTESQUIEU - 722 N° Ordre : DE-093- 2018

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances Nomenclature : 7.1.1 Finances locales-décisions budgétaires-budget primitif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Consell de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueilne GAUCI, M. Jacques LLONCH

Bruch: M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baise: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE Espiens : M. Daniel CALBO

Feugarolies: M. Jean-François GARRABOS

Fleux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu: M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiey: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon: Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjole: M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac: M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrallies: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT.

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompley: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

047-200068948-20180328-BP\_2018\_722-BF

Regu le 06/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu: M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 51

Absents: 10

- Dont « pour »: 51

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

Après consultation des éléments du Budget Primitif 2018, en ce qui concerne le Budget Annexe ZA Larqué Montesquieu - 722, étant précisé que, conformément à la loi 99-1126 du 28 décembre 1999, ce budget intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent et qu'il s'équilibre comme suit :

### <u>Investissement</u>

Dépenses

209 497,00

Recettes

209 497.00

**Fonctionnement** 

Dépenses

230 171,00

Recettes

230 171,00

Pour rappel, total budget :

<u>Investissement</u>

Dépenses :

209 497,00 (dont 0,00 de RAR)

209 497,00 (dont 0,00 de RAR)

**Fonctionnement** 

Dépenses

230 171,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes :

230 171,00 (dont 0,00 de RAR)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président

047-200068948-20180328-BP\_2018\_722-BF Regu le 06/04/2018

> Considérant les éléments présentés à l'appui de la présente délibération Considérant le vote du compte administratif 2017 et l'affectation des résultats 2017 Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

- ▶ De procéder au vote du Budget Primitif 2018, conformément à la législation en vigueur, pour le Budget Annexe ZA Larqué Montesquieu 722.
- ▶ D'accepter le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe ZA Larqué Montesquieu 722, comme présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

A Nérac, Le Président



047-200068948-20180328-BP\_2018\_723-BF

Regu le 06/04/2018

#### Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

#### Conseil Communautaire

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: VOTE DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2018 - BUDGET ANNEXE ZA COMBLAT - 723

N° Ordre: DE-094-2018

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances Nomenclature : 7.1.1 Finances locales-décisions budgétaires-budget primitif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELLI** 

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fleux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjole: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou: -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL Montgalilard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu : M. Pascai BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiey: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon: Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjole: M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyrlac: M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT.

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompiey: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2):

047-200068948-20180328-BP\_2018\_723-BF

Regu le 06/04/2018

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 51

Absents: 10

- Dont suppléé : 1

Dont « contre »: 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

Après consultation des éléments du Budget Primitif 2018, en ce qui concerne le Budget Annexe ZA Comblat - 723, étant précisé que, conformément à la loi 99-1126 du 28 décembre 1999, ce budget intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent et qu'il s'équilibre comme suit :

#### investissement

Dépenses

217 403.00

Recettes

217 403.00

**Fonctionnement** 

Dépenses

242 303,00

Recettes

242 303.00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses :

217 403,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 217 403

217 403,00 (dont 0,00 de RAR)

**Fonctionnement** 

Dépenses : Recettes :

242 303,00 (dont 0,00 de RAR) 242 303,00 (dont 0,00 de RAR)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Considérant les éléments présentés à l'appui de la présente délibération

047-200068948-20180328-BP\_2018\_723-BF Regu le 06/04/2018

## Considérant le vote du compte administratif 2017 et l'affectation des résultats 2017 Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

De procéder au vote du Budget Primitif 2018, conformément à la législation en vigueur, pour le Budget Annexe ZA Comblat - 723.

D'accepter le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe ZA Comblat - 723, comme présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

A Nérac, Le Président



047-200068948-20180328-BP\_2018\_710-BF

Regu le 06/04/2018

### Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

#### Conseil Communautaire

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: VOTE DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2018 - BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS

**DUCOS - 710** 

N° Ordre: DE-095-2018

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances Nomenclature : 7.1.1 Finances locales-décisions budgétaires-budget primitif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELLI** 

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE Espiens : M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-Francois GARRABOS

Fleux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontioie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu: M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiev: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascai LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon: Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjole: M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac: M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèle AUT!POUT

Membres absents ayant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompley: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

047-200068948-20180328-BP\_2018\_710-BF

Resu le 06/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac: Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 51

Absents: 10

- Dont « pour » : 51

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

Après consultation des éléments du Budget Primitif 2018, en ce qui concerne le Budget Annexe Atelier Relais DUCOS - 710, étant précisé que, conformément à la loi 99-1126 du 28 décembre 1999, ce budget intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent et qu'il s'équilibre comme suit :

#### Investissement

Dépenses

4 800.00

Recettes  4 800.00

**Fonctionnement** 

Dépenses

3 800,00

Recettes

3 800.00

Pour rappel, total budget:

<u>Investissement</u>

Dépenses Recettes

4 800,00 (dont 0,00 de RAR)

4 800,00 (dont 0,00 de RAR)

**Fonctionnement** 

Recettes

Dépenses

3 800.00 (dont 0,00 de RAR)

3 800,00 (dont 0,00 de RAR)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président

047-200068948-20180328-BP\_2018\_710-BF Regu le 06/04/2018

> Considérant les éléments présentés à l'appui de la présente délibération Considérant le vote du compte administratif 2017 et l'affectation des résultats 2017 Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

- ▶ De procéder au vote du Budget Primitif 2018, conformément à la législation en vigueur, pour le Budget Annexe Atelier Relais DUCOS 710.
- ▶ D'accepter le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe Atelier Relais DUCOS 710, comme présenté cl-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

A Nérac, Le Président



047-200068948-20180328-BP\_2018\_711-BF

Regu le 06/04/2018

## Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

#### Conseil Communautaire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: VOTE DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2018 - BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS

SABATHE - 711

Nº Ordre: DE-096-2018

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances Nomenclature : 7.1.1 Finances locales-décisions budgétaires-budget primitif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELLI** 

Buzet-sur-Baise: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fleux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontioie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL Montgalllard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu : M. Pascal BiASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiev: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Deniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompley: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

047-200068948-20180328-BP\_2018\_711-BF

Regu le 06/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 51

Absents: 10

- Dont « pour » ; 51

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre »: 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

Après consultation des éléments du Budget Primitif 2018, en ce qui concerne le Budget Annexe Atelier Relais SABATHE - 711, étant précisé que, conformément à la loi 99-1126 du 28 décembre 1999, ce budget intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent et qu'il s'équilibre comme suit :

#### investissement

Dépenses

4 300.00

Recettes

4 300,00

**Fonctionnement** 

Dépenses

3 975.00

Recettes

3 975,00

Pour rappel, total budget :

<u>Investissement</u>

Dépenses Recettes

4 300,00 (dont 0,00 de RAR)

4 300,00 (dont 0,00 de RAR)

**Fonctionnement** 

Dépenses

Recettes

3 975,00 (dont 0,00 de RAR)

3 975,00 (dont 0,00 de RAR)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président

047-200068948-20180328-BP\_2018\_711-BF

Regu le 06/04/2018

Considérant les éléments présentés à l'appui de la présente délibération Considérant le vote du compte administratif 2017 et l'affectation des résultats 2017 Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

- ▶ De procéder au vote du Budget Primitif 2018, conformément à la législation en vigueur, pour le Budget Annexe Atelier Relais SABATHE 711.
- ▶ D'accepter le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe Atelier Relais SABATHE 711, comme présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

A Nérac, Le Président



047-200068948-20180328-BP\_2018\_712-BF

Recu le 06/04/2018

## Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

#### Conseil Communautaire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: VOTE DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2018 - BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS SCI

2M - 712

Nº Ordre: DE-097-2018

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL., vice-président aux finances Nomenclature: 7.1.1 Finances locales-décisions budgétaires-budget primitif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELL!** 

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fleux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjoie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdleu: M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut: M. Francis MALISANI Moncrabeau: M. Nicolas CHOISNEL Montgaillard: M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu: M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiev: -

Poudenas: M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse: M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontiole: M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompley: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

047-200068948-20180328-BP\_2018\_712-BF Regu le 06/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2) :

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 51

Absents: 10

Dont \* pour \* : 51

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

Dont abstention: 0

Après consultation des éléments du Budget Primitif 2018, en ce qui concerne le Budget Annexe Atelier Relais SCI 2M - 712, étant précisé que, conformément à la loi 99-1126 du 28 décembre 1999, ce budget intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent et qu'il s'équilibre comme suit :

#### <u>Investissement</u>

Dépenses

1,00

Recettes

1.00

**Fonctionnement** 

Dépenses

2 975,00

Recettes

2 975,00

Pour rappel, total budget :

<u>Investissement</u>

Dépenses Recettes

1,00 (dont 0,00 de RAR)

1.00 (dont 0,00 de RAR)

**Fonctionnement** 

Recettes

Dépenses

2 975,00 (dont 0,00 de RAR)

2 975,00 (dont 0,00 de RAR)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président

047-200068948-20180328-BP\_2018\_712-BF Regu le 06/04/2018

> Considérant les éléments présentés à l'appui de la présente délibération Considérant le vote du compte administratif 2017 et l'affectation des résultats 2017 Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

- ▶ De procéder au vote du Budget Primitif 2018, conformément à la législation en vigueur, pour le Budget Annexe Atelier Relais SCI 2M 712.
- ▶ D'accepter le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe Atelier Relais SCi 2M 712, comme présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

A Nérac, Le Président



047-200068948-20180328-BP\_2018\_713-BF

Regu le 06/04/2018

## Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

#### Conseil Communautaire

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: VOTE DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2018 - BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS

**LAUGA - 713** 

N° Ordre: DE-098-2018

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances Nomenclature : 7.1.1 Finances locales-décisions budgétaires-budget primitif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELLI** 

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fleux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjoie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut: M. Francis MALISANI Moncrabeau: M. Nicolas CHOISNEL Montgaillard: M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu: M. Pascai BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiey: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascai LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompiey: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

047-200068948-20180328-BP\_2018\_713-BF

Regu le 06/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conselliers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 51

Absents: 10

- Dont « pour » : 51

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

Après consultation des éléments du Budget Primitif 2018, en ce qui concerne le Budget Annexe Atelier Relais LAUGA - 713, étant précisé que, conformément à la loi 99-1126 du 28 décembre 1999, ce budget intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent et qu'il s'équilibre comme suit :

#### Investissement

Dépenses

2 351,00

Recettes

2 351,00

**Fonctionnement** 

Dépenses

4 198,00

Recettes

4 198.00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses Recettes

2 351.00 (dont 0,00 de RAR)

2 351,00 (dont 0,00 de RAR)

**Fonctionnement** 

Dépenses

Recettes

4 198,00 (dont 0,00 de RAR)

4 198,00 (dont 0,00 de RAR)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président

047-200068948-20180328-BP\_2018\_713-BF Regu le 06/04/2018

Considérant les éléments présentés à l'appui de la présente délibération

Considérant le vote du compte administratif 2017 et l'affectation des résultats 2017

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

- ▶ De proceder au vote du Budget Primitif 2018, conformément à la législation en vigueur, pour le Budget Annexe Atelier Relais LAUGA 713.
- ▶ D'accepter le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe Atelier Relais LAUGA 713, comme présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

> A Nérac, Le Président



047-200068948-20180328-BP\_2018\_714-BF

Regu le 06/04/2018

## Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

#### Conseil Communautaire

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: VOTE DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2018 - BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS

MIRAULT - 714

N° Ordre: DE-099-2018

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances Nomenclature : 7.1.1 Finances locales-déclaions budgétaires-budget primitif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) ;

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELLI** 

Buzet-sur-Baise: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fleux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjoie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu: M. Pascai BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiey: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon: Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjoie: M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac: M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT.

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompiey: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

047-200068948-20180328-BP\_2018\_714-BF

Recu le 06/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents : 45

Votants: 51

Absents: 10

- Dont « pour »: 51

- Dont suppléé : 1

Dont « contre »: 0

- Dont représentés : 6

■ Dont abstention: 0

Après consultation des éléments du Budget Primitif 2018, en ce qui concerne le Budget Annexe Atelier Relais MIRAULT - 714, étant précisé que, conformément à la loi 99-1126 du 28 décembre 1999, ce budget intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent et qu'il s'équilibre comme suit :

#### <u>Investissement</u>

Dépenses

5 800.00

Recettes :

5 800.00

**Fonctionnement** 

Dépenses

2 525,00

Recettes

2 525.00

Pour rappel, total budget :

<u>Investissement</u>

Dépenses : Recettes :

÷

5 800,00 (dont 0,00 de RAR)

5 800,00 (dont 0,00 de RAR)

**Fonctionnement** 

Dépenses :

2 525,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes :

2 525,00 (dont 0,00 de RAR)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président

047-200068948-20180328-BP\_2018\_714-BF Regu le 06/04/2018

> Considérant les éléments présentés à l'appui de la présente délibération Considérant le vote du compte administratif 2017 et l'affectation des résultats 2017 Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

- ▶ De procéder au vote du Budget Primitif 2018, conformément à la législation en vigueur, pour le Budget Annexe Atelier Relais MIRAULT 714.
- ▶ D'accepter le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe Atelier Relais MiRAULT 714, comme présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme,

> A Nérac, Le Président



047-200068948-20180328-BP\_2018\_715-BF

Regu le 06/04/2018

## Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

#### Conseil Communautaire

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: VOTE DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2018 - BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS

**SARREMEJEAN - 715 N° Ordre : DE-100- 2018** 

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances Nomenclature : 7.1.1 Finances locales-décisions budgétaires-budget primitif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELLI** 

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fleux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontiole: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu : M. Pascai BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiey: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon: Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjoie: M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac: M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI Vlanne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompley: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

047-200068948-20180328-BP\_2018\_715-BF

Regu le 06/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu: M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac: Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents : 45

Votants: 51

Absents: 10

- Dont « pour » : 51

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

Après consultation des éléments du Budget Primitif 2018, en ce qui concerne le Budget Annexe Atelier Relais SARREMEJEAN - 715, étant précisé que, conformément à la loi 99-1126 du 28 décembre 1999, ce budget intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent et qu'il s'équilibre comme suit :

#### Investissement

Dépenses

1.00

Recettes

1,00

**Fonctionnement** 

Dépenses

8 439,00

Recettes

8 439,00

Pour rappel, total budget :

**Investissement** 

Dépenses : Recettes :

1,00 (dont 0,00 de RAR)

1,00 (dont 0,00 de RAR)

**Fonctionnement** 

Dépenses

8 439,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes

8 439,00 (dont 0,00 de RAR)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président

047-200068948-20180328-BP\_2018\_715-BF Regu le 06/04/2018

> Considérant les éléments présentés à l'appui de la présente délibération Considérant le vote du compte administratif 2017 et l'affectation des résultats 2017 Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

- ▶ De procéder au vote du Budget Primitif 2018, conformément à la législation en vigueur, pour le Budget Annexe Atelier Relais SARREMEJEAN 715.
- ▶ D'accepter le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe Atelier Relais SARREMEJEAN 715, comme présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

> A Nérac, Le Président



047-200068948-20180328-BP\_2018\_709-BF

Regu le 06/04/2018

## Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

#### Conseil Communautaire

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: VOTE DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2018 - BUDGET ANNEXE ZA DU PIN NERAC - 709

N° Ordre: DE-101- 2018

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances Nomenclature : 7.1.1 Finances locales-décisions budgétaires-budget primitif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andlran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUC!, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELLI** 

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Floux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjole: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou: -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut: M. Francis MALISANI Moncrabeau: M. Nicolas CHOISNEL Montgailiard: M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyrll BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompley: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon: Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjoie: M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac: M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Plerre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompley: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2):

047-200068948-20180328-BP\_2018\_709-BF Regu le 06/04/2018

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2) :

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de consellers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 51

Absents: 10

- Dont « pour » : 51

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

Après consultation des éléments du Budget Primitif 2018, en ce qui concerne le Budget Annexe ZA du Pin Nérac - 709, étant précisé que, conformément à la loi 99-1126 du 28 décembre 1999, ce budget intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent et qu'il s'équilibre comme suit :

#### **Investissement**

Dépenses

400 636.00

Recettes

400 636,00

**Fonctionnement** 

Dépenses

733 794,00

Recettes

733 794.00

Pour rappel, total budget :

**Investissement** 

Dépenses Recettes

400 636,00 (dont 0,00 de RAR)

400 636,00 (dont 0,00 de RAR)

**Fonctionnement** 

Dépenses Recettes

733 794.00 (dont 0,00 de RAR)

733 794,00 (dont 0,00 de RAR)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président Considérant les éléments présentés à l'appui de la présente délibération

047-200068948-20180328-BP\_2018\_709-BF Regu le 06/04/2018

## Considérant le vote du compte administratif 2017 et l'affectation des résultats 2017 Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

- ▶ De procéder au vote du Budget Primitif 2018, conformément à la législation en vigueur, pour le Budget Annexe ZA du Pin Nérac ~ 709.
- ▶ D'accepter le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe ZA du Pin Nérac 709, comme présenté cidessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

> A Nérac, Le Président



047-200068948-20180328-DE\_102\_2018-DE

Regu le 06/04/2018

## Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

#### Conseil Communautaire

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: VOTE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

**SAINT LAURENT - 707**N° Ordre : **DE-102- 2018** 

Rapporteur: Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature: 7.10.1 Finances locales-divers-approbation des documents budgétaires

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) ;

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

Bruch: M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Esplens: M. Daniel CALBO

Faugarolies: M. Jean-François GARRABOS

Fieux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjoie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou: -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu : M. Pascai BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiey: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascai LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrallies: Mme Michèle AUTIPOUT

## Membres absents avant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT.

Mme Maryiène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompley: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

047-200068948-20180328-DE\_102\_2018-DE

Recu le 06/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2) :

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conselliers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 51

Absents: 10

- Dont « pour » : 51

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du Receveur Municipal n'appelle pas d'observation particulière.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives
Après en avoir délibéré
DEC!DE à l'unanimité

▶ De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Annexe Lotissement Saint Laurent - 707, en ce qui concerne l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle d'autre observation, ou réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

> A Nérac, Le Président



047-200068948-20180328-CA\_2017\_707-BF

Regu le 06/04/2018

## Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

#### Conseil Communautaire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

SAINT LAURENT - 707 N° Ordre : DE-102-1- 2018

Rapporteur : Monsieur le Président de séance désigné pour l'approbation du CA 2017

Nomenclature: 7.1.3 Finances locales-décisions budgétaires-compte administratif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

Bruch: M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baīse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fleux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontioie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCQUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut: M. Francis MALISANI Moncrabeau: M. Nicolas CHOISNEL Montgaillard: M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu: M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompley: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon: Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjole: M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac: M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrallies: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompley: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

047-200068948-20180328-CA\_2017\_707-BF Resu le 06/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 50

Absents: 10

- Dont « pour » : 50

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

Dont abstention: 0

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que conformément aux articles L1612-12, L2121-14 al 2 et L2121-31 al 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la séance où le Compte Administratif est débattu, le Conseil élit son Président.

Dans ce cas, le Président peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

M. Nicolas CHOISNEL, en qualité de vice-président aux finances est désigné afin d'assumer la Présidence du Conseil Communautaire lors du vote du Compte Administratif 2017 du Budget Principal, du budget autonome et de tous les budgets annexes.

Il présente le Compte Administratif 2017, document qui retrace, en ce qui concerne le Budget Annexe Lotissement Saint Laurent - 707, l'exécution du Budget Primitif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

## Investissement

Dépenses	Prévu :	111 240,00
	Réalisé :	111 239,91
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	111 240,00
	Réalisé :	111 239,91
	Reste à réaliser :	0,00
<b>Fonctionnement</b>		
Dépenses	Prévu :	111 240,00
	Réalisé :	111 239,91
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu ;	111 240,00
	Réalisé :	30 000,11
	Reste à réaliser :	00,0

Fonctionnement:

Investissement:

Résultat de clôture de l'exercice

-81 239.80

0.00

Résultat global:

-81 239,80

047-200066948-20180328-CA\_2017\_707-BF

Recu le 06/04/2018

Monsieur le Président, après présentation de ces éléments, quitte la séance, avant que l'Assemblée procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président Présidé par M. Nicolas CHOISNEL Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

D'approuver le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe Lotissement Saint Laurent - 707.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

A Nérac, Le Président



047-200068948-20180328-DE\_102\_2\_2018-DE

Regu le 06/04/2018

## Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

#### Conseil Communautaire

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: SUPPRESSION DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT SAINT-LAURENT - 707

N° Ordre: DE-102-2-2018

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature: 7 1 1. décisions budgétaires-budget primitif

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELLI** 

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Figux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjole: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou: -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut: M. Francis MALISANI Moncrabeau: M. Nicolas CHOISNEL Montgailiard: M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu: M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyrll BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiey: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon: Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjoie: M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac: M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI
Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT.

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompiey: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2):

047-200068948-20180328-DE\_102\_2\_2018-DE Resu le 06/04/2018

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 51

Absents: 10

- Dont \* pour \* : 51

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre »: 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2016-11-28-021 en date du 28 novembre 2016, portant création de la communauté de communes Albret Communauté issue de la fusion des communautés de communes des Coteaux de l'Albret, du Mézinais et du Val d'Albret au 1er janvier 2017 ;

Vu l'article L 5211-41-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) modifié par l'article 42 de la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des Collectivités Territoriales (dite loi RCT) définissant le droit commun des fusions d'EPCI,

Vu l'article 60-III de la loi RCT lequel renvoie aux dispositions des III et IV de l'article L5211-41-3,

Vu les statuts d'Albret Communauté annexés à l'arrêté Préfectoral n° 47-2016-11-28-021 du 28 novembre 2016,

Considérant que la création d'Albret Communauté nécessite de fusionner les budgets principaux et d'y rattacher les budgets annexes et autonome des anciens Etablissements Publics de Coopération Intercommunale fusionnés,

Vu la délibération 2017-06 du 12 janvier 2017, créant le budget annexe « Lotissement Saint Laurent », code 707, relevant du plan comptable M14 et sournis à la TVA reprenant le budget annexe Lotissement Saint Laurent de la CDC Val d'Albret ;

Vu les délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Laurent du 03 octobre 2015 et du 18 janvier 2017 demandant respectivement le retrait de la communauté de communes du Val d'Albret puis de la communauté de communes Albret Communauté dans l'optique d'adhèrer à la communauté de communes du Confluent

Vu la délibération 045-2017 du 15 février 2017 donnant un avis favorable à la demande de retrait de la commune de Saint Laurent

Considérant l'avis favorable rendu par la Préfecture, et matérialisé par l'arrêté n° 47-2017-12-26-001 du 26 décembre 2017

Compte tenu de ces éléments, il convient de supprimer le budget annexe du « lotissement Saint-Laurent » et de réintégrer le déficit de ce budget dans le budget principal d'Albret Communauté.

> LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président, Après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité

047-200068948-20180328-DE\_102\_2\_2018-DE Regu le 06/04/2018

- De supprimer le budget annexe « Lotissement Saint Laurent », tel que décrit dans la délibération cidessus.
- ▶ De réintégrer le déficit du budget annexe « Lotissement Saint Laurent » de 81 239,80 € dans le budget principal d'Albret Communauté.
- D'autoriser Monsleur le Président à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme,

A Nérac, Le Président



047-200068948-20180328-DE\_103\_2018-DE

Regu le 04/04/2018

## Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

#### Conseil Communautaire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

**Objet: VOTE DES SUBVENTIONS 2018** 

N° Ordre: DE-103-2018

Rapporteur : Serge CEREA, vice-président à l'harmonisation des actions locales

Nomenclature: 7.5.2 Subventions attribuées aux associations et aux entreprises

L'an deux mille dix-hult, le 28 mars à 20h30, le Consell de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

Bruch: M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fleux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjole: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCQUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut: M. Francis MALISANI Moncrabeau: M. Nicolas CHOISNEL Montgaillard: M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu: M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Erlc DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiev: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascai LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon: Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjoie: M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac: M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI
Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompley: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2):

047-200068948-20180328-DE\_103\_2018-DE

Regu le 04/04/2018

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2) :

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 51

Absents: 10

- Dont « pour » : 50

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre »: 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 1

Monsieur le Président expose que de par ses statuts la Communauté de communes peut apporter également une aide financière à des associations et aux actions en faveur de projets éducatifs, culturels et sportifs (article 7-4 des statuts d'Albret Communauté).

il rappelle également la délibération 226-2017 du 15/11/17 par laquelle l'assemblée délibérante a validé le règlement intérieur d'attribution des subventions, applicable dès le 1er janvier 2018.

Considérant l'avis rendu par la commission harmonisation des actions locales, réunie le 22 février et 19 mars 2018 pour statuer sur les différentes demandes reçues.

Le Président propose de soumettre à l'assemblée délibérante, le tableau des demandes de subvention 2018, comme suit :

		Demande subvention 2018
Fonction		Montant en euros
	Festival de musique en Albret	5 500,00
	Café associatif Lou Veratous	1 000,00
	Association promotion cinéma en Albret	10 000,00
	Culture Vianne en Albret	1 500,00
	Comité animation Lavardac	1 500,00
	VTT club de l'Albret - Rando des vignerons	2 000,00
	Critérium de Bruch	800,00
	Cœur et Sport - Course des sables	500,00
	Tour cyclisme lot et garonne	12 000,00
025-1	Chambre d'Agriculture partenariat de ferme en ferme	750,00
025-1	Association GERONT' AQUITAINE	5 000,00
	Animateur sportif Judo Club d'Albret	4 200,00
	Animateur sportif Coté Poney	4 200,00
025-2		4 200,00
	SOUS TOTAL 1	53 150,00
022	Subvention au collège de Mézin	4 000,00
022	SOUS TOTAL 2	4 000,00
657364 <b>95-4</b>	Subvention Office de tourisme EPIC	205 000,00
	SOUS TOTAL 3	205 000,00
	025-1 025-1 025-1 025-1 025-1 025-1 025-1 025-1 025-1 025-1 025-2 025-2 025-2	Café associatif Lou Veratous  O25-1  Association promotion cinéma en Albret  O25-1  Culture Vianne en Albret  O25-1  Comité animation Lavardac  O25-1  Critérium de Bruch  O25-1  Coeur et Sport - Course des sables  O25-1  Tour cyclisme lot et garonne  Chambre d'Agriculture partenariat de ferme en ferme  O25-1  Association GERONT' AQUITAINE  O25-2  Animateur sportif Judo Club d'Albret  O25-2  Animateur sportif Union sportive Gymnastique  SOUS TOTAL 1  O22  Subvention au collège de Mézin  SOUS TOTAL 2

# AR PREFECTURE 047-200068948-20180328-DE\_103\_2018-DE Resu le 04/04/2018

TOTAL GENERAL (1+2+3)

262 150 €

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'afin de permettre au comptable public de prendre en charge ces mandatements, il convient de prévoir cette participation au budget et d'inscrire ces crédits à l'article 6574, 65736 et 657364.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, Vu l'exposé de Monsieur le Président, Après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité

- ▶ De soutenir financièrement ces associations selon le tableau susvisé ;
- ▶ De préciser que ces aides sont prévues au budget 2018 ;
- ▶ D'inscrire les crédits présentés dans le tableau ci-dessus à l'article 6574, 65738 et à l'article 657364.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme,

A Nérac, Le Président



047-200068948-20180328-DE\_104\_2018-DE

Regu le 04/04/2018

## Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

#### Conseil Communautaire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: DSP PARC AQUATIQUE « LUD'O PARC » - PROPOSITION DE TARIFS 2018

N° Ordre: DE-104-2018

Rapporteur : Jean-François GARRABOS, vice-président au tourisme

Nomenclature : 1.2 Délégations de service public-autres

L'an deux milie dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Consell de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

Bruch: M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fieux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontiole: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut: M. Francis MALISANI Moncrabeau: M. Nicolas CHOISNEL Montgaillard: M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiev: -

Poudenas: M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT.

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompley: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2):

047-200068948-20180328-DE\_104\_2018-DE

Resu le 04/04/2018

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 51

Absents: 10

- Dont « pour »: 51

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

Vu la convention de délégation de service public du 10 mars 2015 par laquelle la communauté de communes du Val d'Albret confie la gestion et l'exploitation du parc aquatique « Lud'O Parc » à la société Equalla ;

Vu les articles 18 et 19 de cette même convention, relatifs aux tarifs, à leur révision et à leur indexation ; Vu l'arrêté préfectoral du 28 novembre 2016 portant création de la communauté de communes Albret communauté issue de la fusion de la communauté de communes des Coteaux de l'Albret, de la communauté de communes du Mézinais et de la communauté de communes du Val d'Albret;

Vu l'article L5211-41-3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que l'établissement public issu de la fusion est substitué de plein droit, pour l'exercice de ses compétences, aux anciens établissements publics et, le cas échéant, aux communes incluses dans son périmètre dans toutes leurs délibérations et tous leurs actes ;

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la convention de délégation de service public du 10 mars 2015 confiant la gestion et l'exploitation du Lud'O Parc à la société Equaila, les tarifs d'accès au parc aquatique sont indexés chaque année au 1<sup>er</sup> janvier, sauf décision contraire du délégataire.

Par courrier en date du 15 février 2018, Equalia a informé Albret Communauté de sa volonté de ne pas vouloir appliquer la formule d'indexation afin d'ouvrir un tarif 2018 identique à celui de 2017, sans compensation.

La grille tarifaire 2018 proposée est donc la suivante :



## Annexe: Proposition tarifaire 2018

2019	Section 1997		20/as	
GRUE AND THE	Terlfs CTTC	TorificETTC	PROPOSITION EQUAL	
		MODAE	Sort Revision des Tarris 2018 Jarrondi à 0,1003	
AND AND AND ADDRESS OF THE PARTY OF THE PART		3 10 10 10 10		
ESPACE AQUATIQUE				
Entrée Adulte	11,10 €	11.10€	17.10€	
Entrée Enfant -12 ans	8,10 €	8.10 €		
Extrăe Adulte 1/2 journée	6,10 €	5.10€	-9	
Entrée Enfant-12 ans 1/2 journée	4,50 €	4,50 €	4.50 €	
Tarif Groupe Adulte	8,60 €	8,60 €	\$.60 E	
Tarif Groupe Enfant - 12 ams	5.60 C	5.60 C	5,60 €	
Porfait Semaine 1ère Certe	25,30 d	25,20 €	25.30 €	
Forfalt Sametra Zèrne Carte	21.20 d	21.70 €	21,20 €	
Forfalt Semaine Sème Certe	19,20 €	19.20€	19,20€	
Forfalt Semaine 1ère Carte OCVA	22,20 €	22,20 €	22.29 €	
ForfaitSemaine 2ème CCVA	19,20 €	19.20 €	19.20 €	
Forfatt.Semaine Sème CCVA	17,20 €	17.20€	17.20 €	
Forfalt Pass 1 Carte	75,90 €	75,90 €	75.90 €	
Forfult Feet 2 Cortes	60.70 €	60.70 C	68.70 €	
Forfult Pass 3 Certus at +	38.50 c	38.50 €	38.50 €	
Forfalt Pass 1 Carte: CCVA	70,90 €	70.90 €	76.90 €	
Furfalt Pass 2 curtes CCVA	55.60€	55.60 €	55.60€	
Forfalt Pass 3 cartes et + CCNA	35,40 €	35,40 €	35,40 €	
Carnet CE Adulte	430,00 €	430,00 €		
Carnot CE Enfont -12 ans	303,50 €	303.50 €	430,00 €	
E Presentation Carta Adulta	8,60 €	8,60 €	303,50 €	
E présentation Carte Enfant-52 ans	6.10 €	6.10 C	3,60.€	
Darmett CE 200 à 400	7.60 €	400	6,10€	
Armet CE 400 et +	6.60€	7,60 €	7,60 4	
GOELIA SEMAINE	-,	6,60 €	6,60 €	
intrifie Adulte COS Mairie Nárac	13,10 €	13,10 €	13,10€	
intrie Enfant COS Mairie Nérac	6,10 €	6,10 €	6,10 €	
orfalt Pass I Carte CCVA (cost)	49,60 0	6,10 €	6,10 €	
	43,50 <b>C</b>	49,60€	49,00 €	
CTIVITES ENCADREES		1		
unce activité Aqua (Aquagem, Aquatonic)	8.10 €		***	
Nonnement activité Aqua 10 séguces	8,10 € 60.70 €	8,10 €	8,10 €	
time activité AquaBite		60,70 €	60,70 €	
cation Aquabite (autonome sans encadrement)	10,10 €	10,10 €	10,10 €	
connectant activité Aquabile 10 séances	6,10 €	6,10 €	6,10 €	
biologistation 2 conta (on, 1 semiojus)	81,00 €	81,00 C	31,00 €	
iprentissage 10 cours (sur 2 semblines)	45,50 €	45,50 €	45,50 €	
ge Enfant (10 sámces)	86,00 €	26,00 €	€5,00 €	
_ , ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	86,00€	36,00 €	26,00 €	
rmale Anniversaire (10 enfants)	86,00 €	86,00 C	86.00 €	

SARL EQUALIA – Etablissement de Nérac – Avenue de Plaisance - 47600 NERAC Tél.: 05.53.65.97.61 – www.ludoparc.eu

SARL au capital de 1500€ - SIRET 490 219 912 - APE 9329 Z

2/2

047-200068948-20180328-DE\_104\_2018-DE Resu le 04/04/2018

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Vu la formule d'indexation prévue par la convention de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du parc aquatique « Lud'O Parc »,

Vu le courrier d'Equalia signifiant ne pas vouloir appliquer l'indexation sur les tarifs 2018 Vu la grille tarifaire 2018 proposée par Equalia,

Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

D'approuver les tarifs 2018, proposés par la société Equalia, tels que présentés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme,

> A Nérac, Le Président

Alain LORENZELLI

AMBIET

COMMINGUINI

OFFICE

NERIC

NERIC

ABRIET

ARBIET

NERIC

NE

047-200068948-20180328-DE\_105\_2018-DE

Regu le 04/04/2018

## Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

#### Conseil Communautaire

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: DSP PORT DE BUZET-SUR-BAÏSE - PROPOSITION DE TARIFS 2018

N° Ordre: DE-105-2018

Rapporteur : Jean-François GARRABOS, vice-président au tourisme

Nomenclature : 1.2 Délégations de service public-autres

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réunl en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELII.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCi, M. Jacques LLONCH

Bruch: M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fieux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontiole: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut: M. Francis MALISANI Moncrabeau: M. Nicolas CHOISNEL Montgalilard: M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu ; M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompley: -

Poudenas: M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse: M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjoie: M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompiey: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2):

047-200068948-20180328-DE\_105\_2018-DE

Regu le 04/04/2018

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu: M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 51

Absents: 10

- Dont « pour » : 51

- Dont suppléé : 1

⊕ Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

Monsieur le Président rappelle que la gestion et l'exploitation du port de Buzet-sur-Baïse sont confiées par la Communauté de Communes à Aquitaine Navigation par convention d'affermage du 02 septembre 2013, et ce jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2028.

Cette convention dispose dans son article 23 que le délégataire fixe les tarifs de ses prestations en accord avec le délégant et que ces propositions doivent faire l'objet d'une délibération en Conseil Communautaire.

Pour la saison 2018, Aquitaine Navigation propose la grille tarifaire suivante :

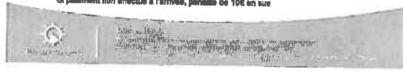
047-200068948-20180328-DE\_105\_2018-DE Regu le 04/04/2018



GRILLE DES TARIFS SAISON 2018 PORT DE BUZET - VAL D'ALBRET

	Valable du	A AND ENTERING	an 2010	
		BAT	EAUX	CAMPING-CA
	1	QUAI &	BERGE	
		PORT A SEC	Atterrage cross pleasing root formily	PARKING
ALA	< 10m	10 €	7€	
NUITEE	10-15m	12,50 €	8€	1
(Stone de miljour	15-20m	18€	14 €	7€***
non computer)	20-25m	21 €	15€	(1 Jeton Inclus
	> 25m	26 €	20 €	1
	< 10m	89 €	51 €	
	10-18m	137 €	81 E	í
AU MOIS	15-20m	184 €	132 €	ao∉
	20-26m	230 €	132 €	
	> 56m	289 €	153 €	1
	< 10m	1.058 €	800 €	
Α	10-15m	1.520 €	980 €	ł
L'ANNEE	15-20m	2.184 €	1,200 €	×
TAME	20-25m	2.736 €	1,580 €	*
	> 25m	3,432 €	1,800 €	1
	PLEIN D'EAU	Inclus	Indus**	2€ (100L)
	ELECTRICITE	inclus juaque 30 kw/mole*	Incluses	2E (1 hours)
	SANITAIRES	Gentalit mux beares dominimo da Ja Cap.	Gratuit aux haura de provincia de la Cap.	Gratuit aux hours d'ouverless de la Cap
BATEAU		2 Carchevree de	2 € aux haves de	2 € nun hauran da Aumelura
	DOUCHES	2€	2€	
				76
	MACHINE A LAVER	5€		26
	MACHINE A LAVER SECHE LINGE		5€	5€
	SECHE LINGE GESTION DECHETS	5€	5E 5E	5€ 5€
	SECHE LINGE GESTION DECHETS ALERTE INCIDENT	5€	SE SE Inclus	5€ 5€ Inclue
ACCES	SECHE LINGE GESTION DECHETS	5 € 5 € Inclus	SE SE Inclus	5€ 5€ Inclus Inclus
ACCES	SECHE LINGE GESTION DECHETS ALERTE INCIDENT PARKING PUBLIC PARKING CLOTURE	5 € 5 € Inclus	5E 5E Inclus Inclus Indus	5€ 5€ Inclus Inclus Inclus
ACCES	SECHE LINGE GESTION DECHETS ALERTE INCIDENT PARKING PUBLIC PARKING CLOTURE INTERNET WIF	5 € 5 € Inclus Inclus	SE SE Inclus Inclus Inclus Inclus Inclus Inclus Inclus Inclus	5€ 5€ Inclus Inclus 40 €/ SEM
ACCES	SECHE LINGE GESTION DECHETS ALERTE INCIDENT PARKING PUBLIC PARKING CLOTURE INTERNET WIFI ACCUEIL ETRANGERS (MM, ALL, SP)	5 € 5 € Inclus Inclus Inclus 40 € / SEM	5E 5E Inclus Inclus Indus	5€ 5€ Inclus Inclus Inclus
	SECHE LINGE GESTION DECHETS ALERTE INCIDENT PARKING PUBLIC PARKING CLOTURE INTERNET WIF ACCUEIL ETRANGERS (MM, ALL BP) POINT COURRIER	S € S € Inclus Inclus Inclus Inclus Inclus Inclus Inclus Inclus	SE SE Inclus	SE SE Inclus Inclus MC/ SEM Inclus
ACCES	SECHE LINGE GESTION DECHETS ALERTE INCIDENT PARKING PUBLIC PARKING CLOTURE INTERNET WIFI ACCUEIL ETRANGERS (MM, ALL, SP)	5 € 5 € Inclus Inclus Inclus Inclus Inclus Inclus Inclus Inclus Inclus	SE SE Inclus Inclus Inclus 40 € / SENS Inclus	SE SE Inclus Inclus Inclus 40 E / SEM Inclus
	SECHE LINGE GESTION DECHETS ALERTE INCIDENT PARKING PUBLIC PARKING CLOTURE INTERNET WIFI ACCUEIL ETRANGERS (AM, ALL BIP) POINT COURRIER FAIRE SUIVRE COURRIER INFO METEO	5 € 5 € Bodus Bodus Bodus Bodus Bodus Bodus Bodus Bodus	SE SE Inclus	SE 56 Inclus
	SECHE LINGE GESTION DECHETS ALERTE INCIDENT PARKING PUBLIC PARKING CLOTURE INTERNET WIF ACCUEIL ETRANGERS (MG, ALL SP) POINT COURRIER FAIRE SUIVRE COURRIER	S € S € S € Inclus	SE SE Inclus	SE 56 Inclus

Taxo de sépar 2015 : 0,206 / adulto / núble 
\* 0,24 Gian nu-dels, comptabilizé par comptable
\*\* Accès depuis le qual cu l'atelier dans la journée el place disponible
\*\*\* Si palement non effectué à l'ambrée, pénalité de 106 en sur



Pour rappel et comparaison, la grille tarifaire 2017 était la suivante :

047-200068948-20180328-DE\_105\_2018-DE

Regu le 04/04/2018



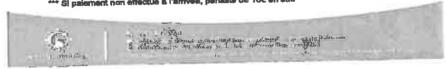
# GRILLE DES TARIFS SAISON 2017 PORT DE BUZET – VAL D'ALBRET

Valable du 01<sup>er</sup> Avril 2017 au 31 Mere 2016

		BATE	AUX	CAMPING-CAR
		QUALA PORT A SEC	BERGE Amorrage avec phytobs port features	PARKING
	< 10m	10 €	7€	
ALA T	10-15m	12,50 €	8.€	7€***
NUITEE	15-20m	16 €	14 €	(1 jeton inclus)
(inte de séjour non comprésé)	20-25m	21 €	15 €	(,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
non comprise)	> 25m	26 €	20 €	
	< 10m	88 €	50 €	1
	10-15m	135 €	80 €	
AU MOIS	15-20m	182 €	100 €	] 80€
YO MOIS F	20-25m	228 €	130 €	
	> 25m	288 €	150 €	<u> </u>
	< 10m	1,040 €	600 €	
	10-15m	1,560 €	980 €	]
A	15-20m	2.080 €	1.200 €	x
L'ANNEE -	20-25m	2.600 €	1.560 €	]
	> 25nt	3.328 €	1.800 €	l
	PLEIN D'EAU	Inclus	Inclus**	2€ (100L)
ł	ELECTRICITE	Inclus jusque 30 kw/mois*	Incluse	2€ (1 heurs)
BATEAU	SANITAIRES	Gratuit aux houres d'ouverture de le Cap. 2 € aux houses de formaties	Gratuit aux haures d'ouvertura de la Cap. 2 € aux houres de formature	Gratult aux hours d'ouverture de la Cap 2 € que hoursé de termeture
- 1	DOUCHES	2€	2€	2€
	GESTION DECHETS	inclus	nolus	Indus
	ALERTE INCIDENT	Inclus	Inclus	Inclus
	PARKING PUBLIC	Inclus	Inclus	Inolus
ACCES	PARKING CLOTURE	35 € / SEM	35 € / SEM	35 € / SEM
	INTERNET WIFI	indus	inclus	Inclus
	ACCUEIL ETRANGERS	(nolus	inclus	Inclus
	POINT COURRIER	Inclua	Loins	Inclus
BUREAU	FAIRE SUIVRE COURRIER	Inclus	Inclus	Inclus
	INFO METEO	Inclus	Inclus	Inclus
	ACCES PHARMACIE	Indus	Inplus	Inclus
				Inclus

Taxe de séjour 2017 : 0,200 / eduite / nuitée

0,22 €/kw au-defà, comptablitat per compteur
 ^ Accès depuis le quai ou l'ateller dans la journée si place disponib
 \*\*\* Si paiement non effectué à l'arrivée, pénalité de 10€ en sus



### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président, Considérant la proposition de grille tarifaire 2018 présentée ci-dessus, Après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité

▶ De prendre acte des tarifs 2018 proposés par Aquitaine Navigation.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme,

> A Nérac, Le Président

Alain LORENZELLI



047-200068948-20180328-DE 106 2018-DE

Regu le 04/04/2018

## Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

#### Conseil Communautaire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: GALERIE MAISON AUNAC AU MOULIN DES TOURS - MISE A DISPOSITION

**TARIFICATION** 

Nº Ordre: DE-106-2018

Rapporteur : Jean-François GARRABOS, vice-président au tourisme

Nomenclature: 3.3.2 Locations-données

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lione! LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

Bruch: M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOL!NIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Esplens: M. Daniel CALBO

Feugarolies: M. Jean-François GARRABOS

Fleux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontiole: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut: M. Francis MALISANI Moncrabeau: M. Nicolas CHOISNEL Montgaillard: M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu: M. Pascai BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiey: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjole: M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompley: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

047-200068948-20180328-DE\_106\_2018-DE

Regu le 04/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascai BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 51

Absents: 10

- Dont « pour » § 51

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention : 0

Le Président rappelle à l'assemblée délibérante que la galerie du Moulin des Tours est mise à disposition, d'associations ou de professionnels, pour des expositions ou expositions-ventes. Cette mise à disposition en période estivale agrémente l'animation du site touristique, en complément des visites du Moulin des Tours.

Considérant la délibération 166-2017 du 28 juin 2017 concernant la validation de la grille tarifaire 2017,

Le Président propose à l'assemblée délibérante de renouveler les montants de cette grille tarifaire à l'identique et de la maintenir jusqu'à nouvel ordre, comme suit :

GRILLE TARIFAIRE	- MISE A DISPOSITION GALERIE D Une exposition gratuite (sans vente)	Une expo-vente
A la semaine	Gratuit	15 €
Au mois	Gratuit	50 €
Entretien des locaux	A la charge du locataire	A la charge du locataire

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

- D'accepter les tarifs exposés ci-dessus.
- ▶ D'autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes démarches, et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme.



047-200068948-20180328-DE\_107\_2018-DE

Regu le 04/04/2018

## Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

#### Conseil Communautaire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet : SERVICE PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE - AGREMENT DE LA PROTECTION

MATERNELLE INFANTILE POUR LE MULTI ACCUEIL DE MEZIN

N° Ordre: DE-107-2018

Rapporteur : Martine PALAZE, vice-présidente petite enfance, enfance, jeunesse, EMD

Nomenclature: 9.1.1 petite enfance et jeunesse

L'an deux mille dix-hult, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

Bruch: M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Esplens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fleux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontioie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdleu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut: M. Francis MALISANI Moncrabeau: M. Nicolas CHOISNEL Montgaillard: M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu : M. Pascal BiASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiey: -

Poudenas: M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse: M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompley: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

047-200068948-20180328-DE\_107\_2018-DE

Regu le 04/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2) :

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 51

Absents: 10

- Dont < pour \* : 51

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

Par délibération 230-2017 en date du 15/11/17 l'assemblée délibérante a validé le passage en mode multi-accueil, de la halte-garderie de Mézin à compter du 1er janvier 2018.

Ce changement impose une modification de l'agrément délivré par le service de la Protection Maternelle Infantile (PMI) du Conseil Départemental.

Après en avoir fait la demande, le document en pièce jointe a été adressé par la PMI, autorisant ainsi le changement de fonctionnement de l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) de Mézin.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

▶ D'autoriser le Président à approuver l'avis de la Protection Maternelle Infantile (PMI), et le fonctionnement en mode multi accueil de la crèche de Mézin.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme,

> A Nérac, Le Président



AR PREFECTURE	
047-200068948-007032E-T-1GARONNE	
La Département	-

CCAC	Date	: -	3 1/	N. 2	018		N	ه م	2.
	AG PDT	FI	RH	EMD	MSAP	ך ס	E	EJ	ST
Info									-
Projet réponse									
Suivi								À	

UY 17,0

8

Agen, le 2 9 BEC, 2017

DIRECTION GENERALE ADJOINTE
DU DEVELOPPEMENT SOCIAL
Direction des actions de santé -PMI
Affaire suivie par Michèle LAUGLANEY
\$\infty\$ 05.53.69.39.31

Monsieur Alain LORENZELLI Président Communauté de Communes Albret Communauté 1, rue du Moulin des Tours 47600 NERAC

#### Monsieur le Président,

Vous sollicitez l'avis du Président du Conseil départemental conformément aux dispositions du décret n°2007- 230 du 20 février 2007, pour une modification de l'agrément de la structure d'accueil de jeunes enfants dont vous avez la compétence.

Après avoir pris l'avis du médecin directeur des actions de santé PMI, je considère que les conditions de santé, de sécurité et de bon épanouissement des enfants sont garanties et j'émets un avis favorable au fonctionnement du multi-accueil « Les petits Bouchons » de MEZIN selon les modalités suivantes :

Nom de l'établissement	Multi-accueil « Les Petits Bouchons »
Adresse de l'établissement (locaux)	Rue Casimir Laffitte 47170 MEZIN
Conditions de fonctionnement : Nom de la collectivité territoriale gestionnaire Slège social	Communauté des Communes Albret Communauté 1, rue du Moulin des Tours 47600 NERAC
Capacité d'accueil :	Art.R.2324-27 du code de la santé publique : « des enfants peuvent être accueillis en surnombre certains jours de la semaine, dans la limite de 10% (*) de la capacité d'accueil autorisée pour l'établissement ou le service considéré et à condition que le taux d'occupation n'excède pas 100% en moyenne hebdomadaire ».  (*) : arrondi à l'entier inférieur
Modalité d'accueil :	Ouverture: du lundi au vendredi de 7h30 à 1gh30  Fermeture: 1 semaine vacances d'hiver 3 semaines vacances d'été

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE Hôtel du Département - 1633 avenue du Général Leclerc - 47922 Agen cedex 9

Prestations proposées	Capacité d'accueil modulable sur la journée :
	Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
	Mercredi :
	• 2 places de 7h30 à 8h30
	<ul> <li>3 places de 8h30 à 9h00</li> </ul>
	<ul> <li>7 places de 9h00 à 12h00</li> </ul>
	<ul> <li>5 places de 12h00 à 17h30</li> </ul>
	<ul> <li>2 places de 17h30 à 18h30</li> </ul>
Age des enfants accueillis	Enfants de 10 semaines à 4 ans*
	* date anniversaire
Nom du directeur de la structure	Madame Gaëlie MASSOU
Diplôme et qualification	Educatrice de jeunes enfants
Effectif détaillé du personnel chargé	• Directeur - EJE 1 (20h00) *
de l'encadrement des enfants et	Auxiliaire de puériculture 3 (3 x 35h00)*
qualification:	Personne justifiant de 1 (35h00)*
	3 ans d'expérience auprès des enfants
	* : temps de présence auprès des enfants

A la suite de cet avis, la Communauté de Communes d'Albret communauté est en mesure de décider de la modification de cette structure d'accueil d'enfants de moins de 6 ans.

Je vous rappelle que tout projet de modification sur l'une des mentions figurant dans les tableaux ci-dessus doit être portée à la connaissance du Président du Conseil départemental.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président du Conseil départemental, Pour le Directeur général adjoint du développement social, La Directrice adjointe

Céline CROS-RONNE

047-200068948-20180328-DE 108 2018-DE

Regu le 04/04/2018

## Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

#### Conseil Communautaire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet : SERVICE PEEJ - DEMANDES D'AIDE FINANCIERE A L'INVESTISSEMENT 2018

Nº Ordre: DE-108-2018

Rapporteur : Martine PALAZE, vice-présidente petite enfance, enfance, jeunesse, EMD

Nomenciature: 7.5.1 Subventions - attribuées aux collectivités locales

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELLI** 

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Figux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamonticle: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut: M. Francis MALISANI Moncrabeau: M. Nicolas CHOISNEL Montgaillard: M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompley: -

Poudenas: M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjoie: M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT.

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompiey: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2):

047-200068948-20180328-DE 108 2018-DE

Regu le 04/04/2018

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 51

Absents: 10

- Dont « pour » : 51

- Dont suppléé: 1

- Dont « contre »: 0

- Dont représentes : 6

- Dont abstention: 0

#### Préambule

La Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole de Lot-et-Garonne participent financièrement tant en investissement qu'en fonctionnement aux opérations concernant les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), les Relais d'Assistants Maternels (RAM) et les Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP).

La Communauté de Communes Albret Communauté souhaite apporter des améliorations aux structures d'accueil dont elle a la gestion (bâtiments, matériel pédagogique, informatique, véhicule). Afin de bénéficier d'aides financières, des dossiers de demandes ont été déposés auprès des services de la CAF et de la MSA suivant le tableau ci-dessous :

Mothical and line	Projets Projets	Dågeneer Hi	Dayenas mg	<b>40.</b>	#ISA	Resip 4 Shenge
ALSH LAVARDAC	Achat de matériel informatique Aménagement ALSH matériel de camping	8 305 €	9 966 €	5813€	1 079 €	3 074 €
ALSH BARBASTE	Mobilier, matériel pédagogique	13 421 €	16 105 €	9 394 €	3 500 €	3 211 €
	Minibus 9 places	22 756 €	27 307 €	11 378 €	5 500 €	10 429 €
ALSH MONCRABEAU	Mobiller, matériel pédagoglque, matériel Informatique	15 134 €	18 292 €	7 567 €	4 000 €	6 725 €
ALSH MONTESQUIEU	Mobilier, matériel pédagogique, matériel informatique	11 142 €	13 419 €	5 571 €	3 000 €	4 848 €
CRECHE NERAC	Mobilier, équipement	5 716 €	6 861 €	2 858 €	1 714 €	2 289 €
RAM NERAC	Aménagement bureau	4 388 €	4 827 €	2 194 €		2 633 €
TOTAL In	vestissement	80 862 €	96 777 €	44 775 €	18 793 €	33 209 €

047-200068948-20180328-DE\_108\_2018-DE Regu le 04/04/2018

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

le d'autoriser le Président à signer l'ensemble des dossiers de demandes d'aide financière susvisés auprès des services de la CAF et de la MSA.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme,

> A Nérac, Le Président

Alain LORENZELLI



047-200068948-20180328-DE\_109\_2018-DE

Regu le 29/03/2018

## Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

## Conseil Communautaire

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : APPROBATION DE L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE

**DE XAINTRAILLES** N° Ordre : DE-109-2018

Rapporteur : Patrice DUFAU, vice-président à l'urbanisme

Nomenciature: 2.1.2 Documents d'urbanisme - POS et PLU

L'an deux mille dix-hult, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

Bruch: M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac: M. Marc de LAVENERE

Espiens : M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fleux: M. Michel CAZENEUVE Francescas: Mme Paulette LABORDE

Lamontiole: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdleu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut: M. Francis MALISANI Moncrabeau: M. Nicolas CHOISNEL Montgaillard; M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu: M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiev: -

Poudenas: M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjoie: M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompiey: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

047-200068948-20180328-DE\_109\_2018-DE Regu le 29/03/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2) :

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 51

Absents: 10

- Dont « pour » : 51

- Dont suppléé: 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Albret Communauté est compétente en matière d'urbanisme depuis le 1er janvier 2017.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 29 janvier 2014, l'élaboration du Plan Local

d'Urbanisme a été prescrite par la commune de Xaintrailles.

Afin d'envisager une définition de l'affectation des sols et une organisation cohérente de l'espace communal, le conseil municipal a élaboré le Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux articles L.123-6 à L.123-19 et R. 123-15 à R. 123-25 du code de

Plus précisément, par le biais de l'élaboration de ce document, les objectifs poursuivis par la commune étaient : la gestion et le contrôle des surfaces à urbaniser par rapport au document que sera le SCoT Pays d'Albret; la préservation du caractère forestier de la commune et du paysage qui en découle ; la protection de l'activité agricole : activité principale de la commune ; la prise en compte du retrait gonflement des argiles : permettre le maintien et le développement des activités commerciales et artisanales et en particulier celles existantes sur la commune ; encourager et favoriser le développement des ventes à la ferme existantes ou à venir.

Les modalités de concertation en application des dispositions de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, afin d'associer, pendant la durée d'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ont été déterminées ainsi : des articles dans la presse, la tenue de deux réunions publiques d'information, l'affichage en mairie de panneaux, réalisés par le bureau d'études chargé de l'élaboration du PLU, faisant apparaître les éléments du diagnostic, les orientations et les plans schématiques relatifs au contenu du PLU et notamment du Projet d'Aménagement de Développement Durable et la mise à disposition d'un registre de remarques où les observations pourront être consignées.

Vu les articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu l'article L.123-10 du code de l'urbanisme ;

Vu l'article L.153-9 du code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral n°47-2016-11-28-021 définissant les statuts d'Albret Communauté et ses compétences en matière d'Aménagement de l'espace et de planification de l'urbanisme ;

Vu la délibération communautaire du 15 février 2017 adoptant la reprise et la poursuite des procédures d'élaboration, de révision ou de modification des documents d'urbanisme locaux en cours dans les communes.

Vu la délibération du Conseil Municipal de Xaintrailles du 24février 2017 confiant à Albret Communauté le soin de poursuivre la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération du 29 janvier 2014 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Xaintrailles et ouvrant la concertation;

Vu la délibération du 06 mai 2015 prenant acte de la tenue du débat sur le PADD au sein du Conseil Municipal:

047-200068948-20180328-DE\_109\_2018-DE Recu le 29/03/2018

Vu la délibération communautaire du 12 avril 2017 tirant le bilan de la concertation ;

Vu la délibération communautaire du 12 avril 2017 arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme

Vu l'avis de la CDPENAF en date du 26 juin 2017;

Vu l'arrêté portant décision d'examen au cas par cas de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement en date du 20 octobre 2016 ;

Vu l'arrêté communautaire du 25 septembre 2017 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de PLU;

Vu les conclusions et le rapport du Commissaire Enquêteur ;

Vu l'ensemble des avis des personnes associées et consultées au cours de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu l'avis favorable du Conseil Municipal en date du 15 mars 2018 ;

Considérant que les modifications apportées au dossier d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme afin de prendre en compte les avis des personnes publiques associées et les résultats de l'enquête publique ne remettent pas en cause l'économie générale du projet,

Considérant que le dossier d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au conseil communautaire est prêt à être approuvé conformément à l'article L 153-21 du code de l'urbanisme,

Le Président vous propose d'approuver l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Xaintrailles,

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

▶ D'approuver le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente ;

La présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie et au siège de la Communauté de Communes durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département,

Conformément à l'article L.153-22 du code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public en mairie, au siège de la Communauté de Communes, ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et dans les locaux de la préfecture du Lot-et-Garonne.

La présente délibération sera exécutoire :

- dans un délai d'un mois sulvant sa réception par le Préfet (ou Sous-Préfet) si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au Plan Local d'Urbanisme approuvé, ou dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces modifications
- après accomplissement de la dernière des mesures de publicité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

A Nérac, Le Président

ALBRET COMMUNAUTE 2 47800 NERAC 3/3

047-200068948-20180328-DE\_110\_2018-DE

Regu le 29/03/2018

## Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

#### Conseil Communautaire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet : INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LES ZONES U ET AU DU PLU

DE XAINTRAILLES N° Ordre : DE-110-2018

Rapporteur : Patrice DUFAU, vice-président à l'urbanisme Nomenclature : 2.2.1 Actes relatifs au droit d'occupation des sols - Autres

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Llonel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELLI** 

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens : M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fieux : M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjoie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou: -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL Montgallard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompley: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon: Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjoie: M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac: M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI
Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrallies: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompiey: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

047-200068948-20180328-DE\_110\_2018-DE

Regu le 29/03/2018

Membre a<u>bsent excusé (2) :</u>

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 51

Absents: 10

- Dont « pour »: 51

- Dont suppléé: 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

Monsieur le Président indique à l'assemblée qu'avec la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, la Communauté de communes Albret Communauté, établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, est compétente de plein droit en matière de droit de préemption urbain.

Il précise que l'article L 211-1 du code de l'urbanisme offre la possibilité d'instituer le droit de préemption sur le territoire des communes dotées d'un PLU approuvé.

Il propose que le droit de préemption soit institué sur la totalité des zones urbaines dites U et des zones à urbaniser dites AU du PLU de la Commune de Xaintrailles dont l'élaboration a été approuvée par délibération communautaire du 28 mars 2018.

Le Président exerce le droit de préemption urbain sur les biens dont l'acquisition foncière serait nécessaire à la mise en œuvre d'un projet d'intérêt communautaire.

L'exercice du DPU sera délégué au maire de chaque commune concernée sur la totalité du territoire de la commune à l'exclusion des biens précités.

Ce droit permet à l'organe compétent en matière de droit de préemption urbain de mener une politique foncière en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, d'actions ou d'opérations, d'aménagement répondant aux critères définis à l'article L 300-1 du code de l'urbanisme. Ce droit peut être exercé pour constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation de dites actions ou opérations d'aménagement, conformément à l'article L 210-1 du code de l'urbanisme.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové et son article 134:

Vu les statuts d'Albret Communauté et ses compétences en matière d'Aménagement de l'espace et de planification de l'urbanisme;

Considérant qu'en vertu de l'article L 211-2 du code de l'urbanisme, la Communauté de Communes est compétente en matière de droit de préemption urbain,

Considérant qu'en vertu de l'article L 211-1 du code de l'urbanisme, il peut être institué sur le territoire des communes dotées d'un PLU approuvé ou d'un POS rendu public, le droit de préemption sur les zones urbaines et à urbaniser.

Considérant l'approbation de l'élaboration du PLU de la Commune de Xaintrailles en date du 28 mars 2018.

047-200068948-20180328-DE\_110\_2018-DE Regu le 29/03/2018

Considérant que l'instauration du droit de préemption urbain sur les zones U et AU du PLU de la Commune de Xaintrailles, permettra la réalisation dans ces secteurs des actions ou opérations d'aménagement mentionnées à l'article L 300-1 du code de l'urbanisme, à savoir :

- la réalisation, dans l'intérêt général, des actions ou opérations ayant pour objet de mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat, d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, de favoriser le développement des loisirs et du tourisme, de réaliser des équipements collectifs, de lutter contre l'insalubrité, de permettre le renouvellement urbain, de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti
- la constitution de réserves foncières en vue de permettre la réalisation des dites actions ou opérations d'aménagements.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

- ▶ D'approuver l'instauration du droit de préemption sur l'ensemble du territoire communal couvert par le PLU de la Commune de Xaintrailles sur les zones U et AU ;
- ▶De déléguer au Président de la Communauté de Communes le pouvoir d'exercer le droit de préemption au nom du conseil communautaire ;
- ▶ D'autoriser le Président à déléguer le droit de préemption urbain à la commune pour une opération donnée qui serait d'intérêt communal ;
- De mandater cette commune pour notifier aux notaires la renonciation à exercer le droit de préemption urbain ;
- ▶ De préciser que la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté de communes Albret Communauté, qu'une mention sera insérée dans un journal diffusé dans le département conformément à l'article R 211-2 du code de l'urbanisme ;
- ▶ D'Indiquer qu'en application de l'article R 211-3 du code de l'urbanisme, copie de la présente délibération sera notifiée :
- à Madame le Préfet de Lot et Garonne.
- à Monsieur le Directeur départemental des services fiscaux,
- à Monsieur le Président du Conseil supérieur du notariat,
- à la chambre départementale des notaires.
- aux barreaux constitués près du Tribunal de Grande Instance d'Agen
- au greffe du même Tribunal
- ▶ De préciser que la présente délibération prendra effet après l'accomplissement des formalités de publicités indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extralt certifié conforme.

> A Nérac, Le Président

ORFNZFILI

AJANN

ALBRET COMMUNAUTÉ

3/3

047-200068948-20180328-DE\_111\_2018-DE

Regu le 29/03/2018

## Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

#### Conseil Communautaire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: INSTITUTION DE LA DECLARATION PREALABLE POUR LA REALISATION D'UNE CLOTURE ET INSTITUTION DU PERMIS DE DEMOLIR SUR LA COMMUNE DE XAINTRAILLES

Nº Ordre: DE-111-2018

Rapporteur : Patrice DUFAU, vice-président à l'urbanisme Nomenclature: 2.2.1 Actes relatifs au droit d'occupation des sois - Autres

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran ; M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELL!** 

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Esplens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fleux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjoie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou: -

Le Nomdleu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut: M. Francis MALISANI Moncrabeau: M. Nicolas CHOISNEL Montgaillard: M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu: M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompley: -

Poudenas: M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse: M. Pascai LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjoie: M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUB!RON Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompley: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

047-200068948-20180328-DE\_111\_2018-DE Regu le 29/03/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 51

Absents: 10

- Dont « pour » : 51

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

## Monsieur le Président expose :

Le décret n°2007-18 du 5 janvier 2007 pris pour l'application de l'ordonnance 2005-1527 du 8 décembre 2005, porte réforme du permis de construire et des autorisations d'urbanisme. Cette réforme est entrée en vigueur le 1er octobre 2007 et conduit le Conseil Communautaire à se prononcer sur deux points.

D'une part, le nouvel article R.421-12 du Code de l'Urbanisme dispose que doit être précédée d'une déclaration préalable l'édification d'une clôture située « dans une commune ou partie de commune où le Conseil Municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de plan local d'urbanisme a décidé de soumettre les clôtures à déclaration ».

D'autre part, le nouvel article R.421-27 du Code de l'Urbanisme dispose que « doivent être précédés d'un permis de démolir les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située dans une commune ou partie de commune où le Conseil Municipal a décidé d'instituer le permis de démolir ».

A défaut de décision de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de plan local d'urbanisme, le principe est désormais l'absence de soumission à autorisation de cès deux types de travaux.

Aussi, afin de conserver un certain contrôle en matière de politique d'urbanisme, il est proposé au Conseil Communautaire d'étendre ces régimes d'autorisations à l'ensemble du territoire communal de Xaintrailles.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

## Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu l'ordonnance 2005-1527 du 8 décembre 2005, portant réforme du permis de construire et des autorisations d'urbanisme,

Vu le décret 2007-18 du 5 janvier 2007, pris pour l'application de l'ordonnance susvisée,

Vu l'arrêté préfectoral n°47-2016-11-28-021 du 28/11/2016 portant création de la Communauté de Communes Albret Communauté ;

# AR PREFECTURE 047-200068948-20180328-DE\_111\_2018-DE Regu le 29/03/2018

Vu l'annexe n°1 à l'arrêté préfectoral n°47-2016-11-28-021 du 28/11/2016, relatif aux statuts de la Communauté de Communauté de Communauté et notamment son article 5-1 Aménagement de l'espace, Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération communautaire du 15 février 2017 adoptant la reprise et la poursuite des procédures d'élaboration, de révision ou de modification des documents d'urbanisme locaux en cours dans les communes ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Xaintrailles du 24 février 2017 donnant son accord sur l'achèvement de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme communal par Albret Communauté ;

Vu la délibération communautaire d'approbation de l'élaboration du PLU de Xaintrailles en date du 28 mars 2018 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

- De sournettre à déclaration préalable les travaux d'édification de clôture,
- De soumettre à permis de démolir les travaux ayant pour objet de démolir ou de les rendre inutilisable tout ou partie d'une construction,
- D'appliquer ces deux dispositions sur l'intégralité du territoire communal de Xaintrailles.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme,

A Nérac, Le Président

TE de Main LORENZELLI

COMMUNALITÉ

047-200068948-20180328-DE\_112\_2018-DE

Recu le 04/04/2018

#### Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

#### Conseil Communautaire

#### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet : ADHESION AU DISPOSITIF ARTÉÉ (AGENCE RÉGIONALE POUR LES TRAVAUX

D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE) Nº Ordre: DE-112-2018

Rapporteur : Patrice DUFAU, vice-président à l'urbanisme

Nomenciature: 7.4 interventions économiques

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

Bruch: M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac: M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-Francois GARRABOS

Fleux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontioie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut: M. Francis MALISANI Moncrabeau: M. Nicolas CHOISNEL Montgaillard: M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu: M. Pascai BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompley: -

Poudenas: M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse: M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjoie: M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI Vlanne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompiev: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

047-200068948-20180328-DE\_112\_2018-DE Recu le 04/04/2018

24 14 011 011 5 7 5 5

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu: M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZ!

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 51

Absents: 10

Dont « pour » : 51

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil que la Communauté de Communes Albret Communauté a répondu, en juillet 2017, à l'Appel à Projets présenté par ARTÉÉ (Agence Régionale pour les Travaux d'Économies d'Énergie) dans le cadre de son opération d'accompagnement des ménages se trouvant dans des logements en situation de précarité énergétique. La candidature d'Albret Communauté a été retenue.

L'agence « ARTÉÉ » mène différentes actions en Nouvelle Aquitaine visant à détecter les ménages en précarité énergétique, notamment en zone rurale. Cet appel à projet mené en partenariat avec La Poste, permettra de sensibiliser les ménages à la rénovation, en leur proposant un parcours spécifique pour les accompagner dans leur projet.

La Poste intervient dans cette action dans le cadre de son offre « ACTION HABITAT » pour accompagner les Collectivités dans leurs politiques publiques de rénovation énergétique de l'habitat. L'intervention de la Poste permettra notamment de cibler, d'identifier et sensibiliser les ménages vivant en logement individuel aux enjeux de la rénovation énergétique.

Ce dispositif viendra en complément de l'OPAH et touchera un plus large public, principalement celui non éligible aux aides de l'ANAH. Il s'agit d'accompagner ces propriétaires pour la rénovation énergétique de leurs logements en mobilisant des tiers-financeurs.

Les deux acteurs principaux de ce dispositif sont ARTÉÉ et La Poste, et il est nécessaire au préalable du lancement de cette opération et à la réalisation des diagnostics de conventionner avec ces deux partenaires (conventions ci-annexées).

Le plan de financement du dispositif est le suivant :

ANAH	Subvention	10 000 €
ARTEE	Subvention	5 000 €
Albret communauté	Repérage, audits et accompagnement	10 500 €
Albret communaute	Frais de communication	2 000 €
	TOTAL	27 500 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

047-200068948-20180328-DE\_112\_2018-DE Regu le 04/04/2018

- D'accepter la mise en œuvre du dispositif proposé par l'agence ARTEE,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant à signer les deux conventions,
- ▶ D'inscrire les dépenses correspondantes au BP 2018.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme,

> A Nérac, Le Président

ORENZELLI

047-200068948-20180328-DE\_112\_2018-DE Regu le 04/04/2018

#### Projet de convention cadre

## entre ARTÉÉ et La Communauté de Communes Albret communauté

pour la réalisation de prestations d'accompagnement à la rénovation énergétique du parc résidentiel au profit des propriétaires privés

**ENTRE:** 

L'Agence Régionale pour les Travaux d'Économies d'Énergie, Société Anonyme d'Economie Mixte Locale, au capital de 1 400 000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 811 257 005, ayant son siège social au 15 rue de l'Ancienne Comédie 86000 POITIERS, représentée par son Directeur général David DIEUMEGARD.

Ci-après dénommée « ARTÉÉ »

D'une part

ET:

La Communauté de Communes Albret communauté, dont le siège social est situé 1 rue du Moulin des Tours— 47600 Nérac, immatriculée sous le numéro SIRET 200 068 948 00013, dont l'établissement est localisé à NERAC représentée par Monsieur Alain LORENZELLI, Président de la communauté de communes Albret communauté.

Ci-après dénommée : «Albret communauté »

D'autre part,

Ci-après, désignées ensemble par les « Parties ».

#### **EXPOSE:**

Albret communauté souhaite bénéficier, dans le cadre de sa politique publique de transition énergétique, d'un dispositif innovant contribuant à l'atteinte de ses objectifs de rénovation énergétique.

A ce titre, ARTÉÉ propose un ensemble de prestations relevant d'un service d'intérêt économique général (SIEG) par délibération du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine en séance plénière du 10 avril 2017, qui sont décrites dans la présente Convention.

#### IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

#### **ARTICLE 1: OBJET**

La présente convention a pour objet de définir les conditions de réalisation des prestations d'accompagnement à la rénovation énergétique des logements privés réalisées par ARTEE sur Albret communauté de Albret communauté pour permettre une organisation efficace du service apporté auprès du public et préciser le cadre des actions visant à sa promotion auprès du public et des acteurs de la rénovation énergétique.

047-200068948-20180328-DE\_112\_2018-DE Reçu le 04/04/2018

#### ARTICLE 2: DESCRIPTION DU DISPOSITIF ET TARIFICATION DU SERVICE

Les missions effectuées par ARTÉÉ décomposées selon le détail ci-dessous visent un objectif de réduction de 40% d'économies d'énergie par la réalisation de travaux de rénovation énergétique performants sur le parc résidentiel privé composé principalement de logements individuels. Cet accompagnement réalisé au profit du propriétaire maître d'ouvrage, consiste à apporter une assistance technique et financière pour faciliter la concrétisation des opérations de rénovation énergétique tout au long du projet y compris post-travaux pour le suivi des consommations.

Pour l'accompagnement de projet en logement individuel, la mission d'accompagnement est décomposée sur les éléments de mission suivant :



"Aide de la Págion Mouvelle Aguntaine é l'accompagnement sous conditions d'Algibilité et sous réserve de l'Eude du dosser sugrès du Consoil tégional. L'aide de proCost dévidée en dess parties : ¿que pour la particuler : Budé de proCost des l'accompagnement son le seaux en literature : Budé en récept de 2006 par l'Accompagnement son le seaux en literature : Robert - ProC = 586 TVC / Accompagnement son le seaux en literature : Budé en réceptue : 100,6 - 206 a 4546 TTC.

Dans le cadre du programme « Objectif Rénovation : l'accès à la rénovation pour tous », la présente convention porte sur la prise en compte par / Nom de la collectivité / des montants restant à la charge des propriétaires privés qui ont recours à ARTÉÉ pour la mission d'audit et de lancement des travaux pour les accompagner dans une démarche de rénovation énergétique globale et performante.

Toutefois il est convenu que la facturation totale ne pourra excéder 1250 euros HT, soit 1500 euros TTC (TVA à 20%).

A noter que l'accompagnement de programmes de rénovation en logements collectifs pourra faire l'objet de missions spécifiques soumis à une étude préalable.

047-200068948-20180328-DE\_112\_2018-DE Regu le 04/04/2018

## 2.1 Opérations de détection « Objectif Rénovation : l'accès à la rénovation pour tous ! »

Dans ce cadre, la mise en relation avec ARTÉÉ sera organisée de manière directe afin d'accélérer les délais de réalisation et ARTÉÉ utilisera les données fournies par **Albret communauté** uniquement dans le cadre de l'opération et ce, pour une durée maximale d'un an.

#### 2.2. Participation financière et logistique d'Artéé

La présente convention est conclue dans le cadre de l'opération « Objectif Rénovation : l'accès à la rénovation pour tous » faisant suite à un appel à projet lancé par AG2R dont ARTÉÉ est un des lauréats. A ce titre, ARTÉÉ versera à Albret communauté la somme de 5.000 € TTC (cinq mille euros TTC) pour participer au financement de l'opération.

En outre, ARTÉÉ mettra à disposition de Albret communauté les moyens humains nécessaires à la bonne réalisation de l'opération.

#### 2.3. Communication et organisation du traitement des flux de contacts

Dans le cadre de la présente convention, il est convenu entre les parties que Albret communauté portera à connaissance du public et des acteurs de la rénovation le dispositif d'accompagnement proposé par ARTEE. A ce titre, ARTEE mettra à disposition des supports et des outils visant à déployer toutes actions de communication.

# 2.4. Complémentarité des missions d'accompagnement assurées par Albret communauté et ARTÉÉ

Albret communauté est engagé dans une démarche d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). A ce titre, pour les publics cibles modestes et très modestes, les missions suivantes sont assurées :

Pour permettre le tiers-financement des dossiers accompagnés dans le cadre de l'OPAH, il est convenu des dispositions suivantes :

- Les audits énergétiques réalisés pour les publics cibles de l'OPAH présenteront un objectif de réduction des consommations énergétiques de 40% minimum
- Les données techniques seront transmises par l'opérateur auprès d'ARTEE pour permettre l'analyse du dossier
- un accompagnement au suivi des travaux et des consommations post-travaux sera assuré par l'opérateur de l'OPAH en suivant le cahier des charges, les couts afférents seront intégrés au financement des projets sous forme de mensualités.

#### **ARTICLE 3: DUREE DE LA CONVENTION**

La durée de la convention est fixée à un an. Elle sera renouvelée par reconduction tacite. Sa durée ne pourra excéder cinq ans.

#### **ARTICLE 4: ENGAGEMENTS DES PARTIES**

047-200068948-20180328-DE\_112\_2018-DE Regu le 04/04/2018

Compte tenu des articles précédents,

- Albret communauté s'engage à verser le solde restant à la charge des propriétaires bénéficiant de l'aide régionale selon le règlement en vigueur en 2017 et dont le projet de rénovation est localisé sur Albret communauté de la collectivité,
- ARTÉÉ s'engage à proposer une offre spécifique tenant compte de l'engagement financier de Albret communauté auprès des propriétaires bénéficiant de l'aide régionale selon le règlement en vigueur en 2017 et dont le projet de rénovation est localisé sur Albret communauté de la collectivité et à verser à Albret communauté la somme de 5 000 € TTC comme participation à l'action entreprise.

#### **ARTICLE 5: CONDITION DE FACTURATION**

ARTÉÉ produira une situation mensuelle. Les sommes correspondantes seront versées par Albret communauté sur le compte bancaire de l'Agence Régionale pour les Travaux d'Economies d'Energie dont le relevé d'identité bancaire est annexé au présent devis.

Modalités de facturation en cas de résiliation de la Convention:

Si l'une des parties résilie la Convention pour quelle que cause que ce soit, le dernier mois facturé sera celui au cours duquel la résiliation aura pris effet.

#### Incident de paiement

Tout incident de paiement est passible de pénalités de retard ainsi que de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue par la loi n°2012-387 du 22 mars 2012 et le décret du 2 octobre 2012.

Par incident de paiement, les parties entendent notamment tout retard de paiement, paiement partiel de la créance ou rejet du prélèvement ou du chèque.

Le montant de l'indemnité pour frais de recouvrement est de 40 € sauf indemnisation complémentaire demandée et justifiée par ARTEE conformément aux textes cités ci-dessus. L'indemnité pour frais de recouvrement n'est pas due lorsque l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire interdit le paiement à son échéance de la créance.

Les pénalités de retard seront calculées depuis la date d'échéance jusqu'au jour du paiement effectif.

Le montant des pénalités de retard résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.

Ces pénalités seront payables à réception de l'avis informant **Albret communauté** qu'elles ont été portées à son débit.

En outre, tout incident de paiement entraînera de plein droit la déchéance du terme et l'exigibilité immédiate de toutes autres créances non encore échues. De plus, il sera dû de plein droit sur les sommes rendues exigibles par l'effet de la déchéance du terme, des pénalités de retard calculées au même taux que ci-dessus, à compter du jour de l'exigibilité.

### Annexe 1 au projet de délibération DE-112-2018 du 28/03/18

AR PREFECTURE 047-200068948-20180328-DE\_112\_2018-DE Regu le 04/04/2018

Après mise en demeure restée sans effet, quinze jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception, **Albret communauté** devra, en sus du montant principal, payer à titre de clause pénale un montant de 15% des sommes restant dues, sans préjudice des pénalités de retard susmentionnées.

Dans l'hypothèse où le non-paiement partiel ou total est constaté, la résiliation de la convention peut intervenir de plein droit dans les conditions définies à l'article 6 des présentes conditions spécifiques de vente.

#### **ARTICLE 6: MODALITE DE RESILIATION**

La Convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties à tout moment moyennant un préavis de quinze (15) jours avant la date d'échéance. La demande de résiliation doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le non-respect par l'une des Parties de ses obligations définies à la présente Convention autorise l'autre partie à résilier la Convention, sans préjudice des dommages et intérêts qu'elle pourrait solliciter, sauf en cas de force majeure.

La résiliation de la Convention prend effet 8 jours ouvrables après l'envoi d'une mise en demeure, adressée par lettre recommandée avec AR, à la Partie défaillante, restée infructueuse, sans préjudice des dommages et intérêts que la Partie lésée serait en droit de réclamer.

Si l'une des parties résilie la Convention pour quelle que cause que ce soit, le dernier mois facturé sera celui au cours duquel la résiliation aura pris effet.

#### **ARTICLE 7: FORCE MAJEURE**

La responsabilité de chacune des Parties ne peut être engagée en cas de force majeure, telle que reconnue notamment par la jurisprudence en vigueur. La Partie qui invoque la force majeure doit le notifier à l'autre Partie par lettre recommandée avec avis de réception. L'exécution des obligations de la Partie empêchée est alors reportée d'une période au moins égale à celle de la durée de la suspension due à cette cause.

Toutefois, au-delà d'un délai de trente jours (30) calendaires d'interruption totale de la prestation pour cause de force majeure, chaque Partie pourra résilier de plein droit la Convention par lettre recommandée avec avis de réception envoyée à l'autre Partie.

#### **ARTICLE 8: DONNEES PERSONNELLES**

D'une manière générale, les Parties s'engagent à se conformer aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Conformément à l'article 34 de la loi informatique et libertés modifiée, ARTEE s'engage à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées.

ARTEE s'engage donc à respecter les obligations suivantes et à les faire respecter par son personnel :

- -ne prendre aucune copie des données, à l'exception de celles nécessaires à l'exécution de la présente prestation prévue à Convention, sauf accord préalable du Client;
- -ne pas utiliser les données traitées à des fins autres que celles spécifiées à la présente Convention;

047-200068948-20180328-DE\_112\_2018-DE Regu le 04/04/2018

Annexe 1 au projet de délibération DE-112-2018 du 28/03/18

- -ne pas divulguer ces données, qu'il s'agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales;
- -prendre toutes mesures permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des fichiers informatiques en cours d'exécution de la Convention;
- -prendre toutes mesures de sécurité, notamment matérielle, pour assurer la conservation et l'intégrité des données traitées pendant la durée de la présente Convention.

#### **ARTICLE 9: ASSURANCE / GARANTIE**

Chacune des Parties garantit à l'autre Partie qu'elle est titulaire d'une Assurance Responsabilité Civile exploitation/professionnelle contractée auprès d'une compagnie notoirement solvable, ayant son siège social dans l'Union Européenne, la couvrant pour les dommages qui pourraient être causés à l'autre Partie ou aux tiers, qui pourraient résulter directement des engagements pris au titre de la présent Convention et de ses suites éventuelles.

Chaque Partie fournira à la demande de l'autre Partie une attestation d'assurance attestant de cette couverture.

#### **ARTICLE 10: MODIFICATION DE LA CONVENTION**

Toute modification de la Convention ne pourra intervenir que par voie d'avenant(s) signé(s) entre les Parties.

#### **ARTICLE 11: ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes, les Parties font élection de domicile en leurs sièges respectifs.

#### **ARTICLE 12: REGLEMENTS DES DIFFERENTS**

Tout litige relatif à la validité, l'exécution, l'interprétation, l'extinction de la Convention, donnera lieu à une tentative de règlement amiable entre les Parties à l'exclusion des actions en recouvrement qui pourront être intentées dès constatation de l'incident de paiement.

A défaut d'accord amiable, le litige sera porté par la partie la plus diligente, devant les tribunaux compétents.

Bon pour accord,

L'Agence Régionale pour les Travaux d'Economies d'Energie

Le représentant,

047-200068948-20180328-DE\_112\_2018-DE Regu le 04/04/2018



Annexe 2 au projet de délibération DE-112-2018 du 28/03/18

# ACTION HABITAT - DETECTER et DEPLOYER Conditions Particulières de Vente

En cas de contradiction entre les Conditions Générales et les Conditions Particulières de Vente du Contrat Action Habitat « DETECTER – DEPLOYER », ces dernières priment.

	LE CONTRAT	
Nº de contrat : Version :	Référence interne Client : 3108906	Date de fin :

ENTRE	LE CLIENT	Identifiant Client: 3108906
Client: CC ALBRET COMMUNAUTE		
<b>Adresse du Client :</b> 1 RUE DU MOU! 47600 NERAC	LIN DES TOURS	
Coordonnées Client :	Identifié	sous le numéro de 20006894800013
CC ALBRET COMMUNAUTE		du siège social : 1 RUE DU MOULIN DES
1 RUE DU MOULIN DES TOURS 47600	) NERAC	7600 NERAC
Code SIRET: 20006894800013		<b>nté par :</b> Alain LORENZELLI : Président
	Contact	<b>téléphonique :</b> 05 53 <b>9</b> 7 55 <b>9</b> 7

ET	LA POSTE
Adresse de la DSCC:	
DSCC AQUITAINE NORD 52 RUE GEORGES BONNAC 33000 BORDEAUX	La Poste – Société anonyme au capital de 3 800 000 000 Euros - 356 000 000 RCS PARIS  Adresse du Siège social: 9, rue du colonel Pierre Avia
	75015 Paris
	Représenté par : Cyranie MERABET Qualité : Responsable Développement Nouveaux
	Services
	Contact téléphonique : +33681602841

## Après avoir été exposé CE QUI SUIT :

Le client, La CC ALBRET COMMUNAUTE – désigné ci-après Monsieur LORENZELLI – souhaite pouvoir confier à La Poste, la prestation « DETECTER-DEPLOYER » telle que décrite au Contrat.

Par conséquent, les Parties se sont rapprochées afin de signer le Contrat.



# IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

# Article 1 : Prestations souscrites par le Client

Le Client souscrit aux prestations « DETECTER » + « DEPLOYER » prévues aux Conditions Générales de Vente.

### Option Prise de RDV

En complément de ces prestations, le Client choisit l'option Prise de Rendez-vous

☑ Prise de RDV

« n° du centre d'appel du Client » (si option prise de rdv choisie) : 07 84 15 44 24

#### Article 2 : Montant maximal du Contrat

La Poste s'engage à réaliser les prestations pour un montant global maximal de : 20 000 €HT Le nombre minimal d'adresses injectées sera de 2 700

### Article 3 : Interlocuteurs opérationnels pour le Contrat

- -Nom, fonction, et coordonnées des interlocuteurs du Client :
  - Nom:
  - Prénom :
  - Fonction :
  - Téléphone :
- -Nom, fonction, et coordonnées des interlocuteurs de La Poste :
  - Nom : LE MOLLER
  - Prénom : Yvonnick
  - Fonction : Directeur de projet territorial
  - Téléphone : 06 87 73 04 83

Le Contrat « Action Habitat -Détecter Déployer » comprend :

- les présentes Conditions Particulières de Vente,
- les Conditions Générales de Vente que le Client déclare expressément approuver, ainsi que ses annexes.

Fait en deux exemplaires, à

le

Pour La Poste Cyranie MERABET Pour le Client
Alain LORENZELLI

Cachet Date & Signature

Cachet Date & Signature

047-200068948-20180328-DE\_113\_2018-DE

Regu le 04/04/2018

# Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

### Conseil Communautaire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet : DEMANDE DE FINANCEMENT POUR L'ANIMATION DE L'OPAH DU PAYS D'ALBRET

N° Ordre: DE-113-2018

Rapporteur : Patrice DUFAU, vice-président à l'urbanisme

Nomenclature : 7.4 interventions économiques

L'an deux mille dix-hult, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE étalt réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

#### Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELLI** 

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fleux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjole: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou: -

Le Nomdleu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu : M. Pascai BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiey: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Plerre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompiey: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2):

047-200068948-20180328-DE\_113\_2018-DE

Regu le 04/04/2018

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants 51

Absents: 10

- Dont \* pour \* : 50

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 1

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat est une opération incitative de rénovation de l'habitat privé. Elle concerne les logements des propriétaires occupants à faibles ressources, qui ne sont pas dans la capacité de réhabiliter leur logement sans aides financières et sans accompagnement. Elle concerne également les logements locatifs des propriétaires à condition que ces derniers conventionnent leur logement avec l'Etat (loyer abordable, dont le maximal fixé par l'ANAH) et logent des locataires ne dépassant pas un certain plafond de revenus (également fixé par l'ANAH).

- L'OPAH falt l'objet d'une convention d'une durée de 3 ans. Elle précise le périmètre géographique de l'opération, les modalités d'interventions de chaque financeur et le montant des aides susceptibles d'être accordées pour l'amélioration de l'habitat.
- L'OPAH donne lieu à une mission de suivi-animation confiée à une équipe chargée de la communication, de la prospection des logements, des études de réalisation, du conseil et de l'assistance au montage des dossiers de réhabilitation :

Animation, information, coordination (communication, sensibilisation, accueil du public, coordination opérationnelle entre les différents acteurs, ...)

Diagnostics (définition de l'éligibilité, diagnostic technique, social et juridique, proposition de stratégie d'intervention, ...)

Accompagnement sanitaire et social des ménages

Aide à la décision, assistance financière, administrative et technique

Pour l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Pays d'Albret les objectifs prévus pour les 3 premières années ont été atteints au 30 septembre 2016 ; à savoir, 128 dossiers initiaux accompagnés et 22 dossiers supplémentaires pour finir la troisième année.

Objectifs de réalisation de la convention	Année 1 2014	Année 2 2015	Année 3 2016	Total
Logements indignes et très dégradés traités	7	9	12	28
- dont logements indignes et très dégradés PO	1	2	3	6
- dont logements indignes et très dégradés PB	6	7	9	22
Autres logements de propriétaires bailleurs (hors LHI et TD)	1	2	3	6
dont travaux sécurité et salubrité		1	7	2
dont travaux autonomie	4:	1	2	4
Autres logements propriétaires occupants (hors LHI et TD)	28	34	. 54	116
dont travaux sécurité et salubrité	1	2	2	5

047-200068948-20180328-DE\_113\_2018-DE

Regu le 04/04/2018

dont travaux autonomie	6	8	16	30
dont travaux amélioration énergétique (et autres travaux)	21	24	36	81
Nombre de dossiers par an	36	45	69	150

L'ANAH a émis un avis favorable pour proroger cette opération pour deux années supplémentaires sur la base des objectifs suivants :

Objectifs de réalisation pour la prorogation de la convention	Année 4 2017	Année 5 2018	Total	
Logements de propriétaires occupants	· 41 ···	41	82	
- dont logements Indignes et très dégradés PO	1 1	1	2	
- dont travaux de lutte contre la précarité énergétique	25	25	50	
- dont aide pour l'autonomie de la personne	15	15	30	
Logements de propriétaires bailleurs	4	. 4	8	
Dont total des logements Habiter Mieux	37	37	74	
Dont PO	35	35	70	
Dont PB	4	4	8	
Nombre de dossiers par an	45	45	90	

La mission d'animation de ce dispositif avait été confiée à SOLIHA pour ces deux années sur proposition de la CAO du 09 mars 2017. En décembre demier, l'association SOLIHA a été placée en liquidation judiciaire. Maître LERAY, en charge de la liquidation, a informé Albret Communauté qu'il n'y aurait pas de repreneur pour cette activité.

Considérant la délibération DE-010-2018 du 31 janvier 2018 par laquelle l'assemblée délibérante a validé, afin de poursuivre cette opération pour sa dernière année d'exécution, le recrutement d'un agent qualifié dans l'instruction des dosslers ANAH pour une durée d'un an, afin d'aller au terme de la convention. Ce suivi-animation effectué en régie est évalué à 40 500 € subventionné à 35% par l'ANAH sur la période de mars 2018 à février 2019. Pour mémoire en 2016, le suivi-animation facturé au Syndicat Mixte du Pays d'Albret a été de 81 100 € TTC.

# LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

- ▶ De recruter un agent contractuel afin d'assurer le suivi et l'animation de l'OPAH du Pays d'Albret jusqu'à son échéance en février 2019
- ▶ De solliciter l'ANAH pour cofinancer l'animation de cette opération à hauteur de 35 % de la masse salariale
- ▶D'Inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de cet emploi au budget d'ALBRET COMMUNAUTE, chapitre 012, articles 64.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

A Nérac, Le Président ALBRET LE PRÉSIDENT 47800 MERAC 60 MERAC 60

047-200068948-20180328-DE\_114\_2018-DE

Regu le 04/04/2018

#### Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

#### Conseil Communautaire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: DEMANDE DE FINANCEMENT 2018 POUR LES TRAVAUX EN RIVIERE

N° Ordre: DE-114-2018

Rapporteur : Lionel LABARTHE, vice-président à l'environnement

Nomenclature: 7.5.1 subventions attribuées aux collectivités

L'an deux mille dix-hult, le 28 mars à 20h30, le Consell de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELLI** 

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fleux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontiole: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou: -

Le Nomdleu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut: M. Francis MALISANI Moncrabeau: M. Nicolas CHOISNEL Montgaillard: M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu: M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas LACOMBE.

Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiey: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon: Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjole: M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac: M. Robert L!NOSSIER Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintraliles : Mime Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (5):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT, Mme

Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompiey: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2):

047-200068946-20180328-DE\_114\_2018-DE Recu le 04/04/2018

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu: M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac: Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 54

Présents : 45

Absents : 10

Votants : 51

- Dont « pour » : 51

- Dont suppléé : 1 - Dont « contre » : 0
- Dont représentés : 6 - Dont abstention : 0

Vu les arrêtés de Déclaration d'Intérêt Général des programmes pluriannuels de gestion des bassins versants de l'Osse, de la Gélise et des Auvignons datés du 5 mai 2014 et du 20 juillet 2016.

Vu les programmes d'actions associés aux arrêtés préfectoraux de Déclaration d'Intérêt Général.

Vu l'avis de la commission Environnement du 1<sup>er</sup> février 2018 sur la programmation de travaux de l'année en cours.

Vu le programme d'actions et le budget définis pour l'année 2018 :

Thématique	Partenaires	Taux	Montant de l'aide
Restauration de la	Agence de l'Eau	35%	42 698.95 €
ripisylve, espèces invasives.	Département 47	25% 30 49	
diversification	Région NII Aquitaine	20%	24 399.40 €
écoulements, désembâciement	Albret communauté	20%	24 339.40 €
TOTA	AUX TTC	100%	121 997.00 €
Ouvrages	Département 47	60%	1 800.00 €
	Albret communauté	40%	1 200.00 €
TOTA	AUX TTC	100%	3 000.00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

- ▶ D'approuver le plan de financement des travaux « rivières » pour l'année 2018,
- ▶ De solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, du Département de Lot-et-Garonne et de la Région Nouvelle Aquitaine,

047-200068948-20180328-DE\_114\_2018-DE Regu le 04/04/2018

▶ D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme,

> ALBRET COMMUNAUTÉ 47600 NERAC

A Nérac, Le Président

Nain LORENZELLI

047-200068948-20180328-DE\_115\_2018-DE

Regu le 04/04/2018

# Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

#### Conseil Communautaire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet : GEMAPI AUVIGNONS - CONVENTION D'ENTENTE AVEC LES COMMUNAUTES DE

COMMUNES GERSOISES N° Ordre: DE-115-2018

Rapporteur : Lionei LABARTHE, vice-président à l'environnement

Nomenclature: 1.4.3 Autres types de contrat - Services

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELLI** 

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugaroiles: M. Jean-François GARRABOS

Fleux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontioie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdleu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut: M. Francis MALISANI Moncrabeau: M. Nicolas CHOISNEL Montgaillard: M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiev: -

Poudenas: M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles : Mme Michèle AUT!POUT

Membres absents avant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompley: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

047-200068948-20180328-DE\_115\_2018-DE

Regu le 04/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 51

Absents: 10

- Dont \* pour \* : 51

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre »: 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

Vu les arrêtés de déclaration d'intérêt général des programmes pluriannuels de gestion des bassins versants de l'Osse, de la Gélise et des Auvignons datés du 5 mai 2014 et du 20 juillet 2016.

Vu la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), votée le 27 janvier 2014 qui prévoit l'entrée en vigueur d'une compétence de « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) » obligatoire au 1er janvier 2018.

La nécessité de coopérer avec les EPCI voisins, afin de tendre, in fine, à une gestion à l'échelle de bassins versants a été insufflé par la loi Notre au travers de la compétence GEMAPI.

Afin de répondre à cet objectif il a été proposé sur le bassin versant des Auvignons que Albret Communauté mette à disposition ses services afin d'accompagner les EPCI gersois dans l'obtention d'un arrêté préfectoral de déclaration d'intérêt général (élaboration d'un cahier des charges, le suivi d'une étude et la mise en cohérence avec notre programme de gestion).

Suite à la rencontre des Communautés de Communes de la Ténarèze et de la Lomagne gersoise le 23 janvier dernier, il a été convenu que chaque EPCI soumettra au vote de son organe délibérant la convention d'entente tripartite jointe en annexe.

Le comité de bassin qui aura compétence pour débattre de toutes questions en relation avec l'objet de l'Entente, sera composé de représentants de chaque territoire, désignés par les consells communautaires respectifs. Les trois représentants d'Albret Communauté seront désignés ultérieurement.

> LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'entente.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme,

> 47600 NERAC

A Nérac, Le Président

2/2

047-200088948-20180328-DE 115 2018-DE Regu le 04/04/2018



Annexe à la délibération DE-115-2018 du 28/03/18

### **CONVENTION D'ENTENTE** « GEMAP! - Auvignons 47/32»

#### **ENTRE**

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ALBRET COMMUNAUTE. représentée par son Président, Monsieur Alain LORENZELLI, autorisé par délibération DE-123-2018 en date du 28 mars 2018 à signer la présente convention.

ET

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE. représentée par son Président, Monsieur Gérard DUBRAC. autorisé par délibération en date du 04 avril 2018 à signer la présente convention.

ET

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE GERSOISE. représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis CASTELL. autorisé par délibération en date du 1er mars 2018 à signer la présente convention,

Vu les articles L.5721-9, L 5221-1 et L.5221-2 du Code général des collectivités territoriales relatif à la mise à disposition de services entre EPCI.

Vu les statuts des Communautés de communes Albret communauté, de la Ténarèze, et de la Lomagne gersoise et notamment la compétence GEMAPI.

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2016-07-20-003, déclarant d'intérêt général et autorisant le programme de travaux pluriannuel de gestion du bassin versant des Auvignons dans le Lot-et-Garonne.

#### PREAMBULE

La compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) a été créée par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et attribuée au bloc communal. C'est une compétence obligatoire dont l'entrée en vigueur est effective depuis le 1° janvier 2018, suite à la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe). Le transfert des communes vers les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes) est automatique depuis le 01/01/2018.

Cette entente territoriale a pour objet la mise à disposition du service « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » d'Albret Communauté sur la portion de bassin versant des Auvignons compris dans le périmètre des Communautés de Communes de la Ténarèze et de la Lomagne gersoise.

Les Communautés de Communes de la Ténarèze (32), Albret Communauté (47) et Lomagne gersoise

DÉCIDENT de conclure une entente dont l'objet est de mutualiser leurs actions afin de mettre en place une gestion globale du bassin versant des Auvignons.

047-200068948-20180328-DE\_115\_2018-DE Recu le 04/04/2018



# ARTICLE 1: OBJET

# La présente convention a pour but :

- ✓ de permettre d'obtenir un arrêté préfectoral déclarant d'intérêt général un programme pluriannuel de gestion sur le bassin versant des Auvignons compris dans le périmètre des communautés de communes de la Ténarèze et de la Lomagne gersoise.
- ✓ De mettre à disposition le service « GEMAPI » d'Albret Communauté aux Communautés de Communes de la Ténarèze et de la Lomagne gersoise afin de :
  - Elaborer un cahier des charges pour la mise en œuvre d'une étude DIG sur le bassin versant gersois de l'Auvignon,
  - Elaborer un dossier de demande de subventions pour cette étude,
  - Suivre la réalisation de l'étude DIG et assurer la mise en cohérence des programmes pluriannuels de gestion sur l'ensemble du bassin versant,
  - Animer des réunions sur l'ensemble du bassin versant,
  - Apporter des conseils et de l'ingénierie aux élus et riverains de la Communauté de Communes de la Ténarèze et de la Lomagne Gersoise.

### **ARTICLE 2: FONCTIONNEMENT DE L'ENTENTE**

Les membres de l'Entente constituent une conférence dite « comité de bassin » qui sera composée de trois représentants désignés par leurs Conseils communautaires respectifs. Le comité de bassin élira en son sein un Président et un vice-Président chargés de convoquer les réunions, d'en définir l'ordre du jour, d'animer les réunions, d'établir les comptes rendus et d'assurer la communication des informations aux membres de l'Entente.

Le comité de bassin qui a compétence pour débattre de toutes questions en relation avec l'objet de l'Entente est appelé à se réunir au minimum une fois par an, sur convocation.

Durant ces réunions, il sera présenté aux membres du comité de bassin un bilan des actions menées ainsi que les préconisations et projets pour l'année suivante. Les décisions seront prises à la majorité des représentants des membres du comité de bassin et deviendront exécutoires après validation par les Communautés de Communes concernées.

Des représentants de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, l'Etat, les Régions, les Départements, des collectivités locales ou encore toutes autres personnes pourront être invités, le cas échéant, à assister ou à intervenir durant les réunions à titre consultatif.

### **ARTICLE 3: DUREE**

La présente convention entre en vigueur le jour de sa signature et cela, pour une durée indéterminée.

L'abrogation de cette convention ne pourra se faire que par le retrait de l'un des membres qui participe au financement en l'Entente.

# ARTICLE 4: MOYENS, PARTENARIATS, FINANCEMENTS

Les agents du service GEMAPI seront placés sous l'autorité hiérarchique du Directeur des Services Techniques d'Albret Communauté.

047-200068948-20180328-DE\_115\_2018-DE Regu le 04/04/2018



Annexe à la délibération DE-115-2018 du 28/03/18

La présente convention entraîne la participation financière de chaque collectivité signataire selon la clé de répartition figurant en annexe.

Outre les moyens apportés par les membres de l'Entente, il pourra être recherché des partenariats et/ou des financements institutionnels ainsi que toutes collaborations avec des partenaires techniques tels que l'Agence de l'Eau, l'Etat, les Régions et les Départements.

# ARTICLE 5: EXTENSION DE L'ENTENTE

La présente convention pourra être étendue à d'autres partenaires et cosignée par eux par avenant.

# **ARTICLE 6: DISPOSITIONS DIVERSES**

La présente convention est rédigée en autant d'exemplaires originaux que de signataires et sera transmise aux représentants de l'Etat dans les départements du Gers et de Lot-et-Garonne, conformément aux dispositions de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Fait à XXXXX, le XXXXX 2018

Gérard DUBRAC
Président de la
Communauté de
Communes de la Ténarèze

Alain LORENZELLI
Président de la Communauté de Communes d'Albret
Communauté

Jean-Louis CASTELL
Président de la Communauté
de Communes de la Lomagne
gersoise

#### Annexe à la délibération DE-115-2018 du 28/03/18

047-200068948-20180328-DE\_115\_2018-DE Regu le 04/04/2018



#### **ANNEXE**

Modalités de calcul de la participation de chaque EPCI-FP aux coûts de services. Les montants présentés constituent uniquement la part d'autofinancement (les subventions des partenaires sont déduites) des postes des agents mis à disposition dans le cadre de cette entente et les travaux pour l'année 2018.

	ComCom	Albret communauté	Lomagne Gersoise	Ténarèze	TOTAL
50% au mètre linéaire de berge	Affluents (mL)	36 557	0	33 164	69 721
	Auvignons (mL)	97 321	18 422	37 864	153 607
	Total linéaire	133 878	18 422	71 028	223 328
	%	60%	8%	32%	100%
25% à la population	Nombre d'habitants	7 480	869	8 447	16 796
	Surface commune	27 906	5 264	8 447	41 617
	Surface commune dans le BV	15 797	3 521	17 996	37 314
	nb hab dans le BV (estimation)	4 448	585	2 598	7 631
	%	58%	8%	34%	100%
25% au bassin versant	Surface BV (ha)	15 797	3 521	8 905	28 223
	%	56%	12%	32%	100%
Taux de participation de l'EPCI-FP		59%	9%	32%	100%
Cout annuel service		5 690 €	890€	3 140 €	9 720 €

047-200068948-20180328-DE\_116\_2018-DE

Regu le 29/03/2018

# Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

### Conseil Communautaire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: ATTRIBUTION DU MARCHE: TRAVAUX D'AMELIORATION DES PERFORMANCES

**ENERGETIQUES DES BATIMENTS** 

Nº Ordre: DE-116-2018

Rapporteur : Jacques LAMBERT, vice-président en charge de l'administration générale et président de

la CAO

Nomenciature: 1.1.1 Marchés publics - travaux

L'an deux mille dix-hult, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

Bruch: M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fieux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjoie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeieine DRAPE et Joëile LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut: M. Francis MALISANI Moncrabeau: M. Nicolas CHOISNEL Montgalliard: M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompley: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjoie: M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6) :

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

047-200068948-20180328-DE\_116\_2018-DE

Regu le 29/03/2018

Pompiey : M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 51

Absents: 10

- Dont \* pour \* : 51

- Dont suppléé : 1

Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

Vu la convention particulière d'appui financier « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » signée avec le ministère de l'Environnement et datée du 27 février 2017,

Vu la convention d'assistance pour la valorisation des actions d'économies d'énergie signée avec GEO PLC et datée du 14 septembre 2017.

Albret Communauté est lauréate de l'appel à projet Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) depuis le 13/02/2017. A ce titre, toute dépense réalisée par une collectivité située sur son territoire, pour des travaux d'économies d'énergie sur son patrimoine, peut récupérer des Certificats d'Economies d'Energie (CEE).

Les CEE sont rachetés par la société GEO PLC à hauteur de 123% de la dépense éligible, soit 000€/GWh cumac de CEE.

La présente consultation vise à réaliser des travaux d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments de la communauté de communes.

Les travaux concernent essentiellement le remplacement de chaudières, le changement de menuiseries et l'isolation de toitures.

# La consultation fait l'objet de 12 lots :

- Lot 1 : Chaudière ALSH de Barbaste
- Lot 2 : Menuiseries ALSH de Barbaste
- Lot 3 : Pompe à chaleur crèche de Mézin
- Lot 4 : Chaudière Crèche de Nérac
- Lot 5 : Chaudière maison Aunac
- Lot 6: Menuiseries maison Aunac
- Lot 7 : Chaudière RAM de Montesquieu
- Lot 8 : Chaudière RAM de Nérac
- Lot 9 : Menuiseries RAM de Nérac
- Lot 10 : Chaudière la Forge
- Lot 11: Menuiseries la Forge
- Lot 12 : Isolation la Forge et malson Aunac

# Le jugement des offres est basé sur :

- Matériel proposé répondant aux préconisations du cahier des charges : 30 %
- Coût de la prestation : 50%
- Adaptation aux contraintes de fonctionnement des sites/structures : 20%

047-200068948-20180328-DE\_116\_2018-DE

Regu le 29/03/2018

# Ainsi, la commission propose à l'unanimité d'attribuer :

- Lot 1 : à l'entreprise MOULINIE et ce pour un montant de 11 900.40 € TTC
- Lot 2 : à l'entreprise BESCHI sarl et ce pour un montant de 42 729.70 € TTC
- Lot 3 : à l'entreprise REMY Equipement et ce pour un montant de 33 997.16 € TTC
- Lot 4 : à l'entreprise LAZARTIGUES sarl et ce pour un montant de 8 765.81 € TTC
- Lot 5 : à l'entreprise BADIES SAS et ce pour un montant de 9 120.00 € TTC
- Lot 6 : à l'entreprise BESCHI sari et ce pour un montant de 111 042.84 € TTC
- Lot 7 : à l'entreprise LAZARTIGUES sari et ce pour un montant de 5 347.73 € TTC
- Lot 8 : à l'entreprise MOULINIE et ce pour un montant de 8 335.20 € TTC
- Lot 9 : à l'entreprise BESCHI sari et ce pour un montant de 43 225.01 € TTC
- Lot 10 : à l'entreprise LAZARTIGUES sari et ce pour un montant de 5 437.13 € TTC
- Lot 11 : à **l'entreprise BESCHI sari** et ce pour un montant de 16 771.49 € TTC
- Lot 12 : à l'entreprise BESCHi sari et ce pour un montant de 24 648.91 € TTC

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

- ▶ D'attribuer le marché de la consultation conformément aux propositions de la CAO énumérées cidessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mols et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme,

A Nérac, Le Président



047-200068948-20180328-DE\_117\_2018-DE

Regu le 29/03/2018

# Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

#### Conseil Communautaire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet : ATTRIBUTION DU MARCHE ; ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNEE DE L'ALBRET

N° Ordre: DE-117-2018

Rapporteur : Jacques LAMBERT, vice-président en charge de l'administration générale et président de

la CAO

Nomenclature: 1.1.1 Marchés publics - travaux

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUC!, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELLI** 

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fleux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjoie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut: M. Francis MALISANI Moncrabeau: M. Nicolas CHOISNEL Montgalilard: M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu: M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiev: -

Poudenas: M. Jean de NADAJLLAC Réaup-Lisse: M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrallies: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompley: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

047-200068948-20180328-DE\_117\_2018-DE Regu le 29/03/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

<u> Membres absents non excusés (2) :</u>

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLÍNIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de consellers

En exercice: 54

Présents : 45

Votants: 51

Absents: 10

- Dont « pour » : 51

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

Considérant que l'entretien des chemins de l'Albret, inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), est à la charge d'Albret communauté.

Le marché concerne l'entretien des chemins de randonnée classés au PDIPR et inscrits dans les circuits ouverts par la communauté de communes Albret communauté.

La consultation fait l'objet de 3 lots :

- Lot n°1: Entretien des chemins sur 104 km au sud-ouest de l'Albret.
- Lot n°2 : Entretien des chemins sur 105 km au sud-est de l'Albret.
  (Marché réservé en vertu de l'article 36-ll de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015)
- Lot n°3 : Entretien des chemins sur 107 km au nord de l'Albret.

Le jugement des offres est basé sur :

- La valeur technique de l'offre (30%),
- Le prix des prestations (70%).

Ainsi, la commission propose à l'unanimité d'attribuer ;

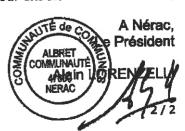
- Le lot 1 à LANIC Bernard et ce pour un montant de 18 000 € net
- Le lot 2 à l'Association AGIR Val d'Albret et ce pour un montant de 23 625 € net

Aucune offre n'a été réceptionnée sur le lot 3. Par conséquent, le service Patrimoine d'Albret communauté continuera d'entretenir ces chemins en régie.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

- ▶ D'attribuer le marché de la consultation conformément aux propositions de la CAO énumérées cidessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,



047-200068948-20180328-DE\_118\_2018-DE

Recu le 29/03/2018

# Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

### Conseil Communautaire

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018

Objet : SERVICES TECHNIQUES - MISE EN PLACE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE DANS

LE CADRE DU MARCHE FAUCHAGE - CONVENTION

Nº Ordre: DE-118-2018

Rapporteur : Marc de LAVENERE, vice-président à la voirie et au patrimoine

Nomenclature: 1.3.3 Convention de mandat - services

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELLI** 

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fleux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjoie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou: -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut: M. Francis MALISANI Moncrabeau: M. Nicolas CHOISNEL Montgaillard: M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu : M. Pascai BiASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompley: -

Poudenas: M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse: M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontiole: M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompiey: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

047-200068948-20180328-DE 118\_2018-DE

Recu le 29/03/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse : M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 51

Absents: 10

- Dont \* pour \* : 51

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

# Vu le Code Général des Collectivités Locales

Monsieur le Président informe que selon l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, des groupements de commandes peuvent être constitués entre les acheteurs afin de passer un ou plusieurs marchés.

Suite à la demande de nombreuses communes, il est judicieux de mettre cette procédure en place pour le marché de fauchage des voies communales et chemins ruraux de compétences intercommunale et communale.

Albret Communauté assurera les fonctions de coordonnateur du groupement.

Ainsi, la Communauté de Communes procédera à l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants, ainsi qu'à la notification du marché.

L'exécution du marché est assurée par chaque membre du groupement.

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive, jointe à la présente délibération.

La Commission d'Appel d'Offres du groupement sera la CAO du coordonnateur (Albret Communauté).

La convention de groupement de commandes sera signée par l'ensemble des membres du groupement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

- D'autoriser le Président à signer la convention de groupement de commande, annexée à la présente délibération.
- ▶ D'autoriser le Président, en tant que coordonnateur, à signer toute pièce utile à l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

> A Nérac. e Président



# CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES Selon l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 du CMP

### TRAVAUX DE FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS SUR VOIES COMMUNALES ET CHEMINS RURAUX

Entre.

La Communauté de Communes Albret Communauté, représentée par son Président, Monsieur Alain LORENZELLI, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du Conseil Communautaire en date du 28 mars 2018.

Et, La Commune de.

Représentée par son Maire,

# ARTICLE 1 : Objet de la convention :

La présente convention a pour objet, conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 du CMP, de constituer un groupement de commandes entre les personnes visées ci-dessus et de définir les modalités de fonctionnement.

Ce groupement de commandes porte sur des travaux de fauchage des accotements des voies communales et des chemins ruraux de compétence intercommunale et de compétence communale.

Chaque membre du groupement conservera sa qualité de maître d'ouvrage pour les travaux qui seront réalisés sur son domaine de compétence et pour lesquels il demeurera compétent en l'absence de transfert de charge auprès de l'intercommunalité.

Il est précisé que la participation au groupement n'entraîne aucun transfert de propriété des ouvrages qui seront réalisés.

#### ARTICLE 2 : le Coordonnateur :

#### 2.1. Désignation du coordonnateur :

La Communauté de Communes Albret Communauté est désignée comme coordonnateur du groupement, ayant la qualité du pouvoir adjudicateur. Son représentant assurera la présidence de la Commission d'Appel d'Offres du groupement.

#### 2.2. Missions du coordonnateur

Celui-ci est chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code des Marchés Publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants.



# Les missions du coordonnateur sont les suivantes

- Définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation,
- Définir et recenser les besoins dans les conditions qu'il fixera,
- Elaborer le cahier des charges,
- Définir les critères et faire valider pour l'ensemble des membres,
- Assurer l'envoi et la publication des Avis d'Appel Public à la Concurrence,
- Convoquer et conduire les réunions de la CAO prévue à l'article 8 III du CMP,
- Informer les candidats du résultat de la mise en concurrence.
- Procéder à la publication des avis d'attribution,
- Signer et de notifier le marché, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution,
- Remettre à chaque membre du groupement une copie de l'Acte d'Engagement comportant en annexe une ventilation des prestations par membre concerné pour en permettre le suivi par chacun d'eux et par leur comptable assignataire.

### ARTICLE 3 : les membres du groupement :

## Chaque membre du groupement s'engage à :

- Respecter le choix du titulaire du marché correspondant à ses besoins propres tels que déterminés dans son état des besoins,
- Transmettre un état de ses besoins dans les délais fixés par le coordonnateur,
- Respecter le calendrier de la procédure,
- Participer aux réunions techniques,
- Ne pas modifier l'objet et les grandes caractéristiques du marché qu'ils se sont engagés à conclure,
- Exécuter le marché conformément aux dispositions prévues dans le cahier des charges,
- Informer le coordonnateur de tous litiges nés à l'occasion de la passation ou de l'exécution du marché.

# ARTICLE 4 : Obligations et responsabilités des membres du groupement :

Chaque membre du groupement a l'obligation de définir, préalablement au lancement des procédures, ses besoins propres, tels qu'il les a déterminés.

Chaque membre du groupement reste maître d'ouvrage et responsable de l'exécution de son marché, l'adhésion au groupement ne créant aucune solidarité ni entre ses membres, ni du coordonnateur envers les autres membres du groupement.

Ainsi, il n'y a qu'un seul acte d'engagement signé et notifié par le seul coordonnateur, mais chacun des membres suit ensuite l'exécution du marché concerné à hauteur de ses besoins propres : passation des commandes et paiement des factures.

Une copie de l'Acte d'Engagement sera remise à chacun des membres avec en annexe une ventilation des prestations par membre concerné pour en permettre le suivi par chacun d'eux et par leur comptable assignataire.

#### ARTICLE 5 : Dispositions financières :

Les fonctions de coordonnateur ne donnent pas lieu à indemnisation.



#### ARTICLE 6 : Durée de la convention :

La présente convention entre en vigueur des sa signature par l'ensemble des membres du groupement et jusqu'à la date d'achèvement du dernier marché.

Le groupement aura atteint son objectif et pourra donc être dissous lorsque l'ensemble des marchés qu'il aura attribué auront fait l'objet de réception sans réserve.

Le groupement peut prendre fin de manière anticipée par l'un des cas de résiliation de la présente convention.

## ARTICLE 7 : Modalités d'adhésion et de sortie du groupement :

L'adhésion au groupement de commande est subordonnée :

- A l'adoption d'une délibération de l'Assemblée délibérante approuvant son principe et la présente convention.
- A la signature du présent acte constitutif,
- Au respect de l'ensemble des dispositions

Toute nouvelle adhésion est soumise à l'approbation des membres du groupement, à la signature d'un avenant à la présente convention et au respect de l'ensemble des dispositions modifiées par cet avenant.

Les commandes ou ordres de service émis antérieurement au retrait demeureront exécutoires et à la charge du membre sortant qui dégage de ce fait les autres membres de toute responsabilité sur ces actes.

#### ARTICLE 8 : Contrôle administratif et technique :

Chaque membre du groupement se réserve le droit d'effectuer les contrôles techniques et administratifs qu'il estime nécessaires. Le coordonnateur devra donc laisser libre accès à tous les dossiers concernant le groupement et les marchés passés en cours.

### ARTICLE 9: Litige:

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant le Tribunal Administratif compétent.

# ARTICLE 10 : Programme des Commandes :

Les besoins propres à chaque membre du groupement font l'objet d'un programme de travaux de prestations de services ou intellectuelles auquel sera affectée une enveloppe financière. La non réalisation de ce programme de commandes engagera la seule responsabilité du membre concerné.

Fait à Nérac, le16 Mars 2018 en 2 exemplaires.

Le Maire

Le Président d'Albret Communauté Alain LORENZELLI (Coordonnateur)

047-200068948-20180328-DE\_119\_2018-DE

Regu le 29/03/2018

# Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

### Conseil Communautaire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: SERVICES TECHNIQUES - LANCEMENT D'UNE CONSULTATION - MARCHE FAUCHAGE

2018-2021

N° Ordre: DE-119-2018

Rapporteur : Marc de LAVENERE, vice-président à la voirie et au patrimoine

Nomenclature ; 1.1.1 Marchés publics - travaux

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELL!

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueilne GAUC!, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELLI** 

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-Francois GARRABOS

Fieux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontiole: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Norndieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut: M. Francis MALISANI Moncrabeau: M. Nicolas CHOISNEL Montgaillard: M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiey: -

Poudenas: M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse: M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjoie: M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailies: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompley: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Plerre VICINI

047-200068948-20180328-DE\_119\_2018-DE

Recu le 29/03/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 51

Absents: 10

- Dont « pour »: 51

- Dont suppléé : 1

Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

Dont abstention : 0

# Vu le Code Général des Collectivités Locales

Monsieur le Président informe qu'il est nécessaire de lancer une consultation pour le fauchage des Voies Communales et des Chemins Ruraux de compétence intercommunale.

Ce marché à procédure adaptée sera lancé sous forme de marché à bon de commande sur une durée de 4 ans.

Un groupement de commande est également mis en place afin que les communes qui le souhaitent soient associées au marché. Pour ce faire, une convention de groupement de commandes sera signée entre Albret Communauté et les communes membres du groupement. Cette convention définira les modalités et l'organisation du marché.

La Communauté de Communes est désignée comme coordonnateur du marché. Une fois celui-ci notifié aux entreprises par lot, chaque commune sera chargée de la bonne exécution des prestations demandées sur son propre territoire.

Ce marché comportera 4 lots.

- Lot 1 : pôle de Mézin

- Lot 2 : pôle de Francescas

- Lot 3 : pôle de Vianne

Lot 4 : Ville de Nérac

I F CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

- D'autoriser le Président à lancer une consultation pour le marché fauchage,
- D'autoriser le Président à signer toute pièce utile à l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme,

A Nérac, Président 1

047-200068948-20180328-DE\_120\_2018-DE

Regu le 04/04/2018

#### Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

#### Conseil Communautaire

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: SERVICES TECHNIQUES - LANCEMENT D'UNE CONSULTATION - MARCHE DE

SIGNALISATION VERTICALE ET SIGNALETIQUE 2018-2021

N° Ordre: DE-120-2018

Rapporteur : Marc de LAVENERE, vice-président à la voirie et au patrimoine

Nomenclature: 1.1.2 Marchés publics - fournitures

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Consell de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45):

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELLI** 

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac: M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fleux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontiole: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac: Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou: -

**Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE** 

Mézin: Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut: M. Francis MALISANI Moncrabeau: M. Nicolas CHOISNEL Montgaillard: M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu: M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiev: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompley: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

047-200068948-20180328-DE\_120\_2018-DE

Regu le 04/04/2018

Membre absent excusé (2) :

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 51

Absents: 10

Dont « pour » : 50

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 1

#### Vu le Code Général des Collectivités Locales

Monsieur le Président informe qu'il est nécessaire de lancer une consultation pour la fourniture de signalisation verticale et de signalétique.

Ce marché à procédure adaptée sera lancé sous forme de marché à bon de commande sur une durée de 4 ans.

### Ce marché comportera 4 lots :

- Lot 1 : Signalisation routière pour le service Voine
- Lot 2 : Signalétique des zones d'activités d'Albret Communauté (service Développement Economique)
- Lot 3 : Signalétique des bâtiments communautaires et des entrées de territoire (service voirie et patrimoine)
- Lot 4 : Flocage de la flotte de véhicules de la Communauté de Communes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

- ▶ D'autoriser le Président à lancer une consultation pour le marché de signalisation verticale et de signalétique,
- D'autoriser le Président à signer toute pièce utile à l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

ALBRET COMMUNAUTE

47600 NERAC A Nérac, Le Président

047-200068948-20180328-DE\_121\_2018-DE

Regu le 04/04/2018

#### Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

#### Conseil Communautaire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: SERVICES TECHNIQUES - LANCEMENT D'UNE CONSULTATION - MARCHE DE

**SIGNALISATION HORIZONTALE 2018-2021** 

N° Ordre: DE-121-2018

Rapporteur : Marc de LAVENERE, vice-président à la voirie et au patrimoine

Nomenciature: 1.1.1 Marchés publics - travaux

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELLI** 

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOL!NIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Esplens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fleux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas : Mme Paulette LABORDE Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut: M. Francis MALISANI Moncrabeau: M. Nicolas CHOISNEL Montgaillard: M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-aur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu : M. Pascal BIASUZZi, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompley: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI Vianne : Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompley: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

047-200068948-20180328-DE\_121\_2018-DE

Regu le 04/04/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse; M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu: M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac: Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOL!NIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 51

Absents: 10

- Dont « pour » : 51

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre »: 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

#### Vu le Code Général des Collectivités Locales

Monsieur le Président informe qu'il est nécessaire de lancer une consultation pour des prestations de signalisation horizontale dans le cadre de la compétence voirie.

Ce marché à procédure adaptée sera lancé sous forme de marché à bon de commande sur une durée de 4 ans.

# LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

- D'autoriser le Président à lancer une consultation pour le marché de signalisation horizontale,
- D'autoriser le Président à signer toute pièce utile à l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

A Nérac, Le Président

ORENZELLI

047-200068948-20180328-DE 122 2018-DE

Recu le 29/03/2018

# Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

#### Conseil Communautaire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: SERVICES TECHNIQUES - LANCEMENT D'UNE CONSULTATION - MARCHE DE FOURNITURE DE MATERIAUX POUR LE SERVICE VOIRIE 2018-2021

N° Ordre: DE-122-2018

Rapporteur : Marc de LAVENERE, vice-président à la voirie et au patrimoine

Nomenclature: 1.1.2 Marchés publics - fourniture

L'an deux mille dix-hult, le 28 mars à 20h30, le Consell de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andlran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELLI** 

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Esplens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fleux: M. Michel CAZENELIVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjoie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Seme PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdleu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut: M. Francis MALISANI Moncrabeau: M. Nicolas CHOISNEL Montgaillard: M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiev : -

Poudenas: M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjoie: M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompiey: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

047-200068948-20180328-DE\_122\_2018-DE

Regu le 29/03/2018

# Membre absent excusé (2) :

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

# Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents : 45

Votants: 51

Absents: 10

- Dont « pour » : 51

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

# Vu le Code Général des Collectivités Locales

Monsieur le Président informe qu'il est nécessaire de lancer une consultation pour la fourniture de matériaux pour le fonctionnement du service voirie.

Ce marché à procédure adaptée sera lancé sous forme de marché à bon de commande sur une durée de 4 ans.

# Le marché comportera 3 lots :

- Lot n° 1 : fourniture d'émulsion.
- Lot n° 2 : fourniture de graviers,
- Lot n° 3 : fourniture de granulats calcaires.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

- ▶ D'autoriser le Président à lancer une consultation pour le marché de fourniture de matériaux pour le service voirie,
- ▶ D'autoriser le Président à signer toute pièce utile à l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme,

> A Nérac, Le Président



047-200068948-20180328-DE\_123 2018-DE

Regu le 29/03/2018

# Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

# Conseil Communautaire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet : SERVICES TECHNIQUES - LANCEMENT D'UNE CONSULTATION - MARCHE DE MISE EN OEUVRE D'ENDUITS SUPERFICIELS D'USURE MONOCOUCHE SUR LES VOIES COMMUNALES

D'ALBRET COMMUNAUTE. N° Ordre: DE-123-2018

Rapporteur : Marc de LAVENERE, vice-président à la voirie et au patrimoine

Nomenclature: 1.1.1 Marchés publics - travaux

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

# Membres présents (45) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueline GAUCI, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELLI** 

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Espiens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fleux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjoie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut: M. Francis MALISANI Moncrabeau: M. Nicolas CHOISNEL Montgaillard: M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac : Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompley: -

Poudenas: M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse: M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : Mme Christiane LABAT Saint-Vincent-de-Lamontjoie: M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LiNOSSIER Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre ViCINI Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

# Membres absents ayant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

047-200068948-20180328-DE\_123\_2018-DE

Regu le 29/03/2018

Pompley: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2):

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 51

Absents: 10

- Dont « pour » : 51

- Dont suppléé ; 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

# Vu le Code Général des Collectivités Locales

Vu le Code Général de la propriété des personnes physiques et notamment les articles L.5342-4 et suivants

Monsieur le Président informe qu'il est nécessaire de lancer une consultation pour lancer un marché de mise en œuvre d'enduits superficiels d'usure monocouche sur les voies communales d'Albret Communauté.

Ce marché type procédure adaptée comportera 3 lots :

- Lot 1 : pôle de Mézin

- Lot 2 : pôle de Francescas

- Lot 3 : pôle de Vianne

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

- ▶ D'autoriser le Président à lancer une consultation pour lancer un marché de mise en œuvre d'enduits superficiels d'usure monocouche sur les voies communales d'Albret Communauté.
- D'autoriser le Président à signer toute pièce utile à l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

> A Nérac, Le Président



047-200068948-20180328-DE\_124\_2018-DE

Regu le 29/03/2018

# Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

#### Conseil Communautaire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 MARS 2018**

Objet: SERVICES TECHNIQUES - LANCEMENT D'UNE CONSULTATION - ACQUISITION D'UN

**CAMION 19 TONNES D'OCCASION POUR LE SERVICE VOIRIE** 

N° Ordre : DE-124-2018

Rapporteur : Marc de LAVENERE, vice-président à la voirie et au patrimoine

Nomenclature: 1.1.2 Marchés publics - fournitures

L'an deux mille dix-hult, le 28 mars à 20h30, le Conseil de la Communauté ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à son siège administratif, après convocation du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (45) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Jacqueilne GAUCI, M. Jacques LLONCH

**Bruch: M. Alain LORENZELLI** 

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Marc de LAVENERE

Esplens: M. Daniel CALBO

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Figux: M. Michel CAZENEUVE

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjole: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Michel KAUFFER

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mmes Madeleine DRAPE et Joëlle LABADIE et MM Philippe BARRERE et Julien BIDAN

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mmes Dominique BOTTEON et Christiane DUCOUSSO et M. Jacques LAMBERT

Moncaut: M. Francis MALISANI Moncrabeau: M. Nicolas CHOISNEL Montgaillard: M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT Montesquieu : M. Pascal BIASUZZI, suppléant

Nérac: Mme Martine PALAZE et MM. Cyril BASSET, Eric DEJEAN, Patrice DUFAU, Nicolas

LACOMBE, Frédéric SANCHEZ, Louis UMINSKI et Jean-Louis VINCENT

Pompiey: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon: Mme Christiane LABAT
Saint-Vincent-de-Lamontjole: M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac: M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI
Vianne: Mme Christine CANN, M. Serge CEREA

Xaintraliles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents avant donné procuration (6):

Le Fréchou : M. Pierre DAGRAS à M. Michel KAUFFER

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Agnès DOLLE à M. Jean-Louis VINCENT,

Mme Marylène PAILLARES à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à M. Louis UMINSKI

Pompley: M. Roland MONTHEAU à M. Jean-Pierre VICINI

047-200068948-20180328-DE\_124\_2018-DE

Regu le 29/03/2018

Membre absent excusé (2):

Buzet-sur-Baïse: M. Pascal SANCHEZ

Montesquieu : M. Alain POLO, suppléé par M. Pascal BIASUZZI

Membres absents non excusés (2) :

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Aurore FONTANEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 54

Présents: 45

Votants: 51

Absents: 10

- Dont « pour » : 51

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 6

- Dont abstention: 0

Vu le Code Général des Collectivités Locales

Vu le Code Général de la propriété des personnes physiques et notamment les articles L.5342-4 et suivants

Monsieur le Président informe qu'il est nécessaire de lancer une consultation pour l'acquisition d'un camion 19 Tonnes d'occasion pour le fonctionnement du service voirie.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

- ▶ D'autoriser le Président à lancer une consultation pour l'acquisition d'un camion 19 Tonnes d'occasion pour le service voirie
- D'autoriser le Président à signer toute pièce utile à l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme,

> A Nérac, Le Président

